

Ensemble pour vaincre la pauvreté 4

Le plan d'inclusion économique et sociale
du Nouveau-Brunswick

2025-2030



Nous dédions ce plan aux quelque 5 000 personnes qui ont participé au processus d'engagement public et à toutes les personnes néo-brunswickoises.

Nous voulons vous remercier de nous avoir confié vos pensées, vos histoires et vos idées. *Ensemble pour vaincre la pauvreté 4* (EVP4) se fonde sur vos commentaires et les solutions que vous avez suggérées dans l'espoir d'améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent au Nouveau-Brunswick.

Chaque version d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* depuis 2009 a été conçue soigneusement à partir des préoccupations, enjeux et rétroactions partagés par les personnes néo-brunswickoises; cependant, EVP4 a été élaboré à un moment qui se veut bien unique.

Le processus de renouvellement, mené de janvier à avril 2024, a eu lieu en pleine crise de l'accessibilité financière; ainsi, il s'agit de l'effort de mobilisation le plus complet de l'histoire de la SIES. Un nombre record de personnes participantes ont fait part de leurs histoires : 42 000 commentaires ont été analysés et convertis en mesures prioritaires faisant état des préoccupations exprimées par les personnes du Nouveau-Brunswick dans l'espoir

de faire de cette province un meilleur endroit où vivre.

Nous désirons également remercier les personnes qui ont contribué au plan depuis 2009 en tant que personne participante, bénévole, organisatrice, bailleuse de fond ou membre du conseil d'administration. De plus, nous voulons exprimer notre profonde reconnaissance envers notre conseil d'administration pour leur travail ardu et leur engagement envers cette initiative.

Ce plan d'inclusion économique et sociale a été créé par et pour les personnes néo-brunswickoises.

Nous reconnaissons respectueusement que le Nouveau-Brunswick est situé sur les territoires traditionnels non cédés et non abandonnés des peuples Wolastoqey, Mi'gmaq et Peskotomuhkati. Nous nous engageons à restaurer et à reconstruire des relations signifiantes avec les peuples autochtones et à honorer ces terres porteuses des espoirs des générations à venir.

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES)

Ensemble pour vaincre la pauvreté 4

Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick

Case postale 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5H1

Février 2025

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN : 978-1-4605-4182-1 (impression)

ISBN : 978-1-4605-4184-5 (PDF)

Table des matières

Message de la coprésidence	04	Trois piliers, seize mesures prioritaires mesurables	35	Annexe A – Comprendre la pauvreté et mettre l'accent sur la prévention	54
Sommaire	06	Appel à l'action	40	Annexe B – Plan opérationnel	58
Introduction	13	Comment les entreprises, les gouvernements locaux, les personnes citoyennes et les organismes sans but lucratif peuvent améliorer l'inclusion économique et sociale et réduire la pauvreté	42	Annexe C – Services de garde	76
Retour sur le passé : liens avec <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 1, 2 et 3</i>	14			Annexe D – Logement	79
Taux de pauvreté	14	Mesure des progrès et des résultats	47	Annexe E – Revenu d'emploi	80
Influence de la SIES et des réseaux d'inclusion communautaire (RIC) sur le mandat des commissions de services régionaux (CSR)	15	Objectif global d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 4</i>	48	Annexe F – Mesure des progrès	83
Regard vers l'avenir : <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 4</i>	16	Plus que la MPC	50	Annexe G – Le processus de renouvellement	90
Processus de renouvellement d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 4</i>	17	Harmonisation avec les objectifs de développement durable et la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté	51	Annexe H – Mesures prioritaires	91
Ce que nous avons entendu	18	Aller de l'avant ensemble : en conclusion, ce n'est qu'un début	52	Références	92
Vision et objectif	31			Remerciements	93
L'esprit du plan	33				
Principes directeurs	34				

Message de la coprésidence

À titre de personnes coprésidentes de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES), nous sommes ravis de présenter aux gens du Nouveau-Brunswick le document *Ensemble pour vaincre la pauvreté 4 : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2025-2030*. Ce plan est le fruit de l'effort de mobilisation le plus vaste des quinze années d'existence de cette initiative. Les piliers et les mesures prioritaires s'appuient sur plus de 42 000 commentaires émis par plus de 4 416 personnes au cours du printemps 2024. Nous aimerions exprimer notre plus sincère reconnaissance à tous les gens qui ont participé au processus. Vos récits, vos commentaires, vos préoccupations et vos idées ont façonné le plan des cinq prochaines années ainsi que les mesures qui seront prises pour améliorer la qualité de vie de la population du Nouveau-Brunswick.

Nous tenons à remercier les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) et les commissions de services régionaux (CSR) pour leur incroyable travail et leur collaboration tout au long de l'élaboration du plan. En 2023, la réforme de la gouvernance locale a mené à l'intégration des RIC dans leur CSR respective. Nous savons que nous pouvons compter sur ce précieux partenariat dans la mise en œuvre du nouveau plan.

Nous tenons également à souligner la collaboration entre les quatre secteurs : les personnes citoyennes, les organismes sans but lucratif, les entreprises, ainsi que le gouvernement ont tous un rôle à jouer dans l'amélioration de

l'inclusion économique et sociale. La contribution de personnes ayant connu la pauvreté au processus décisionnel est cruciale pour brosser un tableau réaliste de la situation précaire d'un trop grand nombre de personnes néo-brunswickaises. Leur point de vue est essentiel pour déterminer les mesures et les solutions qui amélioreront de manière concrète la vie des gens de la province. La contribution des organismes sans but lucratif, qui disposent d'une expertise directe en matière de développement communautaire et de prestation de services, est un atout considérable pour la mise en œuvre d'EVP. Les entreprises ont également un intérêt particulier dans cette initiative, car une main-d'œuvre qualifiée les aide à faire face à la concurrence sur le marché mondial. Enfin, la participation directe du gouvernement demeure essentielle dans l'élaboration de politiques et la prestation des programmes et des services provinciaux axés sur la clientèle. Il importe également de reconnaître la collaboration et le soutien continus des différents gouvernements ainsi que des partis d'opposition, qui ont contribué à l'avancement de cette initiative au cours des quinze dernières années. Le fait que l'aspect non partisan établi dès le début de l'initiative EVP fait toujours partie intégrante de son développement et de sa mise en œuvre se veut rassurant.

Le renouvellement de ce plan survient à un moment particulier. En effet, nous ne pouvons ignorer le fait que nous avons mobilisé la population du Nouveau-Brunswick pendant une crise de l'accessibilité financière. Selon les commentaires reçus, la vie dans la province est devenue nettement plus difficile au cours des dernières années. Une forte synergie entre les quatre secteurs est donc encore plus indispensable. Les mesures prioritaires définies dans ce plan sont tournées vers l'avenir. Elles visent à prévenir la pauvreté et à aider les gens à s'épanouir. Nous espérons sincèrement qu'à l'avenir, aucune personne néo-brunswickaise ne sera laissée pour compte. En conséquence, il

est important d'agir, de signer l'engagement et de devenir des leaders dans le soutien à la réussite des personnes vivant au Nouveau-Brunswick.

Nous remercions sincèrement les membres du conseil d'administration et le personnel de la SIES pour leur travail. Votre détermination inégalée, votre dévouement, votre coopération et votre travail acharné sont d'une grande valeur pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes reconnaissants de pouvoir présenter ce nouveau plan, qui est le résultat de milliers d'heures de consultation et de conversations avec les parties prenantes, d'analyse de données et de rédaction. Nous espérons que nous pourrons continuer à compter sur l'appui de toute la population du Nouveau-Brunswick alors que nous allons de l'avant dans ce projet social novateur et unique en son genre.

La coprésidence



Jean Allain



Shelley Clayton



Michel Guitard



L'honorable Cindy Miles



Sommaire

La pauvreté est un enjeu complexe. Elle n'a pas de cause unique ni de solution simple. Elle affecte le bien-être de l'individu, de la famille et de la collectivité. Chaque personne vivant dans la pauvreté a sa propre histoire. Beaucoup se heurtent à de nombreux obstacles, comme un faible niveau de scolarité, des problèmes de dépendance et de santé, des handicaps et un manque d'expérience professionnelle. Encore aujourd'hui, la stigmatisation empêche un certain nombre de personnes de se réaliser pleinement et de contribuer à la prospérité de la province.

Près de 5 000 personnes néo-brunswickoises ont participé au processus d'engagement public pour EVP4. Les renseignements recueillis brossent un portrait de la situation dans laquelle se trouvent la population. Les commentaires reçus ont fait ressortir les seize mesures prioritaires qui ont orienté l'élaboration du plan. Il importe de garder à l'esprit que la pauvreté et l'inclusion économique et sociale sont très complexes et, ainsi, certains liens n'ont pas été abordés par les personnes participantes. Beaucoup d'enjeux soulevés ne figurent pas dans le rapport principal; toutefois, afin de reconnaître leur rôle important en lien avec l'inclusion et la réduction de la pauvreté, ceux-ci figurent en annexe. Lors de la lecture d'un rapport, on ignore souvent les annexes, et ce, surtout si le rapport est long. Nous vous encourageons fortement, dans ce cas-ci, de prendre le temps de lire les chapitres supplémentaires afin d'en prendre connaissance et de les comprendre. Ainsi, nous pourrons aller de l'avant ensemble vers une société sans pauvreté.

La Société d'inclusion économique et sociale

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) a été créée en 2010 avec pour mandat d'élaborer, de superviser, de coordonner et de mettre en œuvre des initiatives et des plans stratégiques – dont l'initiative *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* (EVP) – dans le but de réduire la pauvreté et d'améliorer l'autonomie des personnes habitant au Nouveau-Brunswick.

La SIES a une structure unique. Son conseil d'administration est composé de gens représentant quatre secteurs :



les personnes citoyennes



les organismes sans but lucratif



les entreprises



le gouvernement

Le conseil d'administration est épaulé au quotidien par une petite équipe efficace et dévouée, avec la précieuse collaboration de partenaires et de parties prenantes de longue date de la SIES ainsi que des RIC et des CSR.

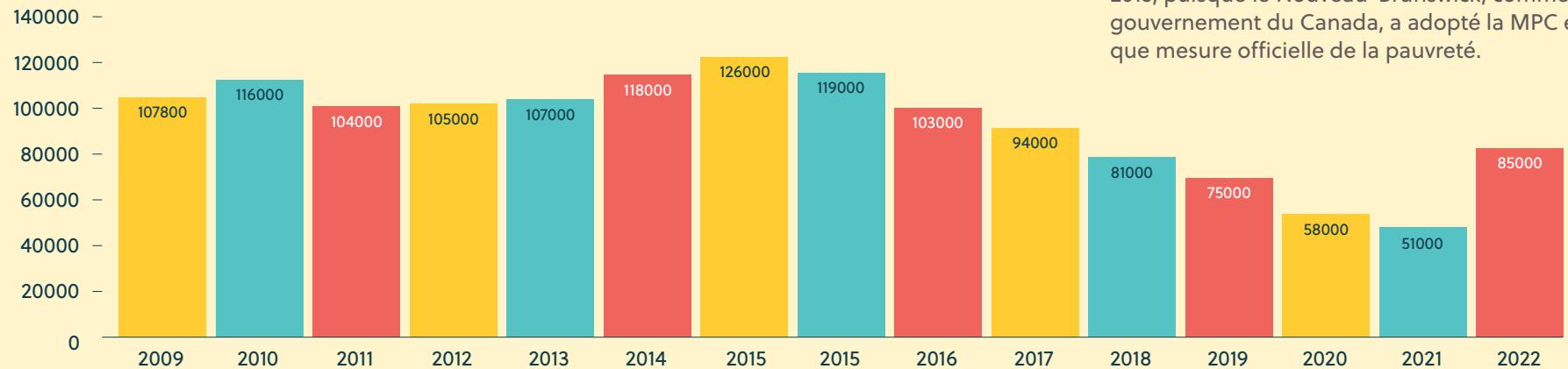
Ensemble pour vaincre la pauvreté

Beaucoup de travail a été accompli au Nouveau-Brunswick depuis le lancement du premier plan EVP en 2010 :

- réformes de l'aide sociale;
- élaboration et lancement du plan *De beaux sourires et une bonne vision* pour les enfants de familles à faible revenu;
- élaboration et lancement du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick, qui offre la couverture des médicaments aux personnes n'ayant pas de plan de médicaments sur ordonnance;
- augmentation fréquente du salaire minimum, y compris l'indexation au coût de la vie;
- mise en œuvre de services de transport communautaire partout dans la province;
- développement et mise en œuvre du service 211NB;
- promotion de la littératie financière, dont l'aide pour remplir les déclarations d'impôts;
- élaboration de plus de 675 projets communautaires en lien avec le transport, la sécurité alimentaire, la santé mentale et d'autres priorités!

¹ Consulter les rapports annuels afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les projets. Ces rapports sont publiés par la SIES et comprennent des renseignements importants quant à des projets précis, ventilés selon les régions dans la province.

Taux de pauvreté au Nouveau-Brunswick



*Le graphique comprend à la fois des données pour la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) et la Mesure du panier de consommation (MPC) pour 2015, puisque le Nouveau-Brunswick, comme le gouvernement du Canada, a adopté la MPC en tant que mesure officielle de la pauvreté.

Malgré la croissance considérable de la population entre 2015 et 2021, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick avait diminué. Les mesures de soutien liées à la pandémie ont certainement eu une incidence sur les chiffres positifs de 2020 et de 2021. Toutefois, il est très important de noter que plusieurs autres initiatives importantes ont joué un rôle dans la réduction des taux de pauvreté entre 2015 et 2022 dans certains groupes, notamment l'amélioration des prestations fiscales pour enfants, l'adoption de programmes nationaux de garde d'enfants et d'autres mesures de soutien à long terme.

Des facteurs échappent à notre contrôle :

- changements dans les politiques et les gouvernements;
- pandémie mondiale;
- changements quant aux taux d'emploi;
- coûts du logement à la hausse;
- coût croissant de la vie en général;
- répercussions de l'inflation et du ratio d'endettement.

Ils compliquent de plus en plus l'élaboration de stratégies durables qui nous permettent d'atteindre nos objectifs à long terme.

La souplesse et l'adaptabilité sont essentielles pour atteindre les objectifs d'un plan quinquennal. Au cours d'EVP3, nous avons constaté des progrès dans la réduction de la pauvreté. Cependant, la COVID-19, et surtout ses répercussions, a perturbé la tendance et plongé de nombreuses personnes dans la précarité au Nouveau-Brunswick. L'augmentation de la population dans la province a également accru la pression sur les systèmes existants, qui avaient déjà du mal à fonctionner correctement.

Élaboration d'EVP4

De janvier à avril 2024, la SIES a mené un vaste processus d'engagement public auquel ont participé des personnes ayant connu la pauvreté, des membres de la collectivité, des organismes sans but lucratif, le milieu des affaires, des municipalités, les gouvernements provincial et fédéral et des parties prenantes. Sans le soutien et le dévouement des douze réseaux d'inclusion communautaire (RIC) et des partenaires du secteur sans but lucratif, ce processus d'engagement public n'aurait pas été possible. De même, il aurait été impossible à réaliser sans les milliers de gens qui ont volontiers fait part de leurs expériences personnelles.

Environ 42 000 commentaires ont été recueillis auprès de quelque 4 416 personnes participantes, par le biais de dialogues communautaires et de mini-dialogues, de groupes de discussion, d'un questionnaire en ligne, de dialogues sectoriels, d'un dialogue virtuel et de mémoires généraux et thématiques.

Le processus s'articulait autour de trois questions:

- 1. En ce qui a trait à l'inclusion économique et sociale, quels sont les défis auxquels sont confrontés les gens vivant au Nouveau-Brunswick?**
- 2. Quelles mesures entraîneraient les meilleurs résultats quant à la réduction de la pauvreté pour les gens vivant au Nouveau-Brunswick?**
- 3. De quelle façon les secteurs suivants pourraient-ils contribuer davantage à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de l'inclusion économique et sociale?**
 - a) Les gens vivant au Nouveau-Brunswick;**
 - b) Les organismes sans but lucratif;**
 - c) Les entreprises;**
 - d) Les gouvernements municipaux;**
 - e) Le gouvernement provincial.**

La SIES a organisé 49 groupes de discussion qui ont été animés par des gens, des organismes sans but lucratif et des groupes communautaires de la province. Ces séances de discussion privées ont été organisées avec des groupes démographiques précis pour s'assurer que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale disposaient d'un espace très sécuritaire et privé pour exprimer leurs pensées, leurs sentiments, leurs idées et leurs espoirs. Ces groupes démographiques comprenaient:

- des personnes en situation d'itinérance ou qui étaient logées de façon précaire;
- des personnes qui occupaient un emploi à temps plein au salaire minimum;
- des personnes ayant été victimes de violence familiale;
- des personnes vivant avec un handicap;
- des personnes ayant éprouvé des problèmes de santé mentale ou de dépendance;
- des personnes âgées en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale;
- des personnes ayant un casier judiciaire;
- des personnes membres de la communauté LGBTQIA2S+;
- des personnes nouvelles arrivantes et des personnes immigrantes;
- des jeunes.

Le processus d'engagement public a mis en évidence le désir croissant de la population du Nouveau-Brunswick d'exprimer ses préoccupations ainsi que son besoin réel et immédiat de trouver des solutions qui lui permettront d'améliorer concrètement sa qualité de vie.

Élaboration d'EVP4

Voici les dix thèmes principaux qui sont ressortis du processus d'engagement public de 2024 :

-  Logement (en dixième position dans EVP2 et en sixième position dans EVP3)
-  Transport
-  Soutien du revenu
-  Services de garde d'enfants
-  Stigmatisation et discrimination
-  Sécurité alimentaire
-  Accès aux services de santé
-  Coût de la vie
-  Accès aux services publics et prestation de ceux-ci
-  Inclusion communautaire

À partir de ces thèmes, EVP4 propose trois piliers et seize mesures prioritaires :



I.

Besoins fondamentaux et bien-être

1. Sécurité alimentaire;
2. Transport;
3. Services de garde d'enfants;
4. Logement;
5. Santé;
6. Sensibilisation à la couverture des médicaments sur ordonnance.



II.

Sécurité du revenu

7. Accès aux prestations;
8. Littératie financière;
9. Amélioration des conditions de travail pour la main-d'œuvre à faible revenu;
10. Défis uniques auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap;
11. Examen des seuils d'exemption des actifs pour les programmes et les services gouvernementaux;
12. Création d'un comité consultatif sur la sécurité du revenu.



III.

Amélioration de la prestation de services axés sur les gens

13. Réduction des obstacles à un meilleur accès;
14. Possibilités de formation à la sensibilisation;
15. Soutien accru aux jeunes qui ont atteint l'âge de quitter la tutelle du ministère;
16. Soutien du secteur sans but lucratif.

Élaboration d'EVP4

Le plan EVP comporte une approche collaborative et collective unique en son genre, qui repose sur la prémissse que chaque personne fait partie de la solution. De la même façon, le plan est inclusif, car il est ouvert à la diversité; chacune des mesures est conçue pour s'appliquer à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. Dans cet esprit, la voix de chaque personne est importante. Les groupes qui ont une expérience particulière de la pauvreté, comme les communautés autochtones, les jeunes, les personnes âgées, les personnes immigrantes, les personnes en situation de handicap et les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance, doivent être pris en compte dans la mise en œuvre et la concrétisation de ce plan.

Il importe de reconnaître que bon nombre de commentaires de la population sont abordés à différents niveaux dans d'autres plans et stratégies déjà en place au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, il a été déterminé que ce plan devait mettre en évidence des mesures prioritaires uniques et servir de complément aux stratégies et aux plans existants traitant de domaines semblables.

Le plan propose plusieurs témoignages et citations de gens qui ont exprimé non seulement leurs problèmes et obstacles, mais aussi leurs réussites et leurs espoirs d'une vie meilleure.

Harmonisation et Partenariats

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale qui est entrée en vigueur en janvier 2023, les commissions de services régionaux (CSR) sont désormais responsables du leadership régional dans des domaines comme le développement communautaire et les services de transport. Les douze réseaux d'inclusion communautaire (RIC) déjà existants dans la province ont été intégrés dans les commissions et sont des acteurs clés dans la mise en œuvre de leurs mandats élargis ainsi que des agents de changement pour les gouvernements locaux. Les RIC continueront à faire appel aux partenaires locaux et régionaux ainsi qu'à leur CSR respective pour les aider à faire avancer leurs priorités régionales en matière de réduction de la pauvreté et d'inclusion économique et sociale.

En 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – qui comporte 17 objectifs de développement durable (ODD) – a été adopté par tous les États membres des Nations Unies en tant que plan directeur pour la paix et la prospérité pour tous. Le Canada, en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), est signataire du Programme 2030. La SIES s'exprime fréquemment sur le premier ODD – « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » – et continuera

à le faire. L'accent sera également mis sur deux autres ODD :

- « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »
- « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »

En 2018, le gouvernement du Canada a publié le rapport Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. La vision audacieuse de la stratégie consiste à bâtir un Canada où chaque personne a une chance réelle et équitable de réussir, un Canada sans pauvreté. Cette stratégie comporte des cibles concrètes de réduction de la pauvreté, notamment une réduction de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030. La stratégie nationale prévoit également l'adoption du seuil officiel de la pauvreté au Canada, représenté par la mesure du panier de consommation (MPC). La SIES continue d'harmoniser son objectif ultime et durable (réduire de 50 % la pauvreté d'ici 2030) à celui de la stratégie nationale.

Les gens du Nouveau-Brunswick profitent des paiements de transfert du gouvernement fédéral, qui améliorent leur sécurité financière. Ces dernières années, plusieurs programmes fédéraux ont été lancés. Ils ont eu un effet considérable sur les taux de pauvreté, en particulier chez les enfants.

Mesure des Progrès

En plus de mesurer les taux de pauvreté au moyen de la mesure du panier de consommation (MPC) et de les publier, nous mesurerons et publierons un certain nombre d'autres indicateurs en faveur de l'inclusion économique et sociale. La SIES s'engage à veiller à ce que les projets et les initiatives mis au point au cours d'EVP4 fassent état de comptes rendus et d'indicateurs de succès appropriés et transparents. D'autres indicateurs surveillés par la SIES figurent à l'annexe F du présent plan.

[TRADUCTION]

« La pauvreté a besoin d'autant de compassion que le cancer. On ne fuit pas les personnes atteintes d'un cancer. On trouve un moyen de les aider. On va vers elles. Le cancer tue, mais la pauvreté aussi. La différence est que lorsqu'une personne meurt du cancer, elle est entourée de personnes qui l'aiment, alors que lorsqu'un sans-abri meurt, il meurt seul. »

[TRADUCTION]

« L'année dernière, j'étais sans abri, mais j'ai gagné à la loterie humaine. Un homme m'a parlé dans la rue et m'a mis en contact avec un groupe local, qui m'a aidé à trouver un petit appartement. La communauté s'est mobilisée pour le meubler. Une dame m'a aidé à rédiger mon CV, et la bibliothèque locale m'a aidé à demander une carte d'identité gouvernementale et à obtenir un téléphone cellulaire. Un travailleur social de l'hôpital m'a donné le nom d'une entreprise qui cherchait un travailleur occasionnel. C'était un travail minable, mais le propriétaire m'a donné une chance et l'année prochaine, lorsque j'aurai amélioré mes connaissances en mathématiques et en lecture, j'irai au NBCC pour obtenir mon certificat de mécanicien. Ces personnes qui m'ont vu comme un être humain et qui m'ont fait passer de personne invisible à personne digne d'intérêt sont mes gains à la loterie humaine, et c'est sérieusement mieux que n'importe quel lot d'un million de dollars. Elles m'ont aidé à croire que j'en valais la peine. »

Regard vers l'avenir

Afin d'accroître la capacité de la population à bénéficier de meilleures chances de réussir, tous les secteurs devront adopter une approche collective et coordonnée, et ce, dans plusieurs domaines. Il faut cibler et éliminer les obstacles systémiques et les injustices afin d'offrir à tout le monde la possibilité de franchir la prochaine étape vers l'inclusion économique et sociale. Le monde est en constante évolution, et notre province ne fait pas exception. Chaque jour, chaque mois, chaque année, nous devons, en tant que société, nous adapter à cette évolution. Nous invitons les quatre secteurs – personnes citoyennes, entreprises, organismes sans but lucratif et gouvernements – à poursuivre le travail de collaboration entamé il y a quinze ans en coopérant davantage, aux échelles locale,

régionale et provinciale, pour améliorer la qualité de vie de nos gens, et ce, dans le respect, la dignité et l'inclusion.

Beaucoup de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale se sentent incomprises ou ignorées. Elles se sentent invisibles. Même si nous ne comprenons pas tout, nous espérons sincèrement que ce plan attestera du fait que leur voix a été entendue et qu'elles ont été vues. Dans le cadre du processus d'engagement public, nous avons affirmé aux personnes vulnérables rencontrées dans toute la province que si elles avaient le courage de nous faire part de leur expérience vécue, nous aurions le courage de défier les systèmes et la société en vue de faire avancer les choses pour elles.



Introduction

La pauvreté est un problème complexe qui va bien au-delà du revenu d'une personne. Elle présente de multiples facettes, et l'expérience qu'on en fait est unique. L'expérience vécue a une incidence distincte sur la vie. La pauvreté peut se définir en termes mesurables. Nous pouvons en faire état à l'aide de statistiques, de données et de faits; nous le faisons pour suivre les progrès et responsabiliser le milieu politique. Cependant, ce qui passe souvent inaperçu, c'est la réponse à la question que se posent les adultes qui ont connu la pauvreté dans leur enfance :

« Qui serais-je aujourd'hui si j'avais eu les mêmes chances d'inclusion économique et sociale que les autres enfants? »

Alors que le taux de pauvreté infantile continue d'augmenter, il faut être conscient que la génération actuelle d'enfants en situation de pauvreté court un risque beaucoup plus élevé de devenir les adultes en situation de pauvreté de demain. Ces enfants sont statistiquement plus susceptibles d'avoir des problèmes avec le système de justice pénale pour personnes adolescentes et sont plus susceptibles de connaître l'insécurité en matière de logement et d'alimentation à l'âge adulte. Ces jeunes sont généralement moins instruits que leurs homologues issus de familles à revenu plus élevé.

De plus, le fait de grandir en situation de pauvreté augmente le risque que des problèmes de santé mentale se concrétisent; le stress chronique en lien avec l'instabilité financière, l'accès restreint aux ressources et la stigmatisation sociale peut aboutir à des répercussions psychologiques profondes. En l'absence de changements systémiques transformationnels, ces jeunes deviendront ces adultes qui se demandent comment l'accès aux possibilités aurait pu changer leur vie.

La pauvreté ne commence pas toujours dans l'enfance; de nombreuses personnes vivent la pauvreté pour la première fois à l'âge adulte en raison d'imprévus. Par exemple, des milliers de gens au Nouveau-Brunswick se retrouvent pour la première fois en situation de pauvreté en raison de l'augmentation beaucoup plus rapide du coût du logement et des autres biens essentiels par rapport à leur revenu. Des milliers d'autres vivent juste au-dessus du seuil de la pauvreté, en situation précaire. Un seul problème majeur pourrait les faire basculer dans la pauvreté.

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) est née de la conviction que la lutte contre la pauvreté est une responsabilité partagée, qui requiert une approche intégrée et l'engagement de toute la population, des organismes sans but lucratif, des entreprises et des gouvernements. Ce concept définit notre réflexion et constitue la pierre angulaire d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* (EVP).

La structure opérationnelle de la SIES est unique au Canada et dans le monde. Le modèle néo-brunswickois de réduction de la pauvreté et d'inclusion économique et sociale, conçu sur mesure, invite les quatre secteurs à collaborer.

Les personnes qui vivent ou qui ont vécu dans la pauvreté offrent une perspective réaliste de la pauvreté dans la province. Leur désir de faire part de leur expérience, de leurs idées et de leurs pensées est inestimable en ce qui a trait à la formulation et à l'exécution du plan. Les gens d'affaires ont un rôle important à jouer. En effet, le secteur peut tirer parti non seulement d'une main-d'œuvre solide et qualifiée, mais aussi de collectivités où le tissu social est fort et sain. Les organismes sans but lucratif constituent un élément clé du plan, car ils offrent une expertise directe en matière de développement communautaire et de prestation de services. Ils font partie des entités les plus respectées qui fournissent des services essentiels à la population. La participation directe et l'engagement des gouvernements municipaux, provincial et fédéral demeurent essentiels dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes et services provinciaux, ainsi que dans le soutien financier apporté à la SIES.

Retour sur le passé : liens avec *Ensemble pour vaincre la pauvreté 1, 2 et 3*

Base : Le plan initial *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2009-2014 (EVP1)* a vu la mise sur pied de la SIES et des RIC. La création de la SIES et des RIC visait à contribuer aux objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'inclusion économique et sociale en soutenant les partenariats communautaires et régionaux.

Renforcement de la collaboration : Le plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014-2019 (EVP2)* était fondé sur la coopération à l'échelle provinciale (SIES) et régionale (RIC) pour faire progresser des idées quant à des initiatives axées sur la pauvreté et appuyer la collaboration des quatre secteurs pour réduire la pauvreté et réaliser l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick.

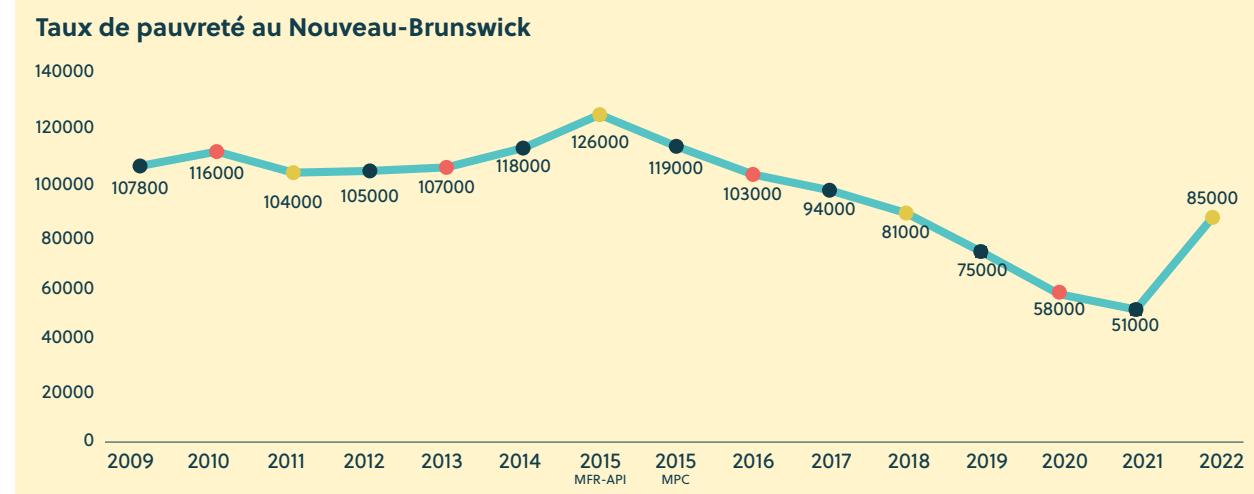
Harmonisation, collaboration régionale et renforcement des capacités : Le plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2019-2024 (EVP3)* était axé sur le maintien de la collaboration entre les quatre secteurs, en insistant davantage sur les perspectives et les initiatives régionales. Le Nouveau-Brunswick est une petite province qui a connu une croissance démographique sans précédent pendant la période couverte par EVP3. Environ la moitié de la population de la province vit dans des zones rurales. EVP3 s'est concentré sur des initiatives qui prenaient en compte la différence entre la pauvreté rurale et la pauvreté urbaine. Des efforts considérables ont été déployés pour renforcer et soutenir les capacités locales et régionales.

Taux de pauvreté

Depuis la création d'EVP en 2009, la population, l'économie et le coût de la vie au Nouveau-Brunswick ont connu des changements importants. Des progrès considérables ont été réalisés dans les périodes couvertes par EVP1 et EVP2 en matière de réduction des taux de pauvreté de la province. Dans le tableau ci-dessous, on peut voir que les chiffres étaient en baisse grâce aux efforts concertés déployés dans la province et le pays.

Peu après le lancement d'EVP3, le Nouveau-Brunswick, comme le reste du monde, a été touché par la pandémie de COVID-19.

Durant cette période, l'économie provinciale a connu des difficultés importantes. Dans un premier temps, les chiffres de la pauvreté ont chuté, et ce, grâce aux mesures d'aide financière accordées par les gouvernements fédéral et provincial en raison de la pandémie. Toutefois, lorsque ces mesures de soutien ont été supprimées, les chiffres de la pauvreté ont recommencé à grimper. En outre, l'inflation a augmenté partout au pays, de même que les taux d'intérêt. Au Nouveau-Brunswick, le coût de la vie a augmenté de manière constante – dans certaines catégories, à un rythme beaucoup plus élevé que dans d'autres régions du pays.



Le document *Retour sur le passé – Regard vers l'avenir* donne plus de détails sur les accomplissements ressortant d'EVP1, d'EVP2 et d'EVP3.

Influence de la SIES et des réseaux d'inclusion communautaire (RIC) sur le mandat des commissions de services régionaux (CSR)

Les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) ont été créés en vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* dans le but de réduire la pauvreté et de promouvoir l'inclusion économique et sociale dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Comme le stipule la *Loi*, les douze RIC, avec le soutien de la SIES, cernent les problèmes de pauvreté régionaux et collaborent avec les parties prenantes pour élaborer des plans de réduction de la pauvreté qui s'harmonisent à EVP.

Chaque RIC sert de lien vital entre quatre secteurs clés : le gouvernement, les organismes sans but lucratif, les entreprises et les personnes citoyennes. Leur rôle consiste notamment à répertorier les ressources, à coordonner les plans régionaux et à soutenir les initiatives dans le domaine des services de transport, de la sécurité alimentaire, de la santé mentale et du logement, entre autres. Grâce à ces activités, les RIC visent à renforcer les capacités des collectivités, à accroître la mobilisation et à favoriser la collaboration à l'échelle régionale.

Par suite de la réforme de la gouvernance locale, le mandat des CSR s'est élargi pour inclure le développement communautaire, les services de transport régionaux et un volet social dans les zones urbaines. En réponse à cette réforme, la SIES a lancé un processus de collaboration pour intégrer les RIC aux CSR. Entre l'été 2022 et janvier 2023, les RIC ont été officiellement intégrés aux CSR, qui sont devenues les organismes hôtes des réseaux.



Cette transition a permis d'améliorer la structure de gouvernance des RIC, d'accroître leurs capacités et de renforcer la collaboration régionale. La nouvelle responsabilité des CSR dans la gestion et le fonctionnement des RIC a solidifié leur rôle dans le développement communautaire à l'échelle de la province. La SIES poursuit son partenariat avec les CSR en leur offrant du soutien stratégique par le biais de financement, de formation et de possibilités de réseautage.

Avec le soutien de la SIES, les RIC consolideront leur influence au sein des CSR en favorisant la cohérence entre les parties prenantes et en améliorant la collaboration quant aux initiatives régionales. La SIES travaillera avec des partenaires et des ministères du GNB pour aider les CSR à fournir des services efficaces, à répondre aux besoins locaux et à promouvoir une croissance inclusive et durable en accord avec les priorités de la réforme de la gouvernance locale.

Regard vers l'avenir : *Ensemble pour vaincre la pauvreté 4*

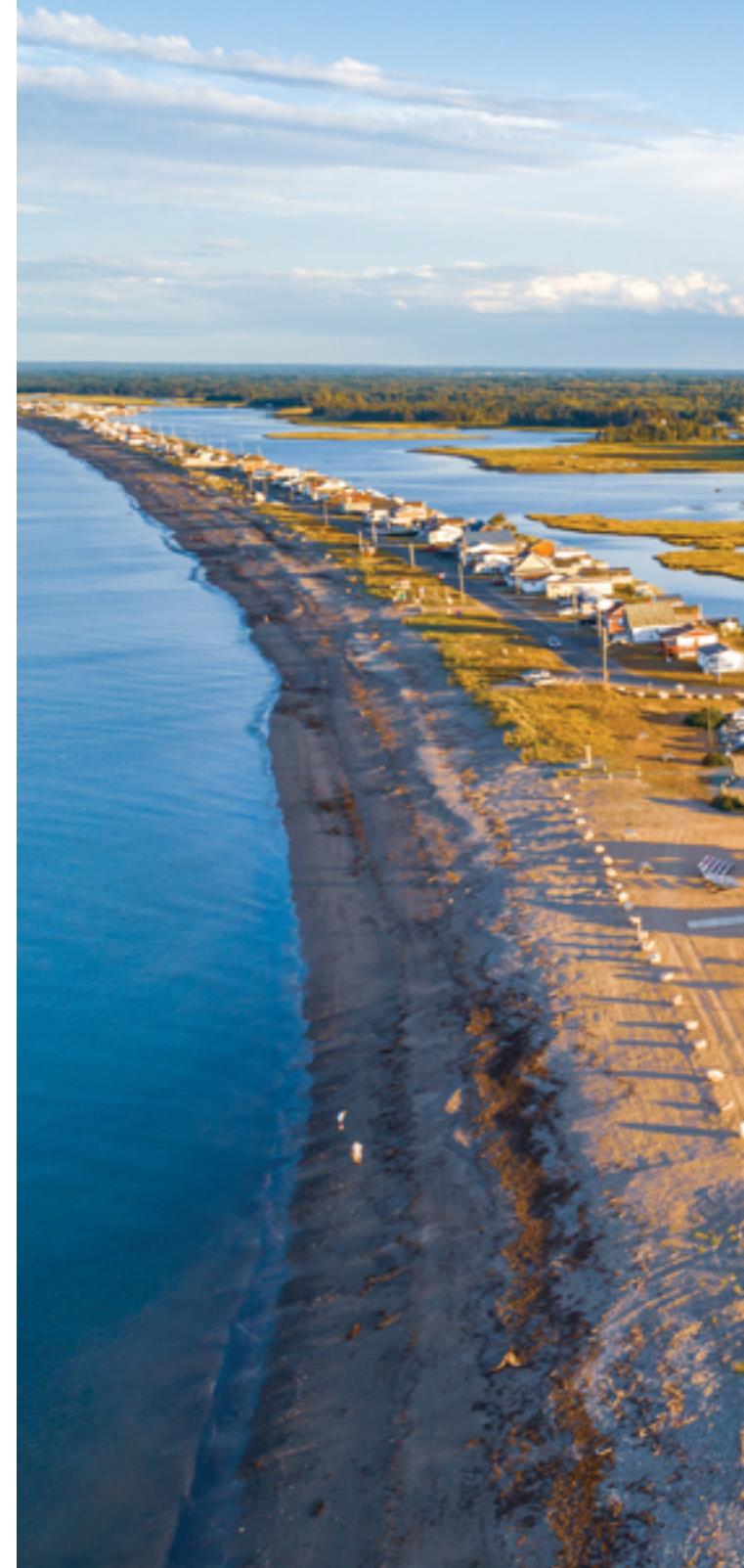
Le renouvellement du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* intervient à un moment où la population du Nouveau-Brunswick a besoin d'espoir. Le taux de pauvreté est actuellement élevé, mais l'histoire atteste bien que la collaboration entre les quatre secteurs, l'engagement et la volonté politique peuvent permettre le réduire et de susciter une plus grande influence.

Selon les résultats du processus d'engagement public d'EVP4, une grande partie de la population se heurte à des problèmes importants qui engendrent un sentiment de désespoir et même d'impuissance. Il ne faisait aucun doute qu'un processus d'engagement public se déroulant en pleine période d'inflation, de hausse du coût de la vie et de crise du logement donnerait lieu à des témoignages difficiles. De nombreuses personnes ont affirmé ne pas arriver à se concentrer sur leur épanouissement alors qu'elles luttent pour survivre et répondre à leurs besoins fondamentaux.

Juste avant le début du processus de

renouvellement d'EVP4, le Conseil consultatif national sur la pauvreté a mené une vaste consultation publique. Au cours de cette consultation, le Conseil a constaté que les sentiments d'espoir et d'optimisme liés au changement, observés au début de la pandémie, ont été, pour la plupart, remplacés par des sentiments de désespoir et de détresse, alors que le coût de la vie continue d'augmenter et que les mesures d'aide financière liées à la pandémie ont pris fin. Malgré la portée nationale de cette consultation, les sentiments des gens du Nouveau-Brunswick ont été pris en compte dans les données et traités dans le rapport qui en a découlé.

Même si les données statistiques révèlent que des problèmes importants persistent au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada, il ne faut pas laisser le désespoir définir l'avenir. Nous devons nous concentrer sur les progrès réalisés au cours des trois premiers plans *Ensemble pour vaincre la pauvreté* et, une fois de plus, collaborer pour parvenir à des résultats dans le cadre de ce prochain plan quinquennal. Ensemble, nous pouvons renouveler et renforcer la stratégie visant à réduire les répercussions de la pauvreté en tirant profit des possibilités qui existent en matière d'inclusion économique et sociale. Tout le monde a le pouvoir de changer les choses. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir où personne n'est laissé pour compte.





INTRODUCTION

Processus de renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* 4

En 2024, la SIES a mené un vaste processus d'engagement public auquel ont participé des personnes ayant connu la pauvreté, des membres de la collectivité, des organismes sans but lucratif, le milieu des affaires, des municipalités, les gouvernements provincial et fédéral et des parties prenantes. Sans le soutien et le dévouement des douze RIC et des partenaires sans but lucratif, ce processus d'engagement public n'aurait pas été possible. De même, il aurait été impossible à réaliser sans les milliers de gens qui ont volontiers fait part de leurs expériences personnelles.

Environ 42 000 commentaires ont été recueillis auprès de quelque 4 416 personnes participantes, par le biais de dialogues communautaires et de mini-dialogues, de groupes de discussion, d'un questionnaire en ligne, de dialogues sectoriels, d'un dialogue virtuel et de mémoires généraux et thématiques.

Le processus s'articulait autour de trois questions :

- 1. En ce qui a trait à l'inclusion économique et sociale, quels sont les défis auxquels sont confrontés les gens vivant au Nouveau-Brunswick?**
- 2. Quelles mesures entraîneraient les meilleurs résultats quant à la réduction de la pauvreté pour les gens vivant au Nouveau-Brunswick?**
- 3. De quelle façon les secteurs suivants pourraient-ils contribuer davantage à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de l'inclusion économique et sociale?**
 - a) Les gens vivant au Nouveau-Brunswick;**
 - b) Les organismes sans but lucratif;**
 - c) Les entreprises;**
 - d) Les gouvernements municipaux;**
 - e) Le gouvernement provincial.**

Ce que nous avons entendu

Les sections qui suivent représentent les thèmes dominants ressortis de nos rencontres avec les gens du Nouveau-Brunswick et les parties prenantes de tous les secteurs tout au long du processus d'engagement public. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle fournit le contexte des mesures prioritaires qui constituent la base d'EVP4.

Beaucoup de gens ont de la difficulté à joindre les deux bouts au Nouveau-Brunswick. Plus de 85 000 personnes sont en situation de pauvreté, et les problèmes les plus urgents auxquels elles se heurtent sont liés au logement. Les personnes participantes ont beaucoup parlé de l'augmentation du coût des logements locatifs, du manque de logements accessibles et abordables, ainsi que de la pénurie généralisée de logements abordables et sûrs. En fait, plus de 40 % du total des commentaires reçus concernaient le logement. Les gens ont réclamé, surtout, la mise en place d'un plafond sur la hausse des loyers afin de rendre le coût des logements locatifs prévisible.



Logement

[TRADUCTION]

« Tant que je peux garder un toit au-dessus de nos têtes, nous pourrons peut-être nous en sortir. Nous sommes passés d'un appartement de trois chambres à un appartement de deux chambres, puis à un appartement d'une chambre. Ce n'est pas l'idéal, mais c'est propre, sûr et au chaud. Mes enfants partagent la chambre, et je dors sur le divan. Mes enfants n'avaient pas réalisé que nous étions pauvres auparavant parce que mon travail à temps plein suffisait avant la hausse des loyers. Je ne dors pas quand je pense à l'endroit où nous irons par la suite. Mes enfants méritent mieux, mais je leur donne tout ce que j'ai. »

- Personne participant à un groupe de discussion



« Mon loyer coûte cher, mais mon appartement n'est toujours pas sûr. J'ai peur de me plaindre, parce que je ne peux pas me permettre de payer plus, et j'ai encore plus peur de perdre mon appartement s'ils me mettent à la porte pour le réparer. »

- Personne participant à un groupe de discussion



[TRADUCTION]

« Je suis très reconnaissant de vivre dans un logement géré par un groupe sans but lucratif. Je n'ai pas à craindre de perdre mon logement à cause des augmentations de loyer, et il y a un sentiment de communauté ici. C'est plus qu'un simple endroit où vivre. Ici, les gens s'entraident. J'ai ma propre petite famille de locataires. »

- Personne participant à un groupe de discussion





[TRADUCTION]

« Je dépend des transports en commun. Il me faut presque deux heures pour aller porter mes enfants à la garderie le matin avant d'aller travailler, compte tenu des horaires d'autobus. Je fais le même trajet après le travail. Chaque jour, je passe quatre heures dans l'autobus pour pouvoir travailler. C'est bien d'avoir accès à l'autobus, mais j'aimerais plutôt consacrer ces quatre heures à ma famille. »

- Personne participant à un groupe de discussion



« Dans les coins ruraux de la province, si tes parents n'ont pas de voiture, tu es assez limité pour aller à l'école ou sortir avec tes amis après les cours ou le week-end. »

- Personne participant à un groupe de discussion

Le deuxième enjeu le plus fréquemment soulevé a trait aux services de transport. Les gens ont exprimé leur frustration quant aux problèmes de transport dans les zones rurales et urbaines, soulignant le manque de services de transport communautaire et en commun abordables, accessibles et fiables. Ils ont émis de nombreuses demandes concernant des services de transport bien financés qui leur permettraient d'avoir accès au travail, aux services de soins de santé, à la garderie, à leurs loisirs et à l'école afin de participer pleinement à la société.



Soutien du revenu

Tout au long du processus, les personnes citoyennes et celles représentant les organismes sans but lucratif ont demandé de meilleures mesures de soutien du revenu. Les enjeux principaux en la matière ont trait au salaire minimum, au salaire de subsistance, au revenu de base garanti et aux taux d'aide sociale.



Main d'œuvre à faible salaire

[TRADUCTION]

« Le salaire minimum est acceptable pour un jeune qui vit à la maison avec des parents qui paient l'hypothèque, le chauffage et l'électricité, mais pour un adulte qui essaie d'être autonome, le salaire minimum est loin d'être suffisant pour pouvoir manger et avoir un endroit sûr où dormir la nuit. J'ai un emploi à temps plein et un emploi à temps partiel au salaire minimum et j'ai à peine de quoi couvrir mes besoins de base. Toute personne travaillant à temps plein au Canada devrait avoir suffisamment d'argent pour subvenir à ses besoins de base. »

- Personne participant au questionnaire en ligne



« Je travaille dans trois endroits différents et je peux à peine payer mes factures. On a besoin d'un salaire minimum plus élevé pour survivre. Tout ce que je fais, c'est travailler. Je suis juste tellement fatigué. »

- Personne participant à un groupe de discussion

De nombreuses demandes ont été émises pour que le salaire minimum reflète plus fidèlement un salaire de subsistance. En outre, les gens à faible salaire demandent au gouvernement et aux entreprises de travailler ensemble pour mettre en place des congés de maladie payés pour les personnes qui peuvent le moins se permettre de perdre une journée de travail pour cause de maladie, mais qui sont les plus susceptibles d'occuper un emploi sans congés de maladie payés.

Prestations d'aide sociale et admissibilité

[TRADUCTION]

« Il y a tellement de programmes, et je sais qu'il y en a probablement qui peuvent m'aider, mais je ne sais jamais par où commencer. J'aimerais que ce soit plus facile d'obtenir de l'aide quand on en a besoin. »

- Personne participant à un groupe de discussion



[TRADUCTION]

« Si on est une personne seule qui essaie de se remettre sur pied, les prestations d'aide sociale ne couvrent même pas le loyer, voire la nourriture. Elles ne sont pas suffisantes. »

- Personne participant à un groupe de discussion



« Aller à l'assistance sociale pour demander de l'aide, c'est la dernière chose que quelqu'un veut faire. C'est abandonner le dernier morceau de dignité qu'il lui reste. Et quand tu arrives là-bas, ils te traitent comme si tu n'avais pas assez essayé tout seul. »

- Personne participant à un groupe de discussion



[TRADUCTION]

« J'ai essayé d'obtenir de l'aide, car même si nous travaillons tous les deux, nous n'y arrivons pas. On croit que si on a des enfants et un revenu familial de 80 000 \$, on n'est pas assez pauvre pour avoir de l'aide. C'était vrai il y a dix ans, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il semble que les programmes n'aient pas évolué avec la réalité. »

- Personne participant à un groupe de discussion



Les personnes qui dépendent de l'aide sociale pendant leur transition vers l'emploi ou d'autres formes de soutien, ainsi que les personnes qui les soutiennent, ont souligné le caractère inadéquat des prestations d'aide sociale faibles au Nouveau-Brunswick par rapport à celles d'autres provinces.

Des centaines de commentaires abordaient la difficulté comprendre les seuils d'admissibilité à l'aide sociale et à d'autres programmes d'aide au revenu et exprimaient la nécessité d'actualiser certains de ces seuils pour tenir compte du coût de la vie actuel.



Soutien du revenu

Soutien du revenu pour les personnes en situation de handicap



Les personnes en situation de handicap ont formulé des recommandations pour la refonte des programmes de soutien offerts par le ministère du Développement social. Des demandes ont également été formulées pour que davantage d'efforts soient déployés afin de les aider à obtenir un emploi significatif, de manière à leur offrir des chances égales de s'épanouir.

[TRADUCTION]

« J'ai deux diplômes universitaires et tellement à offrir, mais aucun employeur ne veut me donner une chance et m'embaucher. Je ne peux que recevoir les prestations d'invalidité provinciales, même si tout ce que je veux, c'est travailler et contribuer à la vie de ma communauté. »

- Personne participant à un groupe de discussion

“

« J'ai travaillé jusqu'à avoir un AVC, donc j'ai plus de vingt ans de carrière, mais maintenant je ne trouve pas de boulot qui me paie assez pour vivre et pouvoir encore payer mes frais médicaux. Je peux perdre ma couverture pour mes appareils médicaux si je trouve un emploi. C'est un choix difficile. J'aimerais qu'il y ait plus d'aide pour ceux d'entre nous qui vivent dans le flou et qui ont juste besoin d'un peu plus d'aide pour être indépendants. »

- Personne participant à un groupe de discussion

”

[TRADUCTION]

« Un handicap, ce n'est pas un choix. Ce n'est pas la même chose que de choisir de ne pas travailler. Les programmes de soutien aux personnes en situation de handicap doivent être conçus pour reconnaître la différence afin de nous donner la chance d'échapper à la pauvreté extrême. »

- Personne participant à un groupe de discussion

”



[TRADUCTION]

« J'étais fière d'être la première fille de ma famille à aller à l'université. J'étais fière de commencer ma carrière. J'étais tellement enthousiaste de fonder une famille. J'ai été moins enthousiaste lorsque j'ai réalisé que je n'avais pas les moyens de faire garder mes enfants pour reprendre ma carrière après avoir commencé à fonder ma famille. Selon moi, le manque de services de garde d'enfants abordables constitue un véritable recul pour l'égalité des femmes. »

- Personne participant à un groupe de discussion

“

“

« Il y a un manque de places dans les garderies. Souvent, ce sont les grands-parents qui aident, parce qu'il n'y a pas de place dans les garderies, ou les parents sont monoparentaux et ne sont pas capables de payer les frais de garde seuls. »

- Personne participant à un dialogue communautaire

Les personnes ayant participé au processus d'engagement public ont indiqué que le manque d'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité constituait un obstacle à l'inclusion économique et sociale. Lorsqu'on leur a présenté une liste d'éléments susceptibles de réduire la pauvreté et d'accroître l'inclusion économique et sociale, elles ont classé l'accès à des services de garde d'enfants abordables au sixième rang.



Stigmatisation et discrimination

[TRADUCTION]

« Les préjugés font plus mal que le froid, la nuit, dans une tente. »

- Personne participant à un groupe de discussion

[TRADUCTION]

« La bibliothèque publique est le meilleur endroit où aller pour recevoir de l'aide et être traité comme un égal. Dans la bibliothèque, tout le monde est important et tout le monde est pareil. Il n'y a pas de préjugés. »

- Personne participant à un groupe de discussion

“

« Si vous êtes sans-abri, les gens supposent que vous êtes accro à la drogue. Il y a beaucoup d'entre nous dans la rue qui vivent sans drogue, mais le stigma est toujours présent. »

- Personne participant à un groupe de discussion

“

[TRADUCTION]

« Mon plus grand souci quotidien est d'aller à l'école en faisant tout pour que personne ne découvre que ma famille est pauvre... Lorsque mes amis l'apprendront, ils me traiteront différemment, et ce sera épouvantable. »

- Mémoire thématique présenté par un jeune

“

De nombreuses personnes participantes ont fait part des conséquences de la stigmatisation et de la discrimination sur leur vie quotidienne. Étonnamment, certaines personnes ont évoqué la pandémie, souhaitant revenir à une époque où ils étaient « égaux et traités avec gentillesse et compassion ». On a souvent souligné que les solutions pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination nécessitent peu d'investissements financiers et d'efforts. Pourtant, on semble avoir de la difficulté à les mettre en œuvre.



[TRADUCTION]

« Je suis très reconnaissante envers ma patronne, qui m'autorise à faire mes courses sur son compte professionnel et les déduit de mon salaire au fur et à mesure. Sans elle, nous aurions faim. Heureusement, grâce à elle et aux programmes de déjeuners scolaires, mes enfants sont nourris. »

- Personne participant à un groupe de discussion



« Les entreprises peuvent améliorer la situation en aidant directement une ou des familles pauvres, réduisant le gaspillage et partageant les surplus de nourriture plutôt que de les mettre à la poubelle. »

- Personne participant à un groupe de discussion

Ces dernières années, le coût des denrées alimentaires a augmenté à un rythme alarmant. Ce n'est un secret pour personne que le recours aux banques alimentaires, même chez les adultes qui travaillent à temps plein, atteint un niveau record au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du pays. Les personnes ayant participé au processus d'engagement ont donné des détails sur les décisions très difficiles qu'elles ont dû prendre simplement pour se nourrir et nourrir leurs enfants.



Accès aux services de santé

Soins de santé primaires

[TRADUCTION]

« Je n'avais pas accès à un médecin, donc je ne me suis pas aperçu que j'étais prédiabétique avant d'être complètement diabétique. J'ai été tellement malade que j'ai manqué un mois de travail. Si j'avais eu un médecin de famille, il l'aurait probablement cerné, et j'aurais peut-être pu éviter que la situation ne s'aggrave. Je suis passé d'un manque d'argent pour la nourriture à un manque d'argent pour la nourriture adaptée au diabète. Je suis plus qu'effrayé de devoir gérer cela sans médecin et avec un revenu limité. »

- Personne participant à un groupe de discussion



« Le système de santé est rendu tellement difficile d'accès qu'un parent doit maintenant décider entre payer des frais de clinique privée ou d'attendre plus de 12 h à l'urgence avec son bébé, car il n'y a pas d'autres soins disponibles... Quand ton enfant est malade à chaque mois et que tu as deux ou plus enfants, cela devient difficile sur les parents. Si l'enfant ne reçoit pas les soins nécessaires, il est malade plus longtemps et le parent doit manquer du travail plus souvent, ce qui rend parfois la chose difficile avec certains employeurs et les parents risquent la perte d'emploi. »

- Personne participant au questionnaire en ligne



Les gens du Nouveau-Brunswick ont abordé les conséquences de l'impossibilité d'accéder à des soins de santé primaires, soit parce qu'ils n'ont pas de médecin de famille ou que les listes d'attente pour les services médicaux sont longues. Malgré l'existence des régimes de médicaments au Nouveau-Brunswick, de nombreuses personnes ont déclaré ne pas bénéficier d'une assurance-médicaments et devoir renoncer à des ordonnances ou à des doses en raison de leur coût.

[TRADUCTION]

« Mon employeur n'a pas de régime d'assurance-médicaments, mais j'utilisais le régime gouvernemental. Lorsque les choses sont devenues vraiment difficiles, j'avais besoin de l'argent que je dépensais pour les primes; maintenant, j'espère simplement ne pas tomber malade au point d'avoir besoin de médicaments sur ordonnance. »

- Personne participant au questionnaire en ligne



Soins de santé mentale

[TRADUCTION]

« L'accès aux soins de santé mentale lorsqu'une personne en a besoin est très important. Il est très difficile d'admettre à quelqu'un qu'on a des problèmes de santé mentale, et si on trouve enfin la force de le faire, il faut attendre les aiguillages et les rendez-vous, ce qui peut faire perdre courage. Je pense que cela m'est arrivé souvent. J'aurais pu obtenir de l'aide plus tôt et trouver un emploi plus tôt si la liste d'attente pour obtenir de l'aide en santé mentale n'était pas aussi longue. »

- Personne participant à un groupe de discussion

« C'est difficile d'entrer dans le système; tu ne parles pas à la bonne personne, et finalement, lorsque tu trouves quelqu'un, ça prend des années à avoir un rendez-vous. Je transitionne femme/homme et je ne peux même pas avoir de l'aide. »

- Personne participant à un groupe de discussion

L'accès aux soins de santé mentale est un élément important du bien-être. De nombreuses personnes participantes ont indiqué que le manque de soutien en matière de santé mentale avait une incidence négative sur leur vie.

Soutien en matière de consommation de substances et de dépendance

[TRADUCTION]

« Beaucoup de gens pensent que l'on devient sans-abri en raison d'une dépendance. Beaucoup d'entre nous sont devenus sans-abri en raison d'événements malheureux qui sont survenus dans notre vie. Les problèmes de dépendance sont arrivés ensuite pour pouvoir affronter la vie dans la rue. J'aimerais que les gens voient que sous la dépendance se cache un véritable être humain qui souffre. »

- Personne participant à un groupe de discussion

De nombreux commentaires ont été formulés sur la nécessité de traitements et de mesures de soutien en matière de consommation de substances. En plus de la possibilité d'accéder au traitement, on s'inquiétait des services qui existent pour soutenir une personne après que celle-ci termine avec succès son traitement. Dans plusieurs cas, les gens ont parlé du fait qu'après leur désintoxication, ils avaient du mal à trouver un logement ou un emploi, ce qui les ramenait à leurs anciennes relations et à leurs anciennes habitudes. Ce cycle se répète souvent et souligne le besoin de services globaux et de soutien social solides et inclusifs.



« Le coût de la vie a augmenté rapidement, mais les conditions salariales n'ont pas suivi ce rythme. Ainsi, plusieurs personnes qui “gagnaient bien leur vie” ont maintenant de la difficulté à joindre les deux bouts. »

- Personne participant au questionnaire en ligne



[TRADUCTION]

« Tout coûte tellement cher en ce moment. Chaque sou que nous avons est dépensé pour des besoins fondamentaux, et c'est à peine suffisant. Même si nous avons de très bons salaires, nous sommes vraiment serrés. Nous avons enlevé tout ce qui était superflu de notre budget, mais si les choses ne changent pas bientôt, nous devrons couper dans les besoins essentiels. »

- Personne participant au questionnaire en ligne



En plus des préoccupations liées à l'augmentation des coûts du logement et des denrées, des personnes participantes ont exprimé des inquiétudes concernant le fardeau fiscal sous toutes ses formes, le coût de l'électricité, le coût de l'essence et le coût de l'achat et de la possession d'un véhicule à moteur. De nombreuses personnes âgées ont parlé de l'augmentation des coûts qui les amènent à craindre de perdre leur maison. Les familles ont exprimé leur frustration face à l'application de taxes sur des biens qu'elles considèrent comme essentiels, comme des vêtements pour enfants, des chaussures et des articles de toilette de base.



[TRADUCTION]

« Quelqu'un m'a demandé ce que je faisais pour m'amuser, et je lui ai répondu que je jouais à un jeu intitulé “Où vais-je dormir cette nuit et que vais-je trouver à manger?” Je ne suis pas toujours bon au jeu et je perds souvent. Il demeure qu'il n'y a pas d'argent ni de temps pour s'amuser quand on essaie de survivre. »

- Personne participant à un groupe de discussion



Accès aux services publics et prestation de ceux-ci

[TRADUCTION]

« Le gouvernement est tout simplement trop difficile à comprendre. J'ai l'impression que tout est intentionnellement difficile pour qu'on ne lui coûte pas d'argent s'il décide d'aider. »

- Personne participant à un groupe de discussion



Les personnes qui ont vécu la pauvreté nous ont dit à maintes reprises que l'accès aux services gouvernementaux leur donnait souvent l'impression d'être stigmatisées et isolées. Plusieurs gens ont déclaré se sentir traumatisés lorsqu'ils accèdent à ces services. Partout dans la province, des gens nous ont dit ne plus avoir accès à l'information en raison du passage du papier au numérique. De nombreuses personnes de régions rurales ont exprimé leur frustration de ne pas pouvoir accéder aux programmes et aux prestations là où ils en avaient besoin. À maintes reprises, des gens ont dit avoir l'impression que les services gouvernementaux étaient conçus pour les empêcher d'y avoir accès. De nombreuses recommandations ont été formulées pour que le gouvernement rencontre les gens où ils sont.

Tout au long du processus d'engagement public, les personnes ont commencé leurs phrases par « J'aimerais qu'il y ait un programme... » ou « Il devrait y avoir un programme qui... », alors que des services existent déjà au Nouveau-Brunswick ou au fédéral pour combler les besoins décrits. Cela a démontré très rapidement qu'il existe un problème de communication entre le gouvernement et le public, et que des efforts doivent être entrepris pour mieux faire connaître les programmes et les services existants. Des efforts supplémentaires doivent également être déployés pour veiller à ce que la prestation de ceux-ci soit faite d'une manière empathique et qui préserve la dignité.



[TRADUCTION]

« Je voulais vraiment jouer au hockey, mais l'équipement et le temps de glace coûtent cher. Mon père m'a dit que nous n'en avions tout simplement pas les moyens. J'étais triste, parce qu'il pleurait au moment de me dire cela. »

- Mémoire thématique présenté par un jeune



« Le manque de ressources dans les communautés rurales entraîne de l'isolement et réduit la participation et la contribution des gens. »

- Personne participant à un dialogue communautaire



[TRADUCTION]

« J'aimerais que les gens puissent reconnaître que la langue des signes est une langue, afin que les membres de notre communauté puissent être pleinement inclus. Lorsque les collectivités et les organisations font l'effort d'offrir des services d'interprétation en langue des signes, nous pouvons être des membres à part entière de notre collectivité pour cet événement ou ce service. »

- Personne participant à un dialogue communautaire



La capacité d'une personne à participer à des activités récréatives et sociales est un élément important de l'inclusion sociale et de la réduction de la pauvreté. Tout au long du processus d'engagement public, nous avons entendu des récits poignants sur l'importance de pratiquer un sport, d'aller à un concert, d'assister à un barbecue communautaire ou de participer à d'autres types d'activités. Des personnes participantes nous ont dit que, bien qu'elles reconnaissent les avantages des loisirs, elles n'ont même pas la capacité à penser à de telles activités en raison des efforts qu'elles doivent déployer pour répondre à leurs besoins fondamentaux en matière de nourriture, de logement, de garde d'enfants et de transport.



Un Nouveau-Brunswick où chaque personne peut mener une belle vie, avoir un accès équitable à des services et des prestations offerts avec compassion et dignité, et avoir la chance de s'épanouir au sein de sa culture et de sa communauté.



Dans le cadre d'EVP4, la SIES poursuit son engagement d'atteindre l'objectif de réduire la pauvreté de 50%* d'ici 2030, et ce, conformément aux objectifs nationaux et internationaux.

*des taux de pauvreté de 2015



L'esprit du plan

Le désir de tous les gens du Nouveau-Brunswick d'être inclus et d'avoir la possibilité de s'épanouir est au cœur même de l'initiative *Ensemble pour vaincre la pauvreté*. Une véritable inclusion économique et sociale sera impossible sans une approche équilibrée qui met l'accent à la fois sur les personnes les plus vulnérables, déjà en situation de pauvreté, et sur les gens qui vivent au seuil de celle-ci. Un plan solide doit viser à atteindre les plus laissés pour compte tout en soutenant de façon proactive les personnes les plus à risque. Une combinaison de mesures de réduction et de prévention de la pauvreté est essentielle pour réaliser la vision suivante : « Un Nouveau-Brunswick où chaque personne peut mener une belle vie, avoir un accès équitable à des services et des prestations offerts avec compassion et dignité, et avoir la chance de s'épanouir au sein de sa culture et de sa communauté. »

Ensemble pour vaincre la pauvreté 4 : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick est une feuille de route importante qui guide les quatre secteurs vers un moment et un endroit où les taux de pauvreté ont diminué, où la qualité de vie s'est améliorée et où chaque personne a une chance égale de participer à la vie de sa collectivité et de s'y épanouir.

Le plan du Nouveau-Brunswick est unique. Le modèle de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick a été conçu pour améliorer l'harmonisation et la collaboration régionale, et pour veiller à ce que chaque voix soit prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan. EVP n'est pas un plan gouvernemental. Il est clair qu'il faut une volonté politique et un engagement ferme pour contribuer positivement à l'obtention de meilleurs résultats pour la population néo-brunswickoise. Il est tout aussi important que les organismes sans but lucratif et les entreprises soient disposés à travailler ensemble pour soutenir le plan et les personnes dont la vie est la plus touchée par les mesures qu'il contient. Les personnes citoyennes jouent un rôle important dans la réussite du plan, car elles doivent se faire entendre et contribuer afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

EVP4 met de l'avant seize mesures prioritaires avec les objectifs suivants :

1. Faire des progrès importants vers l'objectif d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à atteindre un revenu et des actifs suffisants pour prospérer, et éliminer les obstacles à un emploi satisfaisant;

2. Améliorer l'accès à des réseaux de transport communautaire et en commun sécuritaires, abordables, accessibles et durables pour tous, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes vulnérables, des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées (ODD 11.2 modifié);
3. Veiller à ce que chaque personne vive dans une collectivité forte, solidaire et inclusive, où les organismes sans but lucratif, les entreprises sociales et les gouvernements locaux ont accès au soutien et aux ressources nécessaires pour promouvoir les liens, la compassion, le bien-être et le sentiment d'appartenance; faciliter les partenariats et soutenir les organismes communautaires;
4. Défendre et appuyer l'élaboration et la transformation des programmes et services gouvernementaux qui honorent la dignité des gens et facilitent leur capacité à participer pleinement et activement à la société.

Principes directeurs

Les principes directeurs suivants ont été adoptés dans les plans précédents et nous continuons à reconnaître leur importance cruciale pour bâtir une province où personne n'est laissé pour compte :

Équité



Reconnaitre qu'il n'existe pas de solution universelle. L'inégalité se traduit par un accès aux occasions qui varie d'une personne à l'autre.

Inclusion et appartenance



Veiller à ce que tout le monde puisse participer pleinement au sein de leur collectivité et à l'économie.

Accessibilité



Aider les gens à accéder aux ressources financières nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

Mieux-être



Aider les personnes à réussir pour qu'elles puissent toutes avoir la meilleure qualité de vie possible.



Trois piliers, seize mesures prioritaires mesurables

Solutions proposées par la population

Les personnes ayant participé au processus d'engagement public d'EVP4 ont généreusement présenté leurs points de vue sur les obstacles actuels à l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick. Elles se sont montrées tout aussi généreuses en proposant des solutions possibles. À la fin du processus d'engagement public, nous avions rassemblé plus de 1 000 mesures prioritaires possibles à prendre en considération dans le cadre d'EVP4.

Il serait impossible de rédiger un plan comprenant 1 000 mesures prioritaires. Nous savions que nous devions inclure les éléments qui auraient le plus grand effet sur les dizaines de milliers de personnes qui vivent actuellement dans la pauvreté et les dizaines de milliers d'autres qui y sont presque. Au cours de l'élaboration du plan, la liste a été réduite comme suit :

- 1. Suppression des mesures prioritaires possibles qui sont déjà couvertes par une stratégie existante;**
- 2. Retrait des éléments qui relèvent en particulier de la responsabilité d'un autre ordre de gouvernement;**
- 3. Suppression des éléments qui pourraient facilement être intégrés dans un plan opérationnel annuel pour la SIES.**

Quoiqu'il en soit, la SIES reste déterminée à collaborer avec les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB), les différents paliers de gouvernement, les entreprises et les organismes sans but lucratif afin d'examiner et de faire progresser le plus grand nombre de solutions possibles tout au long de la période couverte par EVP4.

Après bon nombre de mois de réunions avec des gens des quatre secteurs, une liste de seize mesures prioritaires a été établie sous trois piliers. Il est important de noter que tous les renseignements reçus ont été ou seront communiqués à des ministères, à des agences, à des entreprises, à des organismes sans but lucratif et à d'autres paliers de gouvernement dont le mandat est lié aux enjeux soulevés. Tout au long de l'élaboration d'EVP4, nous avons considéré l'information qui nous a été fournie comme un atout précieux. Nous l'avons conservée, consultée, analysée et diffusée à grande échelle – tout en respectant soigneusement la confidentialité – afin de garantir que les voix des personnes qui nous ont confié leur histoire sont entendues par les responsables décisionnels qui devraient, tout particulièrement, prêter l'oreille.

Trois piliers et seize mesures prioritaires mesurables

Les trois piliers et les seize mesures prioritaires mesurables sont les suivants :



I. Besoins fondamentaux et bien-être

Mesures prioritaires 1 à 6

1. Collaborer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que d'autres ministères gouvernementaux, partenaires communautaires et parties prenantes pour accroître le niveau de **sécurité alimentaire**;
2. Améliorer l'accès à des services de **transport** abordables, accessibles et disponibles;
3. Collaborer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les partenaires afin de veiller à ce que les personnes néo-brunswickaises aient accès à des services de **garde d'enfants** abordables et de grande qualité;
4. Soutenir la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick dans la mise en œuvre de sa stratégie Un **logement** pour tous;
5. Étudier la possibilité et fournir des recommandations quant à un programme à coûts partagés entre le gouvernement, les entreprises et les personnes employées pour offrir des congés de maladie payés (**santé**);
6. Accroître la sensibilisation aux différents programmes de médicaments sur ordonnance au Nouveau-Brunswick (**couverture des médicaments sur ordonnance**);



II. Sécurité du revenu

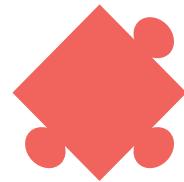
Mesures prioritaires 7 à 12

7. Accroître la sensibilisation et **l'accès aux prestations** fédérales et provinciales qui amélioreront la sécurité du revenu;
8. Collaborer avec les partenaires communautaires afin d'améliorer la **littératie financière**;
9. Collaborer avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour améliorer les **conditions de travail de la main-d'œuvre à faible revenu**;
10. Reconnaître les défis uniques auxquels sont confrontées les **personnes en situation de handicap** et mettre en œuvre des changements qui amélioreront leur accès au revenu et aux ressources;
11. Effectuer un examen des **seuils d'exemption des actifs** pour les programmes et services offerts par le ministère du Développement social;
12. Explorer d'autres possibilités pour améliorer la sécurité du revenu des personnes néo-brunswickaises grâce à la création d'un **comité consultatif sur la sécurité du revenu**;

Dans le cadre des seize mesures prioritaires, la SIES mettra en place et dirigera deux comités consultatifs qui se concentreront sur les points suivants :

- **Le secteur sans but lucratif** : collaborer avec des partenaires pour renforcer le secteur sans but lucratif et l'écosystème de l'économie sociale dans toute la province;
- **La sécurité du revenu** : étudier la possibilité de créer un programme à coûts partagés de congés de maladie, explorer les moyens de mieux aider la population à avoir accès aux programmes et prestations, examiner les seuils d'admissibilité des programmes existants et formuler des recommandations sur les changements nécessaires.

Comme le prévoit l'article 41.3 de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, chaque plan EVP doit inclure un énoncé de vision, des objectifs, des initiatives conçues pour promouvoir l'inclusion économique et sociale, des mesures prioritaires et des indicateurs de progrès permettant de suivre et de mesurer les progrès réalisés.



III. Amélioration de la prestation de services axés sur les gens

Mesures prioritaires 13 à 16

13. Explorer des moyens novateurs pour mieux communiquer avec les personnes qui sont confrontées à des obstacles au moment d'accéder à des renseignements, des programmes et des prestations du gouvernement (**réduction des obstacles à un meilleur accès**);
14. Effectuer un examen des possibilités de **formation à la sensibilisation** et les améliorer afin de veiller à ce qu'il existe des ressources de formation qui réduisent le risque de stigmatiser ou de traumatiser à nouveau les gens qui cherchent à obtenir des services gouvernementaux;
15. Continuer de renforcer le soutien aux jeunes ayant atteint l'âge de quitter la tutelle du ministère afin de veiller à ce qu'ils aient accès au logement ainsi qu'à l'éducation et la formation postsecondaires (**atteinte de l'âge limite**);
16. Mettre sur pied un modèle de groupe de travail adapté aux besoins du secteur sans but lucratif au Nouveau-Brunswick et le diriger tout en misant sur le renforcement du secteur (**soutien du secteur sans but lucratif**).



Nous sommes convaincus que cette liste de seize mesures prioritaires contribuera à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et d'accroissement de l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick. Les gens qui éprouvent actuellement des difficultés ressentiront l'effet de ces changements au cours de la période couverte par EVP4. Même si l'objectif doit toujours demeurer l'élimination de la pauvreté, nous devons accueillir tout changement, aussi petit soit-il, s'il contribue à l'atteinte du but ultime. Nous croyons fermement que certaines de ces mesures seront transformatrices. Nous voulons sincèrement que ce plan contribue à redonner espoir à la population du Nouveau-Brunswick.

La SIES élaborera un plan opérationnel fondé sur les seize mesures. L'annexe B donne un aperçu d'une liste de sous-mesures qui viendront appuyer la mise en œuvre des mesures prioritaires.

Appel à l'action

Pour obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre la pauvreté, tous les secteurs devront travailler ensemble. Les seize mesures prioritaires mentionnées dans le plan ne représentent pas la totalité des efforts qui seront déployés au cours des cinq prochaines années. Elles sont détaillées ici à titre de feuille de route et de plan pour créer un élan important vers l'objectif de réduction du taux de pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030.

Il existe beaucoup de mesures de prévention importantes pour lutter contre la pauvreté, ainsi que beaucoup de mesures d'intervention visant à réduire le taux de pauvreté et accroître l'inclusion économique et sociale. Afin de veiller à ce que ce rapport demeure concis, nous avons ajouté des annexes comprenant des renseignements supplémentaires sur la pauvreté intergénérationnelle, l'éducation, la garde d'enfants et l'emploi. Ces annexes comprennent, elles aussi, des citations de personnes néo-brunswickoises; nous encourageons ainsi les gens à lire le document au complet malgré sa longueur. Le temps que l'on consacre à mieux comprendre la question est, en soi, un élément de solution.

Tout au long du processus d'engagement public, nous avons entendu des suggestions de mesures visant à réduire la stigmatisation et la discrimination, soit l'obstacle le plus grand à la pleine inclusion dans la collectivité selon la population. Des centaines d'appels à la gentillesse, à la compassion et à l'empathie ont été lancés. Les gens ont réclamé de la compréhension et une deuxième chance pour pouvoir s'épanouir.

La réussite du plan dépend des quatre secteurs. Les sections suivantes présentent les solutions possibles proposées au cours du processus d'engagement public. Nous invitons les gens représentant chaque secteur à les accueillir. Faites preuve d'audace dès maintenant et amorcez une vague de changement qui transformera votre collectivité en un lieu où tout le monde peut s'épanouir. Commencez dès aujourd'hui en signant la lettre d'engagement! Vous pouvez même donner l'exemple en affichant votre lettre signée et en l'envoyant à la SIES!

Lettre d'engagement

Je, _____, suis une fière personne néo-brunswickoise qui estime que toute la population devrait avoir accès aux ressources et à la sécurité pour éviter de vivre dans la pauvreté. Je reconnaiss qu'il est crucial, pour réduire les répercussions de la pauvreté, de disposer d'un logement sûr et permanent, d'avoir accès à une alimentation suffisante et saine et d'avoir la possibilité de s'épanouir et de participer activement à la vie communautaire.

Je crois que toute la population du Nouveau-Brunswick devrait être incluse et avoir la possibilité de s'épanouir, et qu'ensemble, nous pouvons réduire les répercussions de la pauvreté en aidant les gens à jouir d'une meilleure qualité de vie. Je m'engage donc personnellement à poser les actions suivantes :



SECTEUR SANS BUT LUCRATIF

- Faire du bénévolat auprès d'organismes de ma collectivité qui favorisent l'inclusion économique et sociale;
- Aider les gens à remplir leur déclaration de revenus annuelle par l'entremise du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI);
- Apprendre à connaître le réseau d'inclusion communautaire de ma région et surveiller ses initiatives;
- Faire des dons à des organismes de ma collectivité qui encouragent l'inclusion économique et sociale.



GOUVERNEMENT

- En tant que personne élue au niveau municipal, reconnaître et comprendre les problèmes de pauvreté dans ma collectivité et agir en conséquence;
- Agir de façon proactive, plutôt que réactive, dans la résolution de problèmes précis liés à la pauvreté et à l'inclusion;
- Reconnaître que chaque personne, quel que soit son statut, mérite d'être traitée avec dignité et respect;
- Reconnaître que chaque personne mérite d'avoir un logement sûr et permanent et de disposer d'une alimentation saine et suffisante pour demeurer en bonne santé.



PERSONNES CITOYENNES

- Faire connaître le 211NB et ses services;
- Voter et encourager les autres à faire de même;
- M'informer sur la pauvreté dans ma région et dans la province;
- Sensibiliser les gens à la pauvreté et à ses conséquences;
- Lutter contre la stigmatisation et la discrimination auxquels font face les personnes vivant dans la pauvreté;
- Créer des espaces exempts d'obstacles;
- «Adopter» une personne, un couple ou une famille vulnérable en l'incluant dans ma routine et mes activités hebdomadaires régulières;
- Reconnaître et soutenir les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale et de dépendance.



ENTREPRISES

- Rémuner mon personnel avec un salaire de subsistance;
- Aider les personnes nouvelles arrivantes à s'intégrer dans leur nouvelle collectivité;
- Fournir ou financer des services de garde d'enfants pour les familles en difficulté;
- Soutenir les services de transport communautaire locaux;
- Offrir des possibilités de formation sur place;
- Travailler avec les institutions financières pour aider la clientèle et le personnel à obtenir de l'aide financière abordable et raisonnable.

Par ces actions, je joue un rôle actif dans l'amélioration de l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick et dans la réalisation des objectifs de l'initiative *Ensemble pour vaincre la pauvreté*. Je choisis d'unir mes forces à celles des gens des quatre secteurs – personnes citoyennes, organismes sans but lucratif, entreprises et gouvernement – pour atteindre l'objectif commun de réduire la pauvreté et ses répercussions dans notre province.

Signature



Comment les **entreprises** peuvent améliorer l'inclusion économique et sociale et réduire la pauvreté

Les entreprises jouent un rôle important dans nos collectivités. Elles sont la source d'emplois locaux et le moteur de la prospérité économique de la province. Elles appuient les activités caritatives et sociales de leurs collectivités. Les entreprises offrent des biens et des services qui répondent aux besoins fondamentaux de la population du Nouveau-Brunswick.

Elles disposent de nombreux moyens pour contribuer à la tâche importante de réduire la pauvreté et d'améliorer l'inclusion économique et sociale. Voici une liste non exhaustive d'idées à explorer :

- Envisager des modalités de travail souples pour aider les familles qui rencontrent des obstacles en matière de garde d'enfants ou de transport;
- Concevoir de manière proactive des espaces exempts d'obstacles pour permettre la pleine participation de tous;
- Adopter une politique de salaire de subsistance;
- Encourager la promotion interne du personnel afin de lui donner la possibilité d'avancement au sein de l'entreprise, en passant d'un poste à faible rémunération vers une véritable carrière;
- Offrir de la formation en cours d'emploi aux personnes désireuses de travailler, mais ne disposant pas de toutes les compétences requises;
- Envisager d'employer des personnes ayant un casier judiciaire afin de leur donner plus de chances de réintégrer la collectivité;
- S'engager à faire du bénévolat dans la collectivité;
- Embaucher des personnes en situation de handicap et reconnaître la valeur de leurs compétences, de leur formation et de leur expérience;
- Soutenir les activités qui mettent en valeur les avantages du bilinguisme au Nouveau-Brunswick;
- Adopter les principes du langage clair dans les communications;
- Offrir des congés de maladie payés au personnel;
- Organiser un comptoir communautaire d'aide en matière d'impôts et de prestations où des bénévoles peuvent aider le personnel et sa famille à accéder à des prestations et à des services importants.

Comment les **gouvernements locaux** peuvent améliorer l'inclusion économique et sociale et réduire la pauvreté

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale qui est entrée en vigueur en janvier 2023, les commissions de services régionaux sont désormais responsables du leadership régional dans des domaines tels que le développement communautaire et les services de transport. Les douze réseaux d'inclusion communautaire existants dans la province ont été intégrés aux commissions et sont des acteurs clés dans la mise en œuvre de leurs mandats élargis. Ils sont aussi des agents de changement pour les gouvernements locaux. Voici des idées de mesures que peuvent entreprendre les gouvernements locaux afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'inclusion économique et sociale :

- Appuyer les initiatives visant à réduire la stigmatisation et la discrimination par le biais des arts et du théâtre;
- Soutenir des services de transport communautaire abordables, disponibles et accessibles et collaborer avec les partenaires pour augmenter les possibilités de services de transport entre les collectivités;
- Renforcer les partenariats locaux en encourageant les projets codirigés par des personnes défavorisées;
- Créer un environnement propice à la collaboration entre les entreprises et les organismes sans but lucratif;
- Réduire la lourdeur réglementaire et administrative pour améliorer l'accès aux services et adopter les principes du langage clair dans les communications;
- Mobiliser les collectivités pour célébrer la diversité et échanger des connaissances qui renforcent le tissu social du Nouveau-Brunswick;
- En collaboration avec des partenaires locaux, explorer des solutions créatives pour composer avec le manque de services de garde d'enfants pendant l'été;
- Promouvoir et soutenir le développement d'entreprises sociales axées sur la sécurité alimentaire;
- Créer des défis communautaires liés à la santé mentale et physique, et proposer des formations et des ateliers aux municipalités;
- Offrir des ateliers et des ressources d'éducation financière dans les collectivités locales;
- Promouvoir la gentillesse, l'empathie, la compassion et le bien-être dans la collectivité;
- Collaborer avec des partenaires afin de mettre en place des comptoirs du Programme communautaires des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) dans un plus grand nombre de collectivités;
- Lancer une campagne de promotion visant à faire connaître les prestations et les programmes existants, comme le régime enregistré d'épargne-études (REEE), le bon d'études canadien (BEC) et le régime enregistré d'épargne-invalidité (REI);
- Promouvoir et faire connaître le service 211NB;
- Créer un centre régional de bénévolat ou collaborer avec un centre existant;
- Explorer la possibilité d'organiser et d'offrir une formation et/ou des ateliers de sensibilisation aux personnes qui conduisent des autobus, et leur offrir différents outils personnalisés en matière d'inclusion dans le but d'assurer une cohésion régionale;
- Organiser davantage de tables rondes citoyennes et de forums ouverts où les personnes en situation de pauvreté peuvent s'exprimer librement sur les défis auxquels elles sont confrontées tout en misant sur les forces et les ressources disponibles; cela permet d'obtenir des idées innovantes et encourage la participation active au sein de la collectivité.

Comment les personnes citoyennes peuvent améliorer l'inclusion économique et sociale et réduire la pauvreté

La population, individuellement et collectivement, dispose d'un pouvoir considérable dans la lutte contre la pauvreté et dans les efforts visant à améliorer l'inclusion économique et sociale dans la province. Elle a la capacité à créer une collectivité plus aimable et plus inclusive simplement en étant la meilleure version d'elle-même. Lorsque des gens partageant les mêmes idées se rencontrent, ils ont le pouvoir collectif de donner l'exemple, de susciter le changement et de faire entendre leur voix pour façonner leur milieu. Voici une liste non exhaustive d'idées à explorer :

- Remettre en question les mythes et les idées fausses qui entourent la pauvreté afin que les personnes salariées à faible revenu soient considérées comme des membres importants et actifs de la société, qui méritent de la compassion et des occasions pour s'épanouir;
- Faire du mentorat et du tutorat et offrir de l'aide aux devoirs pour améliorer le taux d'alphabétisation au Nouveau-Brunswick;
- Soutenir les bibliothèques locales et leurs activités;
- Créer un club de lecture ou de mathématiques multigénérationnel;
- Soutenir les personnes marginalisées;
- Faire du bénévolat auprès d'un organisme sans but lucratif;
- Donner un coup de main lorsqu'on en a l'occasion;
- Parler des programmes et services existants et s'efforcer d'orienter les personnes dans le besoin vers les services qui les aideront;
- Apprendre la langue des signes pour faciliter l'accès à l'interprétation, favorisant ainsi l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes dans les collectivités;
- Saisir les occasions d'en apprendre davantage sur la culture des membres de sa collectivité.



Comment les organismes sans but lucratif peuvent améliorer l'inclusion économique et sociale et réduire la pauvreté

Les personnes ayant participé au processus d'engagement public ont exprimé une immense reconnaissance envers les organismes sans but lucratif de leurs collectivités. Elles ont longuement parlé de la confiance qu'elles accordent à ces organismes et aux personnes travaillent et qui font du bénévolat dans le secteur. Les gens ont parlé positivement de l'espoir, de l'aide et de l'humanité qu'apportent les organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick. Ils ont fait de nombreuses suggestions et souhaitent que leurs organismes sans but lucratif continuent à soutenir les membres de leurs collectivités. Voici une liste non exhaustive d'idées à explorer pour poursuivre le travail important qui a déjà été entamé :

- Organiser des ateliers de formation culinaire et de sécurité alimentaire axés sur l'acquisition de compétences et la réduction du gaspillage alimentaire;

- Collaborer avec des partenaires pour renforcer le secteur sans but lucratif dans toute la province;
- Offrir des possibilités de bénévolat qui permettent aux gens d'acquérir des compétences transférables au milieu de travail;
- Partager des ressources avec d'autres organismes sans but lucratif afin de réduire les coûts et les obstacles à la prestation de services;
- Adopter des pratiques d'embauche favorables aux personnes susceptibles de se heurter à des obstacles;
- S'assurer que l'organisme est inscrit auprès du 211NB et que les renseignements sont toujours à jour;
- Reconnaître et promouvoir son rôle essentiel à titre de catalyseur dans le domaine qui accélère le passage à l'action et renforce ses effets;
- Inspirer les personnes à promouvoir le changement en racontant des histoires authentiques et en instaurant un climat de confiance pour aller à la rencontre des gens et contribuer à réduire la stigmatisation par la compréhension des expériences vécues.





Mesure des progrès et des résultats



Objectif global d'Ensemble pour vaincre la pauvreté 4

Conformément à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, l'objectif global d'EVP4 est de réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030.

La SIES étoffera les rapports du plan grâce à un suivi et à des indicateurs fondés sur des données probantes. Nous continuerons d'utiliser l'année de référence 2015 du Canada pour calculer le taux de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC), adoptée à l'échelle nationale.

Mesure du panier de consommation (MPC)

La MPC est une mesure de pauvreté absolue qui se fonde sur le revenu disponible pour l'achat d'un panier de biens et de services précis représentant un niveau de vie modeste pour les personnes et les familles vivant dans des régions géographiques précises. Le panier comprend les éléments suivants : la nourriture, les vêtements et les chaussures, le transport, le logement et d'autres dépenses, comme les soins personnels, les articles ménagers et d'autres biens et services qui permettent de participer à la collectivité. Les personnes ou les familles qui n'ont pas les moyens d'acheter le panier sont considérées comme vivant dans une situation de faible revenu ou de pauvreté. La méthode de la MPC est revue et mise à jour régulièrement.

Le tableau du haut indique les seuils de revenu de la MPC pour les régions géographiques du Nouveau-Brunswick au cours de la dernière décennie :

Région	Seuils de la mesure du panier de consommation, base de 2018 en dollars courants								
	Seuil total								
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
N.-B., régions rurales	38 966	39 683	40 043	40 766	41 716	41 965	43 714	47 508	49 794
N.-B., moins de 30 000 habitants	40 386	41 135	41 528	42 284	43 259	43 512	45 320	49 231	51 578
N.-B., population 30 000 à 99 999	40 175	40 919	41 307	42 058	43 030	43 282	45 081	48 975	51 313
Fredericton	41 851	42 645	43 068	43 906	44 932	45 211	46,954	50 995	53 405
Saint John	39 754	40 505	40 895	41 700	42 685	42 953	44,599	48 468	50 768
Moncton	40 049	40 808	41 226	42 026	43 001	43 257	44 932	48 790	51 082

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1110006601>

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage de personnes à faible revenu selon la mesure du panier de consommation au cours de la même période :

Type de famille économique	Pourcentage de personnes à faible revenu, mesure du panier de consommation 2015-2023 (base de la MPC de 2018)							
	années							
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Toutes les personnes	16,2	13,9	12,6	10,8	9,9	7,6	6,7	10,9
Personnes dans une famille économique	12,2	9,6	9,3	6,7	6,6	4,4	3,7	7,1
Personnes de moins de 18 ans dans une famille économique	19,9	16,4	15	11,6	11,2	5,8	6,9	11
Personnes de moins de 18 ans dans une famille comptant un couple	14,6	11,9	7,1	5,9	F	3	F	6,8
Personnes de moins de 18 ans dans une famille monoparentale dirigée par une femme	48,5	42,3	52,9	36	29,8	F	31,3	27,4
Hors famille économique								
Personnes hors famille économique	36,7	35,3	28,8	30,5	25,4	22,6	20,7	27,8
Personnes âgées hors famille économique	25,7	25,1	14,6	14,9	16,3	15,2	16,9	21,7
Personnes non âgées hors famille économique	41,6	40,4	36,4	39	31,4	27,1	23,1	30,8

*F signifie que les données sont trop peu fiables pour être publiées par Statistique Canada

Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl)

Des études indiquent que la pauvreté et l'inégalité touchent considérablement le bien-être et la santé de la population. C'est pourquoi la SIES surveillera également l'évolution de la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl). La MFR-Apl est une mesure relative de la pauvreté. Elle désigne un pourcentage fixe (50 %) de la médiane du revenu après impôt ajusté des ménages privés. La SIES continuera à surveiller cet indicateur et à l'inclure dans des tableaux de bord transparents.

Pauvreté extrême

Au Nouveau-Brunswick, on mesure la pauvreté extrême à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés, dont la MPC et la MFR-Apl. La pauvreté extrême correspond à une situation bien en deçà du seuil de la pauvreté, soit un salaire correspondant à 50 % ou moins de la MFR-Apl pour une année donnée. Bien que la MPC soit utilisée au Nouveau-Brunswick pour mesurer la pauvreté, la MFR-Apl fournit des renseignements précieux sur son ampleur.

Même si le taux de pauvreté a diminué pendant plusieurs années d'EVP, son ampleur (l'écart entre le seuil de faible revenu et le revenu moyen des personnes ayant un faible revenu) et le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté ont augmenté. Les gens qui sont célibataires, d'âge moyen, qui vivent seuls ou qui reçoivent de l'aide sociale en tant qu'unique source de revenu sont les plus susceptibles de vivre en situation d'extrême pauvreté au Nouveau-Brunswick. Le risque de vivre en pauvreté extrême diminue si une personne a des enfants ou est âgée de plus de 65 ans. La SIES continuera à surveiller la prévalence de la pauvreté extrême et l'inclura dans les tableaux de bord.



Dans le cadre des objectifs de développement durable 2030, la SIES collaborera également avec des partenaires en vue de réduire le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême dans la province.

Plus que la MPC

Le cadre de mesures d'EVP en fait partie intégrante. Il garantit la responsabilité envers l'ensemble de la population néo-brunswickoise et fournit une structure fondée sur des données probantes pour mesurer les résultats des initiatives.

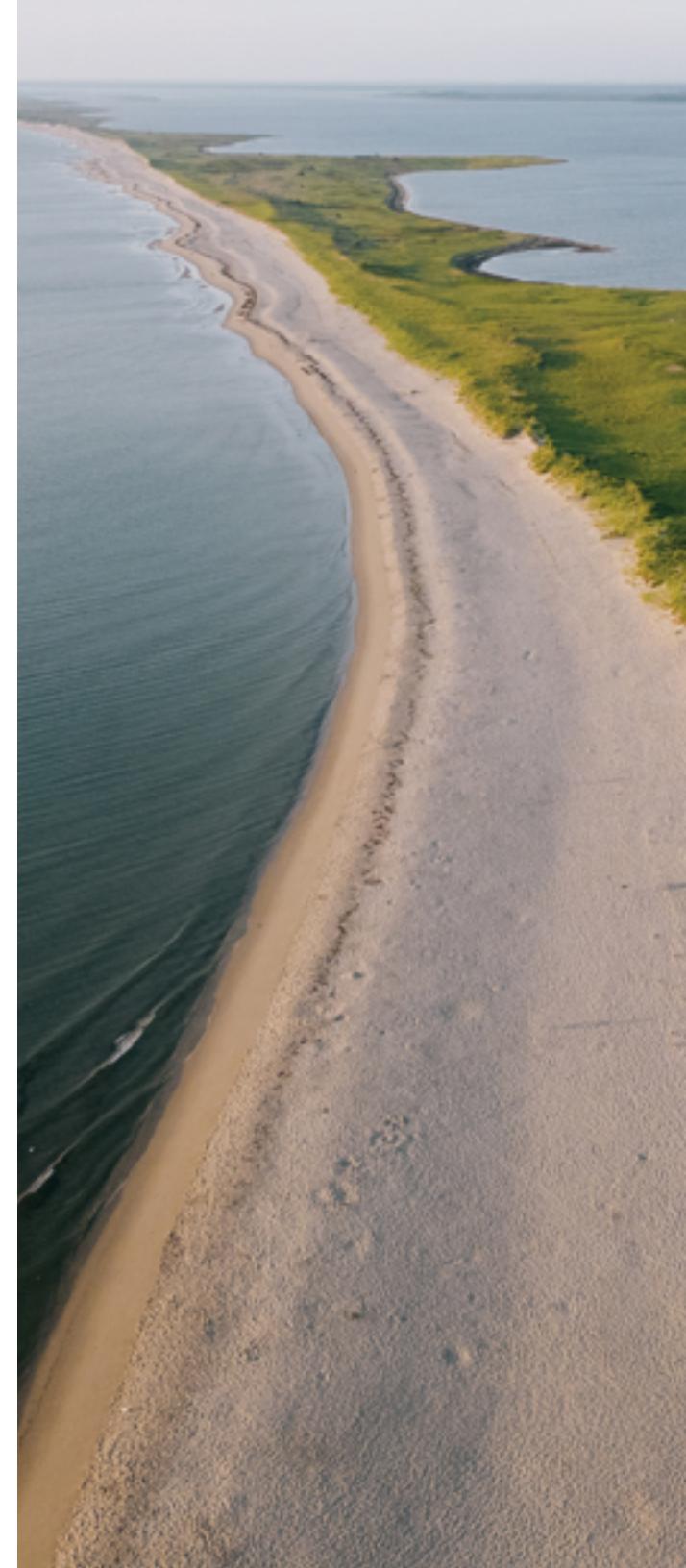
Nous parlons constamment de la complexité de la pauvreté et du fait que de nombreuses circonstances différentes contribuent à ses causes profondes. Il serait injuste de mesurer les progrès et la réussite des mesures d'EVP4 sans tenir compte de l'effet d'autres paramètres.

La SIES s'engage à mesurer les paramètres supplémentaires suivants et à en rendre compte de manière transparente tout au long d'EVP4. Ces paramètres ont été choisis parce qu'il s'agit d'indicateurs importants de la pauvreté et de l'inclusion sociale, qui fournissent des renseignements allant au-delà de la MPC. Ils permettent d'intervenir de façon à prévenir et à réduire la pauvreté. Les indicateurs que nous utiliserons pour mesurer les progrès et les résultats sont les suivants :

1. Satisfaction des besoins impérieux en matière de logement;
2. Nombre de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation;
3. Taux d'entrée et de sortie de la pauvreté;
4. Taux d'alphabétisation et de numératie;
5. Nombre de dossiers d'aide sociale;
6. Sentiment d'appartenance à une communauté;
7. Taux de sécurité alimentaire;
8. Nombre d'enfants sur la liste d'attente pour les services de garde;
9. Nombre de personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté;
10. Nombre de personnes admissibles bénéficiant de prestations.

Chacun de ces indicateurs et leurs objectifs figurent à l'annexe F.

Dans le cadre d'EVP4, la SIES améliorera son site Web afin d'actualiser les données à mesure qu'elles seront disponibles et de permettre à la population de voir les progrès réalisés dans les seize mesures prioritaires, en plus des indicateurs susmentionnés.



Harmonisation avec les objectifs de développement durable et la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté

Objectifs de développement durable (ODD)

En 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par tous les États membres des Nations Unies en tant que plan directeur pour la paix et la prospérité pour tout le monde. Le Canada, en tant que membre de l'ONU, est signataire du *Programme 2030*. Celui-ci s'articule autour de 17 ODD.

La SIES s'exprime fréquemment sur le premier ODD : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ». Chacun des ODD contient une série de cibles et d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis. La cible 1.2 stipule : « D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays ». Les indicateurs exigent la mesure de la proportion de la population vivant sous le seuil de la pauvreté national, par sexe et par âge.

Nous n'avons pas encore parlé des autres objectifs et indicateurs qui font partie de l'éradication de la pauvreté, comme la cible 1.b, qui stipule : « Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté ». L'indicateur correspondant est le suivant : « Dépenses publiques favorables aux pauvres. » Il est important de mentionner que l'objectif global d'EVP4 n'est pas seulement en phase avec l'ODD 1. Nous comprenons que la cible et les indicateurs sont plus complexes et prévoient un engagement important pour améliorer la vie de la population.

La SIES n'a jamais explicitement indiqué comment elle contribuait au deuxième objectif de développement durable, à savoir : « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Dans cet ODD, on trouve la cible « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante » (ODD 2.1). Parmi les indicateurs, il y a une recommandation visant à mesurer la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population (ODD 2.1.2). Bien qu'on ne le décrive pas explicitement, il est clair qu'à travers ses initiatives de sécurité alimentaire, la SIES et les gens qui collaborent à la rédaction des plans EVP ont, au

fil des ans, été très engagés dans la réalisation de l'ODD 2.

Un troisième ODD important pour le plan EVP est l'ODD 10 : « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ». On y trouve la cible 10.2 : « D'ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ». L'indicateur 10.2.1 mesure la proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur à 50 % du revenu médian, en tenant compte de critères comme le sexe, l'âge et le statut de personnes en situation de handicap. Par ailleurs, l'ODD 10 vise à « adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et [à] parvenir progressivement à une plus grande égalité ».

Bien que nous nous soyons concentrés sur trois des 17 ODD, il est important de noter qu'ils ont tous des liens avec les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'inclusion économique et sociale. C'est pourquoi la SIES s'engage à apporter sa contribution pour accroître ses connaissances et son expérience dans le domaine des ODD et à collaborer avec tous les partenaires nécessaires pour progresser vers leur réalisation.

Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté

Le 21 août 2018, le gouvernement du Canada a publié le rapport [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). La vision audacieuse de la stratégie consiste à bâtir un Canada où chaque personne a une chance réelle et équitable de réussir, un Canada sans pauvreté. Cette stratégie comporte des cibles concrètes de réduction de la pauvreté, notamment une réduction de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030. La stratégie nationale prévoit également l'adoption du seuil officiel de la pauvreté au Canada, représenté par la mesure du panier de consommation (MPC).

La population du Nouveau-Brunswick profite de paiements de transfert du gouvernement fédéral qui améliorent leur sécurité financière. Ces dernières années, plusieurs programmes fédéraux ont été lancés. Ils ont eu un effet considérable sur les taux de pauvreté, en particulier chez les enfants.

La stratégie canadienne comprend également douze indicateurs présentés de manière transparente afin que la population canadienne puisse constater les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté. Un élément important de la stratégie canadienne a été la création du Comité consultatif national sur la pauvreté. Ce comité est composé de dix membres, dont des personnes ayant une expérience vécue. Tout comme le conseil d'administration de la SIES, le Comité fournit des conseils sur la réduction de la pauvreté.

Nous présentons les ODD et la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté pour démontrer que la pauvreté n'est pas seulement un problème néo-brunswickois, mais aussi un problème national et mondial. En harmonisant les objectifs et les stratégies, nous créons une équipe forte de personnes qui collaborent à l'atteinte des mêmes objectifs.

Aller de l'avant ensemble

Aller de l'avant ensemble :

En conclusion, ce n'est qu'un début

La collaboration de tous les secteurs sera requise pour que la population du Nouveau-Brunswick ait la possibilité de s'épanouir. Il faut cibler et éliminer les obstacles systémiques et les injustices afin d'offrir à tout le monde la possibilité de franchir la prochaine étape vers l'inclusion économique et sociale.

Dans le cadre du processus d'engagement public, nous avons appris que beaucoup de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale se sentent incomprises ou ignorées. Elles se sentent invisibles. Même si nous ne comprenons pas tout, nous espérons sincèrement que ce plan leur montrera qu'elles ont été vues et que leur voix a été entendue. Nous avons affirmé aux personnes vulnérables rencontrées partout dans la province que si elles avaient le courage de nous faire part de leur expérience vécue, nous aurions le courage de défier les systèmes et la société en vue de faire avancer les choses pour elles. Nous souhaitons que notre engagement collectif en faveur de cette vision nous mènera de la conclusion de ce document vers un nouveau départ, où chacun aura la possibilité de s'épanouir et où personne ne sera laissé pour compte.

Annexe A – Comprendre la pauvreté et mettre l'accent sur la prévention

La pauvreté est un enjeu complexe. Les causes profondes ne sont pas toujours faciles à déterminer ou à corriger. On ne peut combattre la pauvreté que par des efforts visant à réduire le nombre de personnes qui en font l'expérience. Nous devons également concentrer nos efforts collectifs pour prévenir l'entrée dans la pauvreté. Il peut s'agir de soutenir temporairement une personne pour lui permettre de traverser une période difficile ou d'examiner sérieusement des enjeux comme la pauvreté intergénérationnelle afin de déterminer les points d'intervention efficaces. Il est également important d'examiner la disponibilité des ressources pour se prémunir contre la pauvreté.

Pauvreté intergénérationnelle

Si vous le voulez bien, imaginez que nous participons tous à une gigantesque course d'athlétisme – depuis notre naissance jusqu'à notre retraite, lorsque nous pourrons profiter des fruits de notre travail. Cette course est exigeante, elle est fatigante, elle demande du travail et de la détermination pour se rendre à la fin. Toutefois, pour un grand nombre de personnes, le chemin est parsemé de trous et de gros cailloux qui menacent de les faire trébucher. Leurs chaussures sont trouées, leurs shorts sont trop petits et leurs cheveux sont toujours devant leurs yeux. Alors que tous les autres ont la voie libre, ces personnes ont des obstacles à franchir.

NOMBREUSES SONT CELLES QUI TERMINERONT LA COURSE, MAIS IL N'EN RESTE PAS MOINS QUE LE PARCOURS A ÉTÉ IMMENSÉMENT PLUS DIFFICILE À CHAQUE ÉTAPE. LORSQUELLES TERMINENT, PROBABLEMENT SANS MÉDAILLE, LEURS PAIRS SE MOQUENT D'ELLES ET LEUR DISENT : « AVEC UN PEU PLUS D'EFFORTS, VOUS AURIEZ PU TERMINER EN TÊTE AVEC NOUS ».

La pauvreté intergénérationnelle désigne la probabilité qu'un enfant élevé dans la pauvreté connaisse la pauvreté à l'âge adulte. Elle peut être mesurée statistiquement au moyen de la mobilité du revenu, une mesure qui indique à quel point le désavantage des parents est susceptible d'être « hérité » par un enfant dans un lieu donné. Dans les endroits où le taux de mobilité du revenu est faible, les enfants élevés dans des familles à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir un revenu supérieur à leurs parents et de surmonter la pauvreté dans leur vie. En revanche, les personnes vivant dans des endroits où le taux de mobilité du revenu est plus élevé auront beaucoup plus de difficulté à quitter la classe économique dans laquelle elles sont nées.

Le Canada a un taux de mobilité du revenu de 0,234. Cela signifie qu'en moyenne, un enfant vivant dans la pauvreté « héritera » de 23,4 % du désavantage de ses parents. Si un parent gagne 10 000 \$ sous le seuil de la pauvreté, par exemple, son enfant gagnera en moyenne 2 340 \$ de moins que le seuil de la pauvreté².

LE TAUX DU CANADA AUGMENTE, PASSANT DE 0,19 EN 2000 À 0,234 AUJOURD'HUI, CE QUI INDIQUE UNE RELATION PLUS FORTE ENTRE LE REVENU D'UN PARENT ET CELUI DE SES ENFANTS.

EN 2017, UN ENFANT CANADIEN NÉ DANS UNE FAMILLE PAUVRE AVAIT 30 % DE PROBABILITÉS DE VIVRE DANS LA PAUVRETÉ À L'ÂGE ADULTE. LES CHIFFRES VARIENT SELON LES RÉGIONS. LA MAJORITY DES ENFANTS DU PAYS VIVENT DANS DES MUNICIPALITÉS OÙ LE RISQUE DE DEMEURER DANS UN CYCLE DE PAUVRETÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE SE SITUE ENTRE 25 ET 30 %³. CES CHIFFRES PEUVENT SEMBLER ENCOURAGEANTS – APRÈS TOUT, LA PLUPART DES ENFANTS ÉLEVÉS DANS LA PAUVRETÉ S'EN SORTIRONT D'EUX-MÊMES À L'ÂGE ADULTE. MAIS 30 %, CE N'EST PAS RIEN, CE QUI INDIQUE CLAIREMENT QUE LA PAUVRETÉ A UN CARACTÈRE AUTOREPRODUCTEUR ET OMNIPRÉSENT, LIMITANT LES POSSIBILITÉS DES ENFANTS ÉLEVÉS DANS DES MILIEUX À FAIBLE REVENU.

QUEL QUE SOIT L'ENJEU SOCIAL, CERTAINES HYPOTHÈSES ET THÉORIES PEUVENT SURGIR À MESURE QUE LA POPULATION ET LE MILIEU POLITIQUE ENVISAGENT UN PROBLÈME (DANS CE CAS, LA PAUVRETÉ ET LA FAÇON DONT ELLE SEMBLE SE TRANSMETTRE DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION) SANS ÊTRE EN MESURE DE VOIR LA MYRIADE DE COMPLEXITÉS QUI CONTRIBUENT À LE PERPÉTUER. EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, CERTAINES PERSONNES CROIENT QUE L'AIDE SOCIALE GOUVERNEMENTALE N'INCITE PAS LES GENS VIVANT DANS LA PAUVRETÉ À TROUVER UN EMPLOI BIEN RÉMUNÉRÉ POUR SUBVENIR À LEURS BESOINS ET À CEUX DE LEUR FAMILLE.

² <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2021001-fra.htm>

³ https://humcap.uchicago.edu/RePEc/hka/wpaper/Corak_2017_Divided_Landscapes_r2.pdf (en anglais)

Comprendre la pauvreté et mettre l'accent sur la prévention

Aussi tentant que cela puisse être de croire en une explication claire et simple, il est important de prendre du recul par rapport au problème et de l'envisager dans son ensemble, loin des idées préconçues et des hypothèses. En prenant du recul, on commence à voir la pauvreté non pas comme un simple état d'être, mais comme l'intersection d'un large éventail de conditions et d'expériences qui ont chacune des répercussions cumulatives sur une personne. Ces conditions interagissent les unes avec les autres, aggravant encore l'expérience de la pauvreté et créant un cercle vicieux dont il est extrêmement difficile de s'échapper. Tout au long du plan, nous proposons des mesures prioritaires détaillées qui visent à s'attaquer aux nombreuses facettes de la pauvreté qui contribuent à sa nature cyclique et entraînent une transmission intergénérationnelle. En plus des priorités cernées, il existe des priorités opérationnelles qui viseront les interventions axées sur la prévention de la pauvreté.

Éducation

L'éducation est un élément très important de la lutte contre la pauvreté. Même si nous n'avons pas entendu autant d'appels en faveur de l'éducation que pour le logement et les autres coûts de la vie, nous reconnaissons son importance vitale pour l'inclusion économique et sociale. Les enfants vivant dans la pauvreté sont déjà désavantagés à l'école parce qu'ils ne sont probablement pas suffisamment nourris. De plus, leur capacité à obtenir tous les avantages d'un système d'éducation public peut être limitée davantage par d'autres facteurs dans leur vie. Les enfants en situation de pauvreté sont plus susceptibles que

les autres d'avoir des parents peu alphabétisés, qui ont de la difficulté à les aider à faire leurs devoirs et à réaliser leurs projets. Ils sont moins susceptibles d'avoir accès à des ordinateurs et à du matériel de projet. Les enfants plus âgés vivant dans la pauvreté sont plus susceptibles de passer leur temps libre à travailler ou à s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes, ce qui nuit encore davantage à leur capacité à effectuer des travaux scolaires en dehors de la salle de classe.

Au fil du temps, à mesure que les expériences s'accumulent et sont aggravées par d'autres facteurs, il devient de plus en plus difficile pour les enfants en situation de pauvreté d'accéder aux études postsecondaires ou collégiales, une étape que beaucoup de leurs camarades de classe tiennent pour acquise. Même si un enfant réussit à surmonter ces désavantages tout en conservant de bonnes notes, il risque de devoir travailler immédiatement après avoir obtenu son diplôme d'études secondaires pour subvenir à ses besoins, ce qui réduit encore davantage la possibilité de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire. Dans le climat économique actuel, les possibilités d'emploi pour les personnes qui n'ont pas de diplôme ou de formation postsecondaires sont limitées et mal rémunérées, généralement sans avantages sociaux ni sécurité, ce qui augmente la possibilité que ces personnes vivent dans une situation de pauvreté à long terme.

Les recherches nous indiquent à maintes reprises que l'éducation a le pouvoir de briser les cycles de la pauvreté et d'habiliter les membres les plus marginalisés des collectivités en leur offrant un

travail digne et des possibilités d'inclusion sociale. En reconnaissance de l'importance et de la valeur de l'éducation comme moyen de lutter contre la pauvreté et d'accroître l'inclusion économique et sociale, un ODD a été créé. Il s'agit de l'ODD 4, qui se lit comme suit : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (UNESCO 2007).

Éducation publique au Nouveau-Brunswick

Depuis que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté le projet de loi 85 en 1986, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a été un chef de file en matière d'inclusion scolaire, et son programme est reconnu à l'échelle nationale et internationale comme étant un modèle qui continue d'évoluer et de s'adapter tout en s'efforçant de répondre aux besoins des élèves de la maternelle à la 12^e année. Grâce aux mesures législatives et aux politiques, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé un système d'éducation provincial inclusif dans un cadre axé sur les droits de la personne. La population du Nouveau-Brunswick croit que tout le monde a le droit d'apprendre et de travailler dans un environnement qui valorise les forces et le caractère unique de chaque personne. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE) met l'accent sur des pratiques d'éducation équitables et inclusives et reconnaît leur nécessité pour bâtir une société diversifiée qui englobe tous les peuples et leurs droits juridiques, civils et humains fondamentaux.

Comprendre la pauvreté et mettre l'accent sur la prévention

Au cours du processus d'engagement public d'EVP, les gens nous ont dit que leur système d'éducation publique de la maternelle à la 12^e année était très important pour eux. Ils ont exprimé le vif désir que les taux d'alphabétisation et de numération augmentent à la fois dans les systèmes anglophone et francophone. En ce qui concerne les défis en matière de pauvreté et d'inclusion sociale, nous avons reçu plus de 350 commentaires indiquant que les faibles taux d'alphabétisation constituaient un obstacle à une pleine participation dans la société.

En plus des préoccupations liées à la numération et à l'alphabétisation, les gens nous ont dit qu'ils se soucient du fait que l'absentéisme chronique n'est pas bien suivi dans toutes les écoles. Ils ont exprimé leur inquiétude quant aux occasions manquées de soutenir les enfants et les familles qui vivent peut-être dans la pauvreté ou qui présentent d'autres facteurs de risque. Quand les enfants ne fréquentent pas régulièrement l'école, ils n'ont pas accès à des mesures de soutien et à des services importants, ni à leurs pairs, ni aux programmes alimentaires.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick en est actuellement à la huitième année du plan d'éducation décennal intitulé Donnons à nos enfants une longueur d'avance, qui met fortement l'accent sur l'aptitude à lire, à écrire et à compter.

Bien que le système d'éducation public soit en grande partie responsable de l'amélioration de l'aptitude à lire, à écrire et à compter des enfants du Nouveau-Brunswick, beaucoup d'autres secteurs jouent un rôle dans l'acquisition et le maintien de ces compétences.

Études postsecondaires

Environ 72 % des élèves du secondaire au Nouveau-Brunswick obtiennent leur diplôme et entreprennent des études postsecondaires. Ces jeunes fréquentent des universités et des collèges pour obtenir des diplômes et des certificats qui leur permettront d'obtenir des emplois mieux rémunérés lorsqu'ils feront la transition vers le marché du travail.

Au cours du processus d'engagement public, plusieurs personnes participantes ont fait part de leurs expériences en matière d'études postsecondaires. Les processus d'engagement public d'EVP précédents ont donné lieu à un grand nombre de commentaires relatifs aux coûts des études postsecondaires et au fardeau des intérêts sur les prêts étudiants. Dans le cadre de ce processus d'engagement public, il y a eu relativement peu de commentaires sur ces deux enjeux. On l'explique en partie par le fait que les prêts étudiants ne sont actuellement pas assujettis à des intérêts et que les frais de scolarité n'augmentent pas au même rythme que les années précédentes. Les enjeux liés aux études postsecondaires soulevés au cours de ce processus d'engagement public portaient principalement sur l'accès et le temps.

Selon les personnes participantes, les principaux enjeux liés aux études postsecondaires sont les suivants :

1. Les personnes doivent travailler pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et ne peuvent pas faire d'études postsecondaires.
[TRADUCTION] «*J'ai commencé l'université, mais le fait de travailler à temps partiel et d'avoir mes prêts étudiants ne suffisait toujours pas pour pouvoir faire l'épicerie et payer le loyer, alors j'ai dû partir. Un jour, je pourrai peut-être me permettre d'y retourner.*»
- Personne participant à un groupe de discussion

Comprendre la pauvreté et mettre

l'accent sur la prévention

2. Les personnes entrent sur le marché du travail et ne peuvent pas partir pour suivre des cours de perfectionnement.

« J'ai quitté l'école pour aller travailler. Cela fait maintenant un certain temps que j'occupe ce poste et j'aimerais faire quelque chose qui me permette d'obtenir un salaire plus élevé, mais j'ai l'impression que tous les programmes sont offerts aux jeunes ou aux chômeurs. »

- Personne participant à un groupe de discussion

3. Il n'y a pas de collèges communautaires dans certaines régions de la province.

[TRADUCTION] *« Je voulais vraiment aller au collège communautaire afin de demeurer chez nous pour pouvoir continuer à soutenir mes parents, mais il n'y a pas de campus du NBCC ici. »*

- Personne participant à un groupe de discussion

4. Il est difficile d'avoir accès à un logement ou à un moyen de transport, ou les deux, pour fréquenter des établissements postsecondaires.

« Le collège communautaire le plus proche est à plus d'une heure. Les prêts étudiants ne tiennent pas toujours compte que ça coûte plus cher si tu dois rester chez toi et faire le trajet pour aller à l'école. »

- Personnes participant à un groupe de discussion

5. Il y a un manque de soutien des têtes dirigeantes pour le perfectionnement des compétences.

[TRADUCTION] *« Mon employeur refuse de m'aider à aller au collège parce que j'ai suffisamment de compétences pour faire le travail que j'ai, et ce n'est pas sa responsabilité de m'aider à me former pour un autre emploi mieux rémunéré. »*

- Personne participant à un groupe de discussion

Tous ces obstacles sont importants, et bon nombre d'entre eux sont liés aux mesures prioritaires décrites dans le plan. Compte tenu notre compréhension du rôle important que joue l'éducation dans la prévention de la pauvreté, la décision de ne pas définir un ensemble précis de mesures en la matière a été très difficile. Toutefois, les commentaires reçus ont été communiqués au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT). EPFT offre un certain nombre de programmes et de services qui peuvent aider les gens à accéder aux études postsecondaires, et on encourage les personnes à communiquer directement avec le ministère pour obtenir de l'aide.

Annexe B – Plan opérationnel

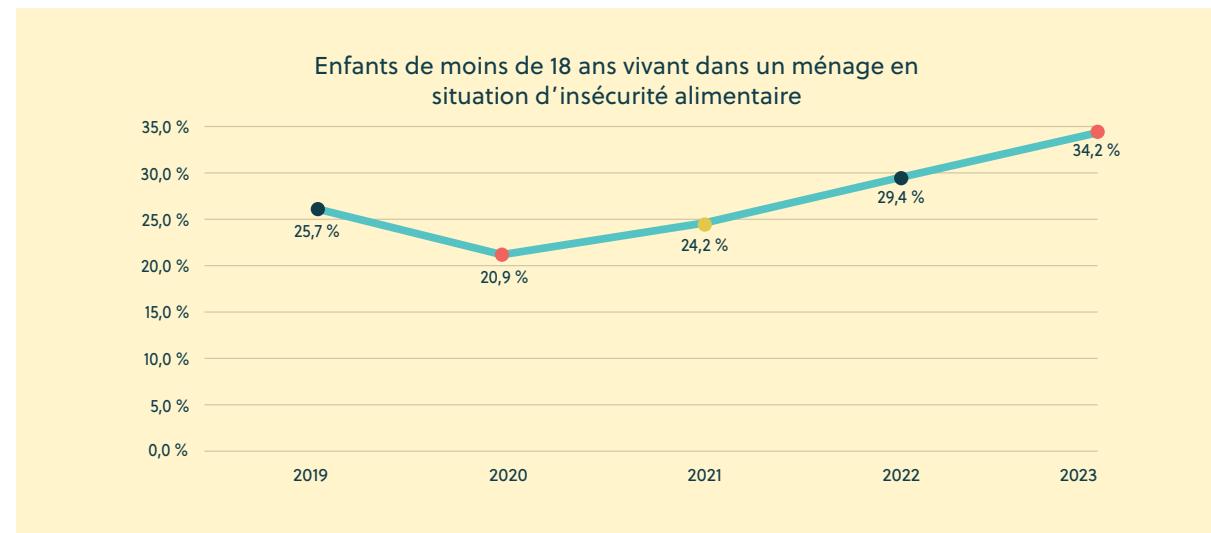
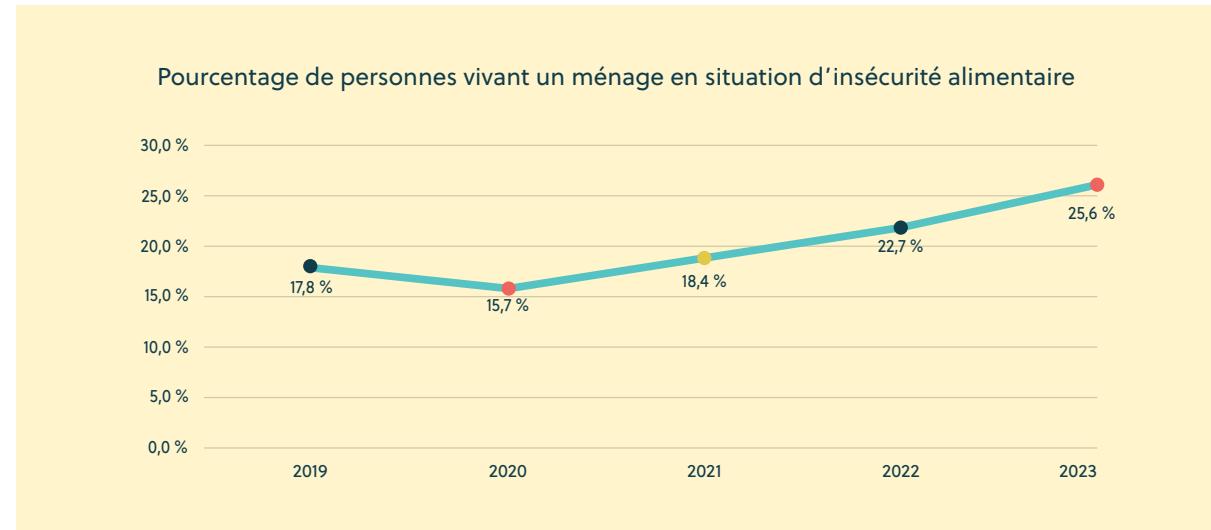
*Ce qui suit représente un aperçu des sous-mesures qui viendront appuyer les mesures prioritaires. Des sous-mesures supplémentaires viendront s'ajouter au fil des cinq prochaines années.



PILIER I – Besoins fondamentaux et bien-être

1. Sécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire, telle que définie par le [Projet de recherche PROOF de l'Université de Toronto](#), est un [TRADUCTION] « compromis dans la qualité ou la quantité des aliments en raison d'un manque d'argent pour la nourriture ». PROOF a analysé les données de l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada et rapporte qu'en 2023, 25,6 % des gens du Nouveau-Brunswick vivaient l'insécurité alimentaire et que cette insécurité était grave pour 8,1 % d'entre eux. Le rapport indique également que 34,2 % des enfants de moins de 18 ans vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick.



La sécurité alimentaire est l'un des aspects les plus importants de la lutte contre la pauvreté. Les personnes et les familles à faible revenu ont souvent du mal à se procurer suffisamment de nourriture, voire des aliments suffisamment nutritifs. Une mauvaise alimentation complique presque tous les autres aspects de la vie, faisant en sorte qu'il est difficile d'avoir un bon rendement à l'école ou au travail, de participer sainement dans des relations et des groupes sociaux et de rester en santé ou de bien guérir en cas de maladie. Il s'agit généralement d'un obstacle important à l'épanouissement.

L'insécurité alimentaire est présente dans tous les groupes démographiques, et, avec la hausse de l'inflation, il y a même eu une augmentation du nombre de personnes salariées à temps plein ayant recours aux banques alimentaires. La SIES se concentrera sur trois mesures clés qui permettront d'accroître la sécurité alimentaire au cours de la période couverte par EVP4 :

a. L'alimentation scolaire

La SIES collaborera avec des partenaires pour garantir la mise en œuvre réussie de programmes d'alimentation scolaires dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick. Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a publié une politique nationale d'alimentation scolaire, accompagnée d'un engagement d'un milliard de dollars sur cinq ans. Le gouvernement provincial élu en octobre 2024 s'est engagé à signer une entente bilatérale pour que les enfants du Nouveau-Brunswick profitent rapidement de cette annonce.

L'alimentation scolaire est une priorité au Nouveau-Brunswick depuis un certain temps;

EVP3 comprenait une mesure prioritaire propre à l'alimentation des élèves. Aliments pour tous a organisé une conférence provinciale en 2023, réunissant 150 personnes, pour en apprendre davantage sur le financement dans les écoles de la province par l'entremise du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et de Food Depot Alimentaire. Grâce à un financement assuré par la SIES, Aliments pour tous a créé la Coalition pour une saine alimentation scolaire du Nouveau-Brunswick.

Les travaux relatifs à cette priorité se poursuivront, et les progrès seront communiqués de manière transparente tout au long de la période couverte par EVP4.

b. Le glanage pour accroître la sécurité alimentaire

La SIES commandera une étude sur la faisabilité de la mise en œuvre d'un programme de glanage plus vaste comme composante de la sécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick. Historiquement, les activités de glanage ont été utilisées pour nettoyer les champs agricoles après la récolte tout en nourrissant les membres de la collectivité souffrant d'insécurité alimentaire. Les activités modernes de glanage se concentrent sur la récolte des cultures restantes pour soutenir des organismes comme les banques alimentaires. Il existe quelques projets de glanage à petite échelle dans la province; cependant, une étude nous permettrait de voir l'incidence possible sur la sécurité alimentaire de la collectivité, la connaissance et la disponibilité des aliments et le renforcement des collectivités locales.

c. Les entreprises sociales comme solution

La SIES soutiendra les possibilités d'entreprises sociales qui augmentent la capacité de sécurité alimentaire. Les entreprises sociales constituent un élément important du tissu social du Nouveau-Brunswick et sont essentielles pour faire l'adéquation entre les efforts sur le terrain et les membres de la collectivité qui en ont le plus besoin.



2. Services de transport

En 2017, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé une stratégie sur vingt ans intitulée Des surfaces aux services : Stratégie de transport inclusif et durable pour la province du Nouveau-Brunswick. La stratégie a été créée pour veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès aux services de transport dont ils ont besoin aux fins d'inclusion économique et sociale. La stratégie est axée sur l'abordabilité, l'accessibilité, la disponibilité et la durabilité. Comme le plan Ensemble pour vaincre la pauvreté, la stratégie de transport met l'accent sur des mesures qui touchent tous les secteurs.

Les services de transport ont été une priorité dans les plans EVP précédents, et nous avons constaté des progrès considérables grâce à l'introduction de services de transport communautaire et aux investissements municipaux dans le transport en commun. Malgré les progrès réalisés, il reste encore beaucoup de travail à faire. Les gens nous ont dit à maintes reprises que l'un des principaux obstacles à l'emploi et à l'accès aux rendez-vous médicaux était le manque de services de transport entre les collectivités. La SIES continuera d'investir dans des projets et de soutenir des initiatives qui améliorent l'accès à des services de transport abordables, accessibles et disponibles, et s'efforcera d'appuyer le développement du transport entre les collectivités.

Comme le souligne le livre blanc de la Réforme de la gouvernance locale, Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables, la collaboration régionale a été améliorée et les CSR ont été renforcées grâce à une combinaison de

mesures et de changements interdépendants. Il s'agit notamment d'élargir le rôle et le mandat des CSR pour y inclure les éléments suivants :

- Le développement économique;
- Le développement communautaire;
- La promotion du tourisme régional;
- Le transport régional;
- Le partage des coûts pour les infrastructures récréatives régionales.

L'élaboration d'une stratégie régionale complète visant à cerner les forces et les lacunes dans la région ainsi qu'à établir des priorités et des mesures fait également partie du mandat élargi des CSR.

Les services de transport communautaire et régional permettent aux gens d'avoir accès aux soins médicaux, à la nourriture, au soutien familial, à des services bancaires et à des liens vitaux avec leur collectivité. Afin d'optimiser ces efforts et la mise en commun des ressources, les commissions ont été chargées de réunir les parties prenantes et les gouvernements locaux, en collaboration avec la Société d'inclusion économique et sociale, pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des services visant à mieux servir la population.

La SIES continuera de travailler en partenariat avec les CSR pour assurer une approche coopérative solide afin de garantir l'efficacité et l'incidence générale des investissements dans les infrastructures et les programmes dans les régions.

Services de transport accessibles

« Grâce à des partenariats solides, dont celui de la SIES, la CSRPA [Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne] est en mesure de poursuivre ses efforts dans l'évolution de son offre de service en termes de transport en commun. L'accessibilité en fait partie intégrante. Nous visons à ce que chaque déplacement soit sécuritaire, confortable et adapté aux particularités de chacun; ceci, afin de favoriser l'inclusion et l'autonomie de tous et ainsi faciliter la mobilité de nos citoyens. »

- Cédric Landry, CSRPA

[TRADUCTION]

« Je suis athlète paralympique et je vis dans une région rurale. Mon père avait l'habitude de me conduire aux entraînements; depuis son décès, j'ai vraiment du mal à obtenir des services de transport accessibles pour pouvoir continuer à m'entraîner. Le fait d'être athlète paralympique fait partie de mon identité, et le manque de services de transport est un véritable obstacle. »

- Personne participant à un groupe de discussion

Au cours du processus d'engagement public, nous avons beaucoup entendu parler du besoin important de services de transport accessibles pour les personnes en situation de handicap. Dans le cadre d'EVP4, nous nous efforcerons tout particulièrement d'accroître la disponibilité de tels services.

3. Services de garde d'enfants

L'amélioration de l'accès aux services de garde d'enfants est une étape cruciale dans la lutte contre la pauvreté dans la province. Les parents qui ont accès à des services de garde d'enfants abordables sont plus susceptibles d'entrer sur le marché du travail ou de faire une formation ou des études postsecondaires. Les parents qui travaillent ont un revenu plus élevé, ce qui est un important moyen de lutter contre la pauvreté.

L'accès aux services de garde d'enfants est un facteur égalisateur pour l'apprentissage et le développement des enfants. Il est également essentiel à l'inclusion sociale parce qu'il permet aux enfants d'interagir avec leurs pairs et d'acquérir des compétences sociales tout en bénéficiant d'une éducation préscolaire de qualité. Les familles dont les enfants fréquentent les garderies éducatives bénéficient également d'interventions précoces et de la détermination des risques. Les enfants qui ont besoin de soutien supplémentaire pour composer avec des circonstances difficiles peuvent donc obtenir rapidement du soutien.

Il y a actuellement 4 000 enfants sur la liste d'attente pour les services de garde d'enfants. Le gouvernement provincial élu en octobre 2024 s'est engagé à éliminer la liste d'attente et à continuer de créer des places accessibles, abordables et de grande qualité en garderie éducative. Le Plan d'action pour les services de garderie éducatifs du Nouveau-Brunswick et l'information sur les accords bilatéraux se trouvent sur la page Web [Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants](#) du site Canada.ca.

Le ministère a également reçu des fonds provinciaux supplémentaires pour la création de 200 places préscolaires en dehors de l'accord pancanadien.

Garderies éducatives et EVP4

Avec un accord en place pour l'apprentissage et la garde d'enfants, le plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* ne cherche pas à dédoubler les efforts, mais plutôt à souligner l'existence de la stratégie actuelle de création de places et à attirer l'attention sur le fait que les services de garde d'enfants abordables sont un élément important pour vaincre la pauvreté et accroître l'inclusion économique et sociale.

Au cours du processus d'engagement, des personnes participantes ont émis des commentaires importants sur quelques obstacles particuliers. EVP4 se concentrera sur la collaboration avec les quatre secteurs pour mener à bien deux mesures de soutien particulières :

- a. En collaboration avec des partenaires locaux, explorer des solutions créatives pour composer avec le manque de services de garde d'enfants pendant l'été;
- b. Augmenter les seuils de revenu des ménages du Programme d'assistance aux services de garderie.
 - a. Manque de services de garde d'enfants pendant l'été

[TRADUCTION]

«Nous nous débrouillons bien pendant l'année scolaire avec un ensemble de services de garde disparates, mais lorsque l'été arrive, les choses commencent vraiment à se gâter. Il est difficile de trouver des services de garde pour toutes les semaines de l'été, et si on en trouve, on a presque besoin d'un prêt bancaire pour se le permettre si on a plus de deux enfants.»

- Brian (nom fictif), participant à un groupe de discussion

Selon une tradition centenaire, les enfants de toute la province comptent les jours qui les séparent de la fin de l'année scolaire, qui cède ensuite la place aux longues vacances estivales. Nombre d'enfants et de parents accueillent la fin de l'année scolaire avec beaucoup d'enthousiasme. Cependant, pour de nombreuses familles à revenu faible ou modéré, l'excitation des vacances d'été est rapidement éclipsée par le stress de trouver un service de garde d'été sécuritaire et abordable pour les enfants d'âge scolaire. Pour les familles comme celle de Brian, le coût des services de garde d'enfants pendant l'année scolaire est moins élevé en raison de la souplesse des horaires de travail et du fait que les connaissances et la famille se partagent la garde après l'école pour les enfants plus âgés. Brian explique que lorsqu'arrive l'été, ils doivent commencer à réfléchir aux options de camp d'été, c'est-à-dire répartir les vacances de manière que papa et maman soient à la maison en alternance pendant quatre des dix semaines, puis compter sur les membres de la famille pour combler les lacunes restantes. Malgré tous les efforts déployés, la famille de Brian paie environ 1 780 \$ par mois en

services de garde pour un enfant d'âge préscolaire et deux enfants d'âge scolaire pendant l'été. Il a expliqué que même si lui et son épouse travaillent à temps plein, la facture de services de garde d'enfants pendant l'été absorbe près de 40 % de leur revenu net au cours de ces mois. Louise (nom fictif), l'épouse de Brian, a expliqué qu'avant la pandémie, de nombreux organismes de la région offraient des camps d'été à un coût raisonnable. Depuis la pandémie, il y a moins d'organismes proposant cette option, et ceux qui le font ont tendance à l'offrir seulement pendant quelques semaines de l'été. Louise a également mentionné que sa famille avait bénéficié d'une subvention pour permettre à ses enfants de participer à des camps de vacances à l'occasion. Avec beaucoup d'émotion, elle a parlé des organismes sans but lucratif qui ont offert ces possibilités à ses enfants d'une manière qui ne porte pas de jugement et qui préserve la dignité. Elle a dit : **[TRADUCTION]** « *Nous n'aurions jamais pu nous permettre de les envoyer en camp de vacances, et le fait qu'ils nous tombent dans les bras à la fin de la semaine et nous disent que c'était la meilleure semaine de leur vie est un cadeau que nous chérirons à jamais. Nous nous sentons tellement coupables de ne pas être en mesure de tout faire pour nos enfants, mais pendant une semaine de l'été, ils peuvent partir et être comme tous les autres enfants.* »

b. Seuils de revenu des ménages du Programme d'assistance aux services de garde

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick offre des subventions aux parents dans le cadre du Programme d'assistance aux services de garde et du Programme de subvention pour parents pour les établissements désignés. Les deux programmes

sont fondés sur le revenu des ménages. Dans le cadre du Programme de subvention pour parents pour les établissements désignés, les familles dont le revenu annuel total est inférieur ou égal à 37 500 \$ ont accès à des services de garderie éducative gratuits dans un établissement désigné, et les familles ayant plusieurs enfants d'âge préscolaire de moins de cinq ans ne paieront pas plus de 20 % du revenu annuel brut de leur ménage pour la garde d'enfants. Au cours du processus d'engagement public, de nombreuses personnes participantes ont indiqué que les seuils de revenu des ménages du Programme d'assistance aux services de garderie étaient trop bas, ce qui excluait de nombreuses personnes qui bénéficieraient grandement du programme. Par exemple, Cathy (nom fictif) a expliqué :

[TRADUCTION]

« *Ce que personne ne semble comprendre, c'est qu' étant donné que nous travaillons tous les deux à temps plein à 21 \$ et à 23 \$ de l'heure, nous ne pouvons pas nous permettre de payer 1 200 \$ de frais de garde par mois en plus des 1 500 \$ de loyer, car ces deux choses à elles seules consomment près de 50 % de notre revenu mensuel net. Mais lorsque nous avons présenté une demande, nos revenus annuels étaient trop élevés pour obtenir de l'aide. J'ai l'impression que je devrais simplement rester à la maison avec mes enfants et compter sur un crédit d'impôt pour enfants plus élevé et des économies sur les frais de déplacement et de travail pour compenser la perte de revenu.* »

Le comité consultatif sur la sécurité du revenu, qui sera créé dans le cadre d'EVP4, examinera les seuils d'admissibilité des programmes gouvernementaux afin de repérer ceux dont les seuils sont trop bas pour répondre aux besoins des personnes néo-brunswickoises.

Des renseignements supplémentaires sur l'éducation de la petite enfance et sur ce que nous avons entendu au cours du processus d'engagement public se trouvent à l'annexe C.



4. Logement

La question du logement abordable, accessible et sécuritaire a été l'enjeu qui a été soulevé le plus souvent tout au long du processus d'engagement public. Il est reconnu que pour mettre fin à la pauvreté, il faut d'abord que chaque personne ait accès à un endroit sûr où vivre. Nous sommes tous d'accord pour dire que la pauvreté prend de nombreuses formes et qu'elle ne se limite pas au simple manque d'argent. Les gens vivent dans la pauvreté lorsqu'ils n'ont pas accès aux moyens nécessaires pour répondre à leurs besoins humains fondamentaux en matière de nourriture, de logement, d'habillement, d'eau et de soins de santé.

Lorsqu'une personne n'a pas accès à un logement, cela touche tous les aspects de sa vie. C'est la raison pour laquelle les experts diront qu'on ne peut pas réduire ou éliminer la pauvreté tant que tout le monde n'a pas un logement. Beaucoup de choses deviennent extrêmement difficiles, voire impossibles dans certains cas, lorsqu'on n'a pas accès à un logement. Par exemple, Zachary (nom fictif) nous a décrit son expérience de lutte contre l'insécurité alimentaire pendant qu'il était sans-abri :
[TRADUCTION] «*J'étais vraiment reconnaissant que la banque alimentaire puisse fournir de la nourriture et je sais que tout le monde a besoin de nourriture, mais mon dernier sac ne contenait pas grand-chose avec lequel je pouvais me faire à manger. Je n'ai que mon sac à dos et aucun ouvre-boîte ni réchaud, de sorte qu'il était impossible d'utiliser toutes les soupes en conserve. Les aliments frais devaient être conservés au froid, alors je devais en manger le plus possible d'un seul coup pour éviter qu'ils se détériorent. Les gens qui ont une maison n'ont pas à envisager la nourriture de la même façon qu'une personne sans logement.* » Il est important de noter ici que les banques alimentaires font un excellent

travail pour fournir des aliments qui conviennent aux conditions de vie d'une personne, mais parfois, des gens comme Zachary se heurtent encore à des obstacles supplémentaires.

Pendant le processus d'engagement public, nous avons rencontré Shirley (nom fictif), qui nous a raconté qu'elle vivait dans sa mini-fourgonnette depuis plusieurs mois. Elle a expliqué :

[TRADUCTION] «*J'ai dû subir une intervention chirurgicale d'urgence à l'estomac, et lorsque j'ai obtenu mon congé de l'hôpital, on m'a expliqué comment garder la plaie propre, mais lorsqu'il n'y a pas d'eau courante ou d'eau chaude, il est très difficile de garder une plaie ouverte propre. Je suppose que je n'ai pas fait un excellent travail parce que ça s'est infecté et j'ai dû retourner à l'hôpital pendant six jours. J'ai failli perdre mon emploi, et mes amis ont presque découvert que j'étais sans abri.* » Shirley a également expliqué que si elle avait eu le courage d'informer la travailleuse sociale de l'hôpital de ses conditions de vie, des mesures de soutien supplémentaires auraient été offertes. Au bout du compte, elle n'en avait pas la force, de peur d'être jugée pour sa situation en matière de logement.

Les personnes qui vivent l'insécurité du logement courent un risque plus élevé de violence familiale et conjugale, de problèmes de santé, d'insécurité alimentaire et d'une foule d'autres risques interreliés. Ces facteurs de risque sont considérablement réduits pour les personnes disposant d'un logement sûr, abordable et sécuritaire. Il est particulièrement important que les enfants aient accès à un logement sûr, non seulement pour répondre à leurs besoins fondamentaux en matière de nourriture, d'habillement et d'hébergement, mais aussi pour leur donner un sentiment d'appartenance et réduire le risque de vivre dans la pauvreté intergénérationnelle.

Comme dans le cas de la Stratégie pour la petite enfance, EVP4 n'entend pas dédoubler les efforts là où il existe des stratégies globales existantes pour régler les problèmes. Cependant, une relation de travail axée sur la collaboration s'est bâtie entre la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (SHNB) et la SIES depuis sa création. La SIES a l'intention d'aider la SHNB à réaliser les objectifs énoncés dans sa stratégie et dans le cadre du mandat confié par le ministre responsable de la SHNB. À cette fin, la mesure prioritaire liée à la question très importante du logement abordable, accessible et sécuritaire consiste à : «*Soutenir la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick dans la mise en œuvre stratégie Un logement pour tous*». La première étape de ce soutien consiste à établir un partenariat pour examiner et analyser les seuils d'admissibilité actuels des programmes administrés par la SHNB. Ce travail se déroulera sous l'égide du comité consultatif sur la sécurité du revenu pendant la période couverte par EVP4.

Le commentaire le plus fréquent pendant le processus d'engagement public d'EVP4 était lié à la stabilité des coûts de location. Des personnes participantes ont lancé des centaines d'appels en faveur du plafonnement de l'augmentation des loyers et de mesures de protection supplémentaires qui assurerait la sécurité des locataires. Au cours de la séance d'automne 2024 de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, un projet de loi a été adopté pour plafonner l'augmentation des loyers et offrir des protections supplémentaires aux locataires. La stratégie de logement de la SHNB continuera de progresser et d'entraîner d'autres changements positifs pour la population.

L'annexe D contient des renseignements supplémentaires sur le thème du logement.

5. Santé

Il est incontestable que les soins de santé préventifs, plutôt que les soins de santé réactifs, améliorent la santé de la population et réduisent les coûts à long terme. En ce qui concerne la pauvreté, l'amélioration de l'accès aux soins de santé réduit les conditions qui ont une incidence sur la capacité d'une personne à participer au marché du travail et à la société. La bonification de l'accès aux soins de santé permet de déceler rapidement les problèmes médicaux, ce qui se traduit souvent par une amélioration de la prise en charge et des résultats à long terme. DéTECTÉ tôt, le diabète peut être traité au moyen d'un régime alimentaire, tandis qu'un diagnostic tardif exigera probablement la prise de médicaments coûteux à vie, ce qui entraîne des coûts récurrents qui compliquent la sécurité financière. Dans un pays où il n'y a pas d'obligation d'offrir des congés de maladie payés, le fait de manquer un ou deux quarts de travail pour cause de maladie peut être dévastateur sur le plan financier pour les personnes et les familles à faible revenu. Un meilleur accès aux soins de santé permet aux gens malades de se rétablir plus facilement et de rester en bonne santé autrement.

Reconnaissant l'importance des congés de maladie payés pour la main d'œuvre à faible revenu tout en tenant compte du fardeau financier imposé aux entreprises, la SIES s'efforcera d'étudier la possibilité de créer un programme à coûts partagés entre le gouvernement, les entreprises et le personnel qui offrirait des congés de maladie payés. Ce travail sera effectué par l'entremise du comité consultatif sur la sécurité du revenu.

6. Couverture des médicaments sur ordonnance

Des gens nous ont dit qu'ils renonçaient parfois à prendre des médicaments importants en raison des coûts, et bon nombre d'entre eux ont expliqué qu'ils n'avaient pas d'assurance pour les médicaments sur ordonnance. Les données du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick corroborent ce qui a été entendu au cours du processus d'engagement d'EVP4 : dans certaines régions, jusqu'à 20 % de la population déclare ne pas avoir d'assurance pour les médicaments sur ordonnance.

Dans EVP1, l'accès aux médicaments sur ordonnance était un obstacle pour de nombreuses personnes. Ce processus d'engagement a donné lieu à la création d'un comité consultatif et au lancement réussi du Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick (PMONB). Dans le cadre d'EVP4, la SIES redoublera d'efforts pour mieux faire connaître le PMONB afin d'aider un plus grand nombre de personnes à bénéficier d'un soutien important pour leur santé. De plus, l'examen général des seuils du programme entrepris par le comité consultatif sur la sécurité du revenu inclura le PMONB.

Nous avons également entendu de nombreux commentaires au sujet de l'accès à des lits pour le traitement des dépendances, aux soins de santé mentale et aux soins de santé primaires. Si EVP4 ne contient pas de mesures de suivi précises liées à ces enjeux importants, c'est que les stratégies gouvernementales existantes visent des objectifs quantifiables et des mesures concrètes qui engendreront des résultats et amélioreront l'accès. La SIES demeurera active, engagée et prête à soutenir les initiatives de soins de santé dans les collectivités. Reconnaissant l'intersectionnalité de ces enjeux, la SIES est tout à fait prête à contribuer activement aux projets et aux groupes de travail.





PILIER II – Sécurité du revenu

La population du Nouveau-Brunswick a exprimé beaucoup d'inquiétude au sujet de l'insuffisance de son revenu pour répondre aux coûts croissants de ses besoins fondamentaux. Comme les gens n'ont aucun contrôle sur la hausse des coûts, ils doivent chercher des moyens d'augmenter leur revenu ou se tourner vers les prestations gouvernementales pour réduire l'incidence de l'écart. Ce pilier comprend six mesures prioritaires qui les aideront à accroître leur niveau de sécurité du revenu.



7. Accès aux prestations

Dans certains cas, le problème n'est pas que les prestations gouvernementales n'existent pas, mais plutôt que les gens qui en ont besoin n'y ont pas recours. Dans le cadre d'EVP4, la SIES travaillera avec diligence dans trois domaines précis afin de permettre à un plus grand nombre de personnes admissibles de bénéficier des prestations.

Le premier a trait au [Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt \(PCBMI\)](#), une initiative fédérale. Dans le contexte de cette initiative, les organismes communautaires organisent des comptoirs d'impôts gratuits, où des bénévoles remplissent des déclarations de revenu pour des personnes à revenu modeste et dont la situation fiscale est simple. Depuis sa création en 2011, le programme a aidé des gens à obtenir plus de 424 millions de dollars en prestations pour leur famille. En plus du PCBMI, des Super comptoirs offrent des services partout dans la province pour aider des personnes à produire leur déclaration de revenu, à obtenir le numéro d'assurance sociale de leurs enfants, à prendre connaissance du Bon d'études canadien (BEC) et à accéder à d'autres programmes fédéraux et provinciaux importants.

La SIES fera la promotion de l'importance de produire des déclarations de revenu pour que les gens aient accès à ces prestations importantes et sensibilisera la population à cet égard.

Le deuxième domaine d'intérêt consistera à mieux faire connaître le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) et à accroître son utilisation par les gens admissibles, tout en travaillant avec des partenaires sans but lucratif et l'ensemble du gouvernement pour réduire les obstacles à cet important programme. Celui-ci fournit des soutiens financiers considérables plus tard dans la vie aux personnes en situation de handicap.

Le troisième domaine vise à mieux faire connaître le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) et le BEC, ainsi qu'à accroître leur utilisation. Ces programmes donnent accès à du soutien financier qui réduit le coût des études postsecondaires. La poursuite d'études postsecondaires est un important filet de sécurité contre la pauvreté.

8. Amélioration de la littératie financière

Tout au long du processus d'engagement public, nous avons entendu parler de la nécessité d'accroître la littératie financière. Il s'agit d'un élément important de la réduction et de la prévention de la pauvreté. Les besoins étaient axés sur trois domaines principaux :

- a. La littératie financière pour les familles résilientes;
- b. La littératie financière pour les jeunes en transition vers l'âge adulte;
- c. La littératie financière pour les personnes nouvelles arrivantes.

La pauvreté devient souvent un cycle sans fin : des ressources financières limitées entraînent une instabilité financière persistante. Lorsqu'une personne possède des connaissances financières, elle dispose d'un fondement essentiel pour entretenir de bonnes relations avec l'argent et des connaissances nécessaires pour se protéger contre les escroqueries. La littératie financière peut habiliter les gens et leur permettre de profiter d'une mobilité économique. Cette mobilité économique permet à une personne de prendre des décisions importantes au sujet de son emploi, de ses études et de son avenir en fonction de sa connaissance de ses finances personnelles. Dans le cadre d'EV4P, nous travaillerons avec le Réseau d'éducation financière (REF) et collaborerons avec les RIC, le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) et des partenaires sans but lucratif afin d'accroître l'offre en matière d'éducation financière au Nouveau-Brunswick.

Au cours du processus d'engagement public, des familles nous ont dit qu'elles estimaient pouvoir mieux gérer leurs finances limitées grâce à une éducation financière de base. Elles ont également exprimé le désir d'en apprendre davantage sur l'élaboration de stratégies financières efficaces qu'elles pourraient transmettre à leurs enfants afin de les aider à réussir. Dans certains cas, les familles ont expliqué que leurs enfants étaient rentrés de l'école publique avec des devoirs d'éducation financière portant sur des notions qu'ils – les parents – découvraient pour la première fois. Ce programme scolaire a été bien accueilli par les parents. Il a également permis de mettre en évidence les lacunes dans leurs connaissances.

Les jeunes qui passent à l'âge adulte doivent accroître leurs connaissances sur la gestion du budget d'un ménage, l'épargne en vue d'achats importants et d'autres éléments importants, comme la production d'une déclaration de revenu ou le paiement et la perception d'intérêts. Des jeunes qui ont vécu l'itinérance ou le placement en famille d'accueil se sont dits préoccupés par le fait qu'ils n'avaient pas eu de parents ou de mentors pour leur enseigner les notions financières, ce qui les a rendus vulnérables aux mauvaises décisions en matière de crédit qui ont une incidence à long terme sur leur vie. Nous sommes convaincus que l'amélioration du programme scolaire d'éducation financière produira des avantages positifs. La SIES s'emploiera à soutenir davantage ces progrès en préconisant des programmes communautaires d'éducation financière.

Au cours des dernières années, le Nouveau-Brunswick a accueilli un nombre sans précédent de personnes nouvelles arrivantes. Dans bien des cas, les gens sont arrivés ici avec peu de préavis ou de préparation, et la courbe d'apprentissage peut souvent être abrupte. Au cours du processus d'engagement, nous avons rencontré de nombreuses personnes nouvelles arrivantes. La question de la littératie financière a été soulevée à chaque réunion. Alors qu'elles intègrent leur nouvelle collectivité, les personnes nouvelles arrivantes ont besoin de soutien pour mieux connaître et comprendre le système bancaire canadien et s'orienter dans les services nécessaires aux ménages, et ce, en raison du degré élevé de complexité. Dans bien des cas, elles ont exprimé leur crainte d'être exploités en raison d'un manque de compréhension de leurs droits en matière de transactions financières.

Dans l'ensemble, nous croyons qu'investir dans la littératie financière sous plusieurs angles contribuera à améliorer la sécurité du revenu de la population du Nouveau-Brunswick. De nombreuses possibilités s'offrent aux partenaires de tous les secteurs pour contribuer à cette mesure prioritaire.



9. Conditions de travail de la main-d'œuvre à faible revenu

Les personnes ayant participé au processus d'engagement public ont soulevé des questions précises liées aux postes moins bien rémunérés, y compris des appels visant à réduire le seuil des heures supplémentaires de 44 à 40 heures par semaine, à renforcer les règles pour veiller à ce que la main-d'œuvre à pourboire reçoive les pourboires, et à accroître l'équité en ce qui concerne le coût des uniformes. La SIES et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) continueront de collaborer tout au long d'EVP4 pour échanger de l'information et chercher des améliorations qui profiteront aux personnes vivant dans la pauvreté.

[TRADUCTION] « Le salaire minimum augmente, mais ne correspond quand même pas du tout à ce dont a besoin pour vivre. Je travaille 39 heures, plutôt que 40 heures, par semaine; mon employeur ne veut pas me donner les avantages sociaux qui me reviendraient si je travaillais 40 heures. Mon salaire mensuel brut se chiffre à 2 300 \$, mais mon salaire net se chiffre à 1 750 \$. Mon loyer coûte 985 \$, mes trajets de taxi et d'autobus pour me rendre au boulot s'élèvent à 300 \$ par mois, mon régime d'assurance-santé se chiffre à 130 \$ par mois et ma facture d'électricité équivaut à 50 \$. Il me reste donc 285 \$ pour me nourrir pendant le mois. Comment est-ce que les gens pensent que c'est assez pour vivre? »

- Personne participant au questionnaire en ligne

L'annexe E présente les commentaires de la population sur le revenu d'emploi, les conditions de travail et l'accès à l'emploi.

10. Personnes en situation de handicap

Le processus d'engagement public d'EVP4 comprenait plusieurs occasions de recueillir des renseignements sur l'expérience vécue par les personnes en situation de handicap. Des groupes sans but lucratif et des gens nous ont fourni des commentaires importants et nous ont mis au défi de reconnaître les problèmes propres aux personnes en situation de handicap.

Il y a eu de nombreux appels en faveur d'un revenu de base garanti et d'une refonte des services de soutien offerts par le ministère du Développement social. Le processus d'engagement public a mis en évidence la nécessité d'une collaboration continue. La SIES continuera de renforcer ses relations avec le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées afin que les deux organismes travaillent ensemble au profit de ce groupe. Cette relation de collaboration comprend l'harmonisation des stratégies des deux entités sur la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale.

Le travail sur la refonte des services de soutien aux personnes en situation de handicap a commencé au cours de la période couverte par EVP3. Dirigé par le ministère du Développement social, il comprend un groupe de travail composé de représentants de la communauté des personnes en situation de handicap. Ce travail de transformation se poursuivra dans le cadre d'EVP4. Il est prévu que des mesures législatives distinctes prescrivent des services et

des prestations pour les personnes en situation de handicap au cours de la période couverte par EVP4.

Avec l'assermentation du nouveau gouvernement en novembre 2024, la lettre de mandat de la nouvelle ministre du Développement social, qui est également la ministre responsable de la SIES, comprenait un engagement à explorer la possibilité d'offrir un revenu de base garanti pour les personnes en situation de handicap au Nouveau-Brunswick. Cette tâche sera achevée au début d'EVP4.

EPFT cherche à aider les personnes en situation de handicap à trouver un emploi et à faire progresser les travaux relatifs aux nouvelles mesures législatives quant à l'accessibilité.

Les obstacles à l'accessibilité touchent toutes les personnes au Nouveau-Brunswick, en particulier les personnes en situation de handicap. Une province plus accessible profitera à toute la population et mènera à une meilleure inclusion économique et sociale. La *Loi sur l'accessibilité* vise à faire du Nouveau-Brunswick une province plus accessible d'ici 2040 en reconnaissant et en supprimant les obstacles à l'accessibilité et en prévenant leur formation par la mise en place de normes et de règlements en matière d'accessibilité. L'objectif est de rendre le Nouveau-Brunswick propice à la participation pleine et égale de toutes les personnes dans la société, en particulier les personnes en situation de handicap.

Des normes d'accessibilité seront élaborées pour les secteurs suivants : services gouvernementaux, transports, éducation, emploi, environnement bâti, logement, information et communications, sports

et loisirs. Une fois établies, ces normes seront des exigences prévues par la loi qui pourraient s'appliquer à des secteurs particuliers ou à tous les secteurs de manière générale.

La ministre d'EPFT est responsable de l'application de la *Loi sur l'accessibilité*, sous la direction du Conseil consultatif de l'accessibilité. Pour fins d'application concrète de la *Loi*, on a établi un bureau de l'accessibilité au sein du ministère en vue d'une collaboration avec l'ensemble du gouvernement, les personnes en situation de handicap et tous les secteurs touchés. On encourage tous les gens du Nouveau-Brunswick qui sont aux prises avec des obstacles à l'accessibilité de faire part de leur expérience au Bureau de l'accessibilité par courriel à BA-AO@gnb.ca ou par téléphone au 506-453-2597 (demander d'être en communication avec un membre du personnel du Bureau de l'accessibilité.) Les commentaires permettront d'élaborer des plans d'accessibilité à l'avenir.

De plus amples renseignements sur ces priorités figurent à l'annexe E.

i 11. Seuils d'exemption des actifs

Au cours de l'exercice d'engagement public d'EVP, nous avons entendu de nombreux commentaires sur la politique d'exemption des actifs des ménages lorsque des personnes cherchaient à obtenir du soutien financier par l'entremise du programme d'aide sociale. Au moment d'évaluer l'admissibilité d'une personne à l'aide sociale, on procède à une

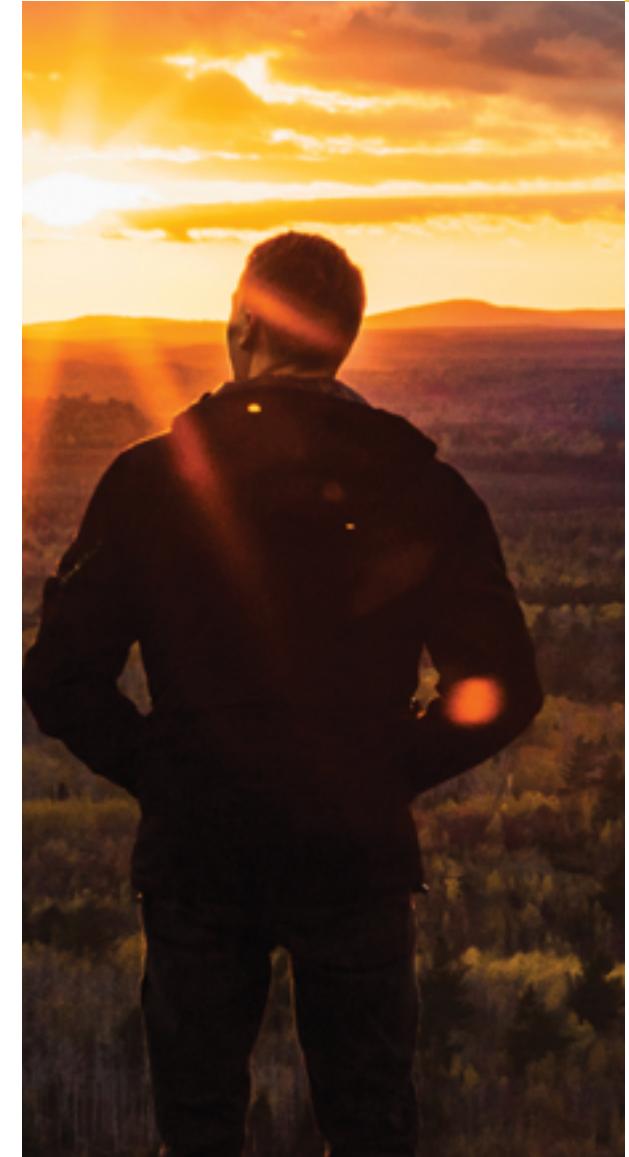
évaluation financière, qui consiste à examiner ses actifs susceptibles de l'aider à traverser une période difficile de sa vie. Les seuils d'exemption au Nouveau-Brunswick sont, à l'heure actuelle, les plus bas du pays, et de nombreuses personnes ayant participé au processus d'engagement public ont exprimé le sentiment que ces seuils les ont empêchées d'échapper à la pauvreté.

Le ministère du Développement social s'est engagé à réviser les seuils d'exemption des actifs pour les programmes et services qu'il fournit. L'examen aura lieu au cours de la période couverte par EVP4 et fera l'objet des rapports d'étape publiés par la SIES.

i 12. Comité consultatif sur la sécurité du revenu

La SIES mettra en place un comité consultatif sur la sécurité du revenu. Le comité :

- étudiera la possibilité de créer un programme à frais partagés de congés de maladie;
- explorera les moyens de mieux informer la population sur les programmes et prestations;
- examinera les seuils d'admissibilité des programmes existants et formuler des recommandations sur les changements nécessaires.





PILIER III – Amélioration de la prestation de services axés sur les personnes

La pauvreté est un phénomène complexe dont l'origine est souvent systémique, ce qui témoigne d'une profonde inégalité qu'il faut aborder ensemble. À ce titre, nous reconnaissons les inégalités au sein de la société et la nécessité de certaines interventions pour s'attaquer à celles-ci. Les programmes, prestations et services gouvernementaux sont conçus à cette fin. Une personne vivant dans la pauvreté rencontre déjà des obstacles importants d'accès à ces services, dont des restrictions en matière de transport et de garde d'enfants, la stigmatisation et la discrimination ainsi que le manque de connaissance des programmes existants. La complexité bureaucratique, le manque de clarté du langage et la difficulté d'accès constituent des obstacles supplémentaires inutiles.

S'ils sont inadaptés, les services gouvernementaux peuvent perpétuer les cycles de pauvreté en créant un sentiment d'impuissance et de dépendance. En outre, ils pénalisent les personnes qui tentent de passer de l'aide publique à l'autosuffisance. Pour véritablement réduire la pauvreté et aider les gens à améliorer activement leur avenir, il faut créer des systèmes de soutien qui respectent la dignité de la personne et sa position en tant que membre actif de la société, et ce, en fournissant des services qui valorisent les personnes qui en ont le plus besoin au lieu de les victimiser davantage.

Qu'a-t-on appris?

Tout au long du processus d'engagement public, il est devenu évident que des personnes participantes ressentaient un décalage entre le rôle convenu du gouvernement et les résultats réels associés à ce rôle. Des milliers de commentaires évoquaient le sentiment que le gouvernement fait passer les besoins de l'économie et des entreprises avant ceux de la population, en particulier dans les domaines du logement et de la sécurité alimentaire. En outre, des personnes participantes ont formulé une grande inquiétude quant à leur capacité à accéder aux programmes et services gouvernementaux en raison d'un manque de clarté dans la communication, du recours à des outils virtuels plutôt qu'à des services en personne, d'une lourdeur des formalités administratives pour la population et d'un manque de services globaux axés sur les besoins des gens du Nouveau-Brunswick. Des centaines de commentaires traduisaient une frustration face à un système d'aide sociale perçu comme froid, indifférent et discriminant. Des personnes en situation précaire nous ont expliqué avoir choisi de ne pas recourir aux services qui leur étaient proposés, parce qu'elles estimaient qu'elles perdraient la dignité qui leur restait. Nous avons entendu de nombreux appels à la réforme d'un système qui semble plus axé sur la politique que sur les personnes. De

nombreux programmes de qualité ont été cités en exemple, mais ils n'ont pas été adaptés pour tenir compte de l'évolution de la société. Le nombre de réponses que nous avons reçues concernant le gouvernement nous indique quelque chose d'important : la population du Nouveau-Brunswick demande très clairement un filet de sécurité sociale plus solide et inclusif, administré avec dignité et compassion, et soutenu par des énoncés de politique sociale clairs.

Quels efforts peuvent être entrepris dans le cadre d'EVP4 pour remédier à ces problèmes?

Le point de départ du changement consiste à reconnaître qu'une personne vivant dans la pauvreté fait déjà face à des obstacles importants qui l'empêchent de s'épanouir. La complexité gouvernementale constitue un obstacle supplémentaire inutile. Chaque personne mérite qu'on la traite comme un être humain, qu'on respecte sa dignité et qu'on reconnaissse sa contribution à la société. Il faut, entre autres, lui fournir des services qui reflètent sa véritable valeur. L'accès aux services ne devrait pas victimiser davantage les personnes qui en ont le plus besoin.



13. Réduction des obstacles à un meilleur accès

Sous le thème « Amélioration de la prestation de services axés sur les personnes », on trouve la mesure prioritaire « Explorer des moyens novateurs pour mieux communiquer avec les personnes qui sont confrontées à des obstacles au moment d'accéder à des renseignements, des programmes et des prestations du gouvernement ». Dans le cadre d'EVP4, de nombreuses initiatives contribueront à atteindre les résultats souhaités de cette mesure prioritaire. Pour commencer, trois objectifs ont été établis :

- Continuer à promouvoir et à élargir l'utilisation du service 211 au Nouveau-Brunswick et à encourager des améliorations novatrices;
- Promouvoir l'adoption des principes du langage clair dans toutes les communications gouvernementales;
- Promouvoir et élargir les programmes et les options de prestation de services qui répondent aux besoins actuels de la population et l'aider à obtenir les services de soutien appropriés.

a. Service 211

Pendant de nombreuses années, la SIES a entendu parler de la nécessité de créer un « guichet unique », où les gens pourraient en apprendre davantage sur les services, les mesures de soutien et les programmes gouvernementaux, sans but lucratif et commerciaux existants dans leur

collectivité. La SIES a officiellement commencé à évaluer la mesure du guichet unique en 2015, pendant EVP2. Un groupe de travail sur le guichet unique a été officiellement créé en avril 2017. Celui-ci a recommandé la mise en place d'un service 211 entièrement bilingue pour le Nouveau-Brunswick.

Dans la province, la pandémie de COVID-19 a fait ressortir la nécessité d'accélérer la mise en œuvre d'un guichet unique local bénéficiant d'un soutien national. Le service 211NB a été lancé en octobre 2020 par le gouvernement provincial, en partenariat avec le gouvernement du Canada, Centraide et la SIES. Il s'agit d'un service d'information et d'orientation gratuit et confidentiel qui aide les gens à trouver des mesures de soutien humaines, sociales, communautaires et gouvernementales essentielles et parfois urgentes. Le service téléphonique est accessible en continu, toute l'année, dans les deux langues officielles et dans 170 autres langues grâce à des services d'interprétation. Les personnes sourdes ou malentendantes y ont accès par système ATS (téléscripteur). Le site Web du service 211NB est une ressource en ligne dotée de fonctions de recherche et de clavardage. Une application mobile est également offerte.

En date du 30 novembre 2024, plus de 70 810 demandes d'information avaient été soumises au service 211NB depuis sa création.

b. Langage clair

Selon l'International Plain Language Federation : **[TRADUCTION]** « *Une communication est en langage clair si les mots et les phrases, la structure et la conception permettent au destinataire visé de facilement trouver, comprendre et utiliser l'information nécessaire.* » Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont adopté des politiques de langage clair pour concrétiser leur engagement à communiquer clairement avec la population.

De nombreuses personnes ayant participé au processus d'engagement public ont exprimé leur frustration face à l'utilisation d'un langage compliqué dans les formulaires ou dans les brochures et les lettres qui leur sont adressées. Beaucoup de gens se sont déclarés déconcertés par le langage utilisé dans les documents, et d'autres ont déploré le fait qu'il leur arrive souvent de ne pas recourir aux programmes et aux services parce qu'ils ne comprennent pas le langage employé dans les documents promotionnels.

L'adoption de principes de langage clair facilitera l'interaction des gens avec l'administration et éliminera de nombreux obstacles à l'obtention de services et à l'accès aux programmes.

14. Formation à la sensibilisation

c. Rencontrer les gens là où ils sont

Grâce à des programmes novateurs et créatifs, des efforts seront déployés pour aller à la rencontre des gens afin de leur fournir les services et le soutien dont ils ont besoin. Par exemple, le projet pilote *Aller de l'avant ensemble* de 2024 a rassemblé des ressources provenant de ministères à différents paliers de gouvernement ainsi que d'organismes sans but lucratif. Ce projet vise à aider les personnes vulnérables à obtenir des documents importants, comme des pièces d'identité et des certificats de l'État civil. Les résultats du projet pilote sont en cours d'examen, l'objectif étant d'en faire un programme dans un avenir proche.

Tout au long du processus d'engagement public, la nécessité d'aller à la rencontre des gens a été exprimée des centaines de fois. On ne fait pas seulement renvoi à la proximité physique, mais aussi à l'adéquation de services et de programmes complets aux capacités individuelles actuelles des gens. De nombreux facteurs empêchent la population d'accéder aux services. Il faut déployer plus d'efforts pour concevoir des services et des modes de prestation qui tiennent compte des expériences vécues par les personnes en difficulté.

En plus de la mesure prioritaire consistant à explorer des moyens novateurs pour mieux faire connaître les renseignements, les programmes et les prestations du gouvernement, il est nécessaire d'offrir des services empreints de compassion et d'empathie, réduisant ainsi le risque de discriminer ou de traumatiser davantage les personnes qui ont recours aux services de soutien du gouvernement. Compte tenu de l'importance d'offrir des services axés sur les personnes, un examen des possibilités de formation destinée aux fonctionnaires du GNB sera effectué afin de s'assurer que le personnel de première ligne est formé pour tenir compte des traumatismes dans ses interactions avec la clientèle.

Le ministère du Développement social et les deux réseaux de santé du Nouveau-Brunswick ont déjà commencé à offrir ce type de formation à leur personnel. Les efforts visant à accroître les ressources seront une priorité pendant la période couverte par EVP4. Les entreprises, les organismes sans but lucratif et la population seront également encouragés à participer à cet effort.



15. Atteinte de l'âge limite

La troisième mesure prioritaire importante de ce pilier est de « Continuer de renforcer le soutien aux jeunes ayant atteint l'âge limite de la tutelle du ministère afin de veiller à ce qu'ils aient accès au logement ainsi qu'à l'éducation et la formation postsecondaires ».

Au cours du processus d'engagement public, nous avons rencontré Tracy (nom fictif), une femme de 32 ans qui occupe le même emploi à temps plein depuis six ans. Elle est en situation de pauvreté et de précarité en matière de logement.

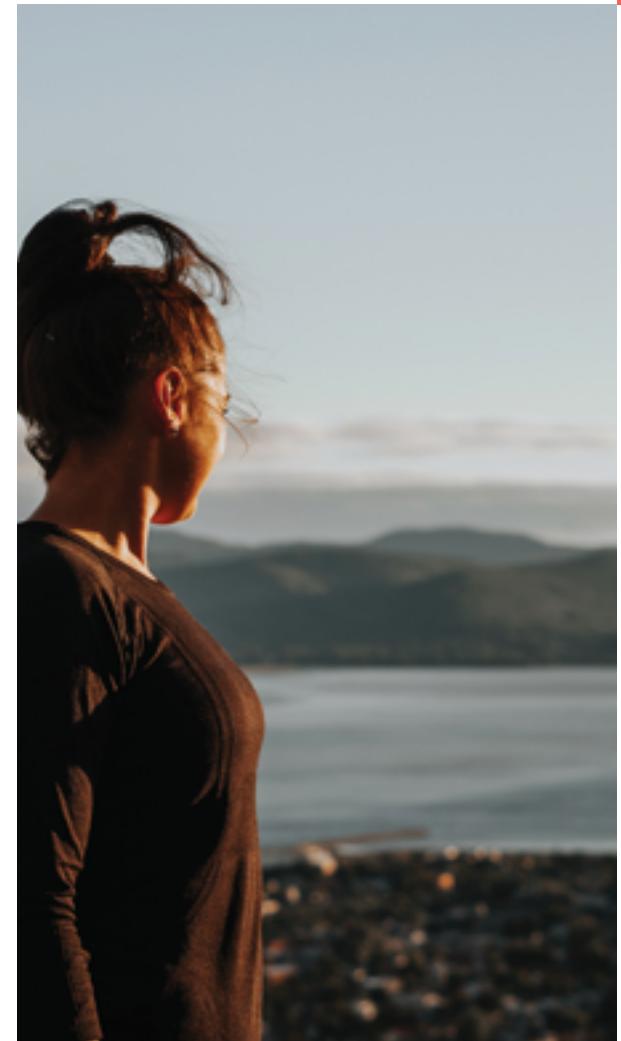
[TRADUCTION]

« J'ai été placée dans une famille d'accueil avant d'avoir dix ans. J'ai été sous la tutelle du ministère jusqu'à mes 18 ans, puis je suis devenue adulte et j'ai eu le choix entre deux options : l'aide sociale ou le travail. Je savais que je ne pouvais pas me permettre d'avoir un appartement et d'aller à l'université, je n'avais donc pas d'autre choix. Je travaille au salaire minimum depuis l'âge de 18 ans parce que je n'ai pas d'autres options. Chaque jour, je me demande ce qu'aurait été ma vie si j'avais eu la chance d'aller à l'université. »

Les jeunes qui atteignent l'âge limite ont un risque beaucoup plus élevé de vivre en situation de logement précaire ou d'être sans abri et connaissent des taux de pauvreté très élevés à l'âge adulte. Ils courrent également un risque élevé de rester dans la pauvreté toute leur vie.

Une collaboration entre le ministère du Développement social et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail permettra aux jeunes comme Tracy d'avoir plus d'options lorsqu'ils cesseront d'être sous la tutelle du ministère. Grâce à ce travail, 28 jeunes ont pu suivre des études postsecondaires en bénéficiant d'un soutien approprié pour leur offrir toutes les chances de réussir. Une mesure prioritaire particulière d'EVP4 vise à améliorer les soutiens afin que les jeunes sous la tutelle du ministère aient les mêmes chances que leurs pairs.

En 2023, la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* ainsi que des règlements connexes sont entrés en vigueur au Nouveau-Brunswick. La nouvelle loi prescrit un soutien accru aux jeunes, en plus de permettre aux jeunes ayant été sous la tutelle du ministère d'avoir accès à ces mesures de soutien jusqu'à l'âge de 26 ans. Le fait de collaborer avec différents ministères et organismes afin d'offrir un soutien accru aux jeunes ayant atteint l'âge limite, ainsi que de cerner les risques particuliers de ceux-ci et de s'efforcer d'améliorer leur sort, est prioritaire.





16. Soutien du secteur sans but lucratif

a. Création d'un comité consultatif pour renforcer le secteur sans but lucratif du Nouveau-Brunswick

Pour combler les lacunes résultant de la dissolution du Secrétariat des Organismes communautaires sans but lucratif, la SIES s'est engagée à créer un comité consultatif dans le cadre d'EVP4 afin d'étudier des stratégies visant à améliorer le soutien au secteur sans but lucratif. Par le biais d'une série d'initiatives dans EVP1, EVP2 et EVP3, la SIES a toujours soutenu la viabilité et la croissance des organismes sans but lucratif et des entreprises sociales. Le comité tiendra compte des caractéristiques uniques du Nouveau-Brunswick, notamment de son caractère rural et bilingue. Cette initiative vise à favoriser une approche inclusive et collaborative qui cadre avec les besoins et les priorités régionales de la province.

Dialogue NB, rebaptisé par la suite Cohesia, a réalisé une étude de faisabilité portant sur la création d'une association d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick. Cette initiative est le fruit d'une mobilisation du secteur et a été soutenue par la lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick. Le rapport final, publié en septembre 2023, présente des orientations stratégiques clés pour faire progresser la création de l'association.

Selon le rapport de Cohesia intitulé *Étude de faisabilité : Création d'une association pour des organismes du secteur sans but lucratif du Nouveau-Brunswick* (2023), le secteur sans but lucratif joue un rôle essentiel dans l'économie du Nouveau-Brunswick, avec 4 418 organismes, dont 2 592 organismes de bienfaisance enregistrés, qui emploient plus de 55 000 personnes, soit 15,3 % de la population active de la province. En 2019, le secteur a contribué à hauteur de plus de 3,7 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) de la province, représentant 12,1 % du PIB total du Nouveau-Brunswick – une augmentation notable par rapport aux 3,5 milliards de dollars de 2017.

Après la dissolution de Cohesia, la Fondation communautaire de la Péninsule acadienne (FCPA) a assumé la direction intérimaire du projet, avec le soutien financier de la SIES. Le secteur sans but lucratif a fait preuve d'une grande volonté d'aller de l'avant avec cette initiative.

« Il serait pertinent de profiter d'EVP4 pour contribuer à la recherche de solutions pouvant répondre à divers besoins des OSBL [organismes sans but lucratif] et du dossier de l'économie sociale dans la province, tout en assurant un dialogue et une collaboration avec les douze CSR en place. »

- Léo-Paul Pinet, ancien président de la SIES et ancien directeur général du Centre de bénévolat de la Péninsule acadienne

Le comité étudiera et évaluera la possibilité de créer une association provinciale pour représenter et soutenir le secteur sans but lucratif. Il s'agit notamment d'évaluer les avantages d'en faire une entité gouvernementale ou un organisme autonome. Son travail sera axé sur la résolution des principaux problèmes rencontrés par le secteur : contraintes financières, recrutement et fidélisation du personnel et des bénévoles, reconnaissance limitée de la contribution et de l'expertise, et fragilité de la communication et de la collaboration entre les organismes.

Le comité jouera également un rôle essentiel dans l'expansion de l'écosystème des entreprises sociales du Nouveau-Brunswick et dans la promotion d'une stratégie provinciale en la matière. En favorisant un secteur d'entreprises sociales solide, la stratégie aidera à bâtir des collectivités fortes et résilientes, à réduire les inégalités et à promouvoir l'embauche locale. En fin de compte, cela favorisera la création de richesses au sein des collectivités, contribuant ainsi à une croissance économique et à des retombées sociales durables.

Il existe plusieurs coalitions dans la province. Cependant, le Nouveau-Brunswick demeure la seule au Canada à ne pas disposer d'une entité provinciale consacrée au soutien des organismes sans but lucratif.

Le rôle essentiel que pourrait jouer un organe représentatif est largement reconnu. L'absence d'une telle entité entrave considérablement la capacité du secteur à participer aux discussions à l'échelle nationale. Sans voix unifiée, la capacité du secteur à défendre l'importance de ses activités et de ses services ainsi que sa contribution à la croissance et au développement de notre province sont compromises.

En comblant ces lacunes, le comité consultatif proposé a le potentiel d'avoir un effet durable, renforçant et unifiant ainsi un secteur sans but lucratif qui répond aux divers besoins des collectivités du Nouveau-Brunswick.



Annexe C – Services de garde

Le système de garderies éducatives du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada ont signé des accords qui garantissent que des centaines de millions de dollars sont investis dans la création d'un système solide et durable de garderies éducatives au Nouveau-Brunswick. Les accords entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur la garde des jeunes enfants ne visent que des places pour les enfants d'âge préscolaire (de 0 à 5 ans, avant l'entrée à l'école).

Les objectifs généraux du Nouveau-Brunswick dans le cadre des accords panaïadiens comprennent ce qui suit :

- Améliorer l'accès à des garderies éducatives de qualité, abordables, inclusives et souples;
- Réduire le coût moyen pour les parents à 10 \$ par jour pour les garderies éducatives réglementées et désignées d'ici 2025-2026;
- Offrir des milieux d'apprentissage de qualité pour favoriser la croissance et le développement sains des enfants;
- Valoriser la main-d'œuvre des garderies éducatives et attirer davantage de personnes dans la profession;
- Offrir des possibilités de formation et de perfectionnement au personnel des garderies éducatives;
- Poursuivre la collecte de données communes, accessibles à la population, pour mesurer les progrès, rendre des comptes à la population et améliorer continuellement le système.

Les services de garde d'enfants au Nouveau-Brunswick sont divisés en deux catégories : places désignées et places non désignées. Le tableau indique le nombre de places en garderie au Nouveau-Brunswick en date du 1^{er} décembre 2024.

Places désignées	Places en garderie		
	Bébé (0-23 mois)	Âge préscolaire (2-5 ans)	Total
Établissement à temps plein à but lucratif	1 806	9 805	11 611
Établissement à temps partiel à but lucratif	0	133	133
Établissement à temps plein sans but lucratif	658	4 159	4 817
Établissement à temps partiel sans but lucratif	6	277	283
Domicile sans but lucratif	193	359	552
Places non désignées			
Établissement à temps plein à but lucratif	3	302	305
Établissement à temps partiel à but lucratif	0	48	48
Établissement à temps plein sans but lucratif	6	149	155
Établissement à temps partiel sans but lucratif	0	113	113
Domicile sans but lucratif	7	20	27

L'amélioration de l'accès aux services abordables de garde d'enfants est une étape cruciale dans la lutte contre la pauvreté dans la province. Depuis septembre 2021, il y a eu une augmentation de 25 % du nombre d'enfants inscrits dans des établissements désignés au Nouveau-Brunswick.

Le 1^{er} juin 2022, le gouvernement provincial a mis en œuvre avec succès une réduction des frais directs pour les parents de 50 %, en moyenne, pour les familles ayant des enfants d'âge préscolaire dans des établissements désignés, ce qui se traduit par des frais quotidiens moyens de 12,82 \$ pour les parents. Grâce à la réduction des frais, les familles dont les enfants sont inscrits dans un établissement désigné ont réalisé une économie annuelle moyenne de 3 600 \$ par enfant.

L'amélioration de l'accès à des services de garde d'enfants abordables aura également des retombées économiques indirectes positives, car le revenu des ménages pourra être dépensé ailleurs dans l'économie de la province. De plus, l'amélioration de l'accès à des garderies éducatives abordables et de qualité pour les enfants vulnérables – pour s'assurer que tous les enfants partent sur un pied d'égalité – pourra également entraîner des retombées économiques à long terme.

EDPE s'est engagé à rendre les services de garde d'enfants plus abordables en réduisant davantage les frais directs pour les familles inscrites dans des établissements désignés à une moyenne de 10 \$ par jour d'ici 2025-2026.

Commentaires sur les services de garde au cours du processus d'engagement

[TRADUCTION] «*Je travaillais à plein temps, mais lorsque j'ai eu mon deuxième enfant, ma facture de garderie allait être plus élevée que mon loyer, et je ne pouvais donc pas reprendre le travail.*»

- Personne participant à un groupe de discussion

«*Je voulais reprendre le travail, mais je n'arrive pas à trouver un service de garde d'enfants disponible pendant les heures où je dois travailler. Nous avons vraiment besoin de plus d'options pour les parents qui ne travaillent pas du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures.*»

- Personne participant à un groupe de discussion

«*Je suis obligée de prendre des vacances non rémunérées pendant quelques semaines en été parce que la perte de salaire est toujours moins pire que ce que je paieraïais pour des camps d'été.*»

- Personne participant à un groupe de discussion

[TRADUCTION] «*Le système réclame désespérément des travailleurs de la santé, et nous avons dû choisir lequel d'entre nous resterait dans les soins de la santé parce que nous n'arrivions pas à trouver de place pour nos enfants pendant nos quarts de travail. J'ai l'impression que c'est ma femme qui a été le plus durement touchée; elle a travaillé fort pour faire des études, mais maintenant, elle reste à la maison avec les enfants. Ça semble être un pas en arrière pour les femmes.*»

- Personne participant à un groupe de discussion

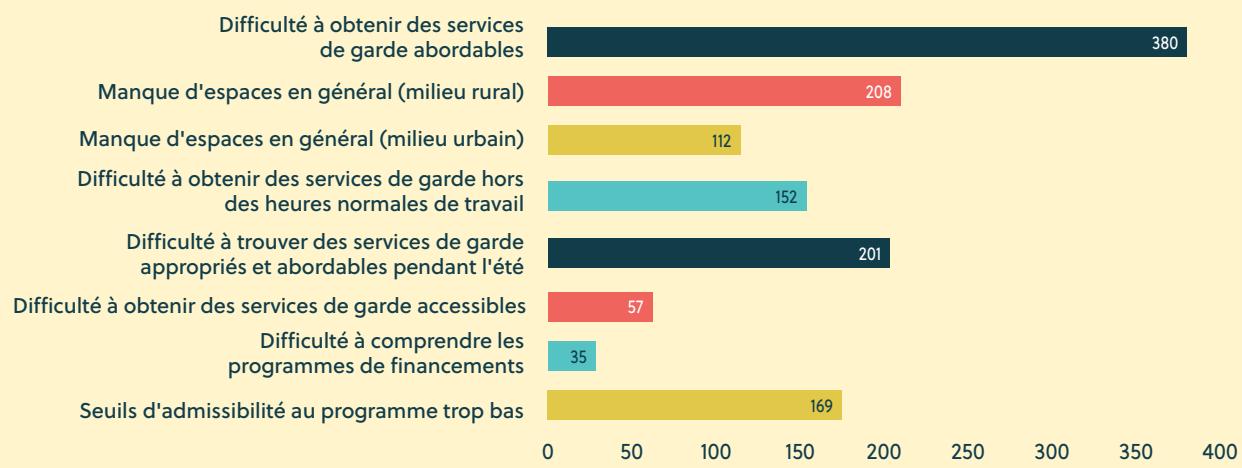
[TRADUCTION] «*Mon enfant de quatre ans vit avec des handicaps importants. Il est très difficile de trouver une bonne garderie pour lui. Il veut juste être inclus et pouvoir se faire des amis. Il veut s'amuser avec des jouets et apprendre de nouvelles choses; ce sont des choses assez simples que beaucoup tiennent pour acquises. Il n'y avait qu'une seule option pour lui dans notre région, mais celle-ci ne pouvait pas répondre à ses besoins importants. Après quatre mois, nous étions de retour sur la liste. Nous avons vraiment de la difficulté à trouver une place pour lui afin que nous puissions tous les deux travailler et trouver le moyen de payer les factures qui n'en finissent pas.*»

- Personne participant à un groupe de discussion

Les personnes ayant participé au processus d'engagement public ont indiqué, à raison de 9 % et de façon indépendante, que le manque d'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité constituait un obstacle à l'inclusion économique et sociale. Lorsqu'on leur a présenté une liste d'éléments susceptibles de réduire la pauvreté et d'accroître l'inclusion économique et sociale, elles ont classé l'accès à des services de garde d'enfants abordables au sixième rang.

Le tableau suivant présente les obstacles à l'accès aux services de garde d'enfants, selon les personnes ayant participé au processus.

Obstacles à l'inclusion économique et sociale liés à la garde d'enfants



Dans le cadre d'EVP4, quelles mesures seront mises en place pour améliorer l'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité?

Des renseignements détaillés sur les plans d'action et les accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants se trouve sur la page Web [Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants](#) du site Canada.ca. Les paragraphes suivants énumèrent des éléments du plan d'action qui se rapportent particulièrement aux enjeux soulevés par les personnes ayant participé au processus d'engagement public d'EVP.

Garderies éducatives pour les horaires de travail non conventionnels

Les plans d'action actuels d'EDPE tiennent compte du fait que de nombreuses familles du Nouveau-Brunswick travaillent selon des horaires non conventionnels. Au 1^{er} décembre 2024, 17 établissements proposaient des horaires prolongés. Le ministère a fourni des fonds pour soutenir des projets d'infrastructure visant à prolonger les heures de service. Les efforts ciblés ont commencé en 2023 et se poursuivront jusqu'en 2026, avec une évaluation continue tout au long de la période.

Garderies éducatives dans les régions rurales

Au Nouveau-Brunswick, il y a nettement moins de places en garderie dans les régions rurales que dans les villes. Selon le rapport [Not Done Yet](#) (en anglais seulement) du Centre canadien de politiques alternatives, la moitié des enfants du

Nouveau-Brunswick vivant dans des régions rurales n'ont pas accès à des services de garde. Grâce à une politique rigoureuse d'attribution des places, EDPE s'efforce d'en créer et veille à prendre en compte les profils linguistiques de ces régions.

Garderies éducatives dans les communautés autochtones

EDPE collabore avec les communautés et les organismes autochtones pour cibler des domaines d'intervention et établir un plan pour les services de garderie éducative aux enfants autochtones. Ce plan sera soutenu par un processus de coordination dirigé par les Autochtones qui s'appuie sur les forces. Un comité de travail, composé de personnes représentantes autochtones et des gouvernements provincial et fédéral, a été formé en vue de mettre en place un système de garderies éducatives à l'échelle du Canada qui respecte les engagements énoncés dans le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, élaboré conjointement. Entre 2024 et 2026, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les communautés et organismes autochtones collaboreront à l'élaboration d'un cadre de programmes pour les garderies éducatives autochtones qui répondra aux besoins des communautés Mi'kmaq et Wolastoqey. La culture, la langue et les cérémonies Wabanaki en constitueront la pierre angulaire.

Garderies éducatives accessibles

Au Nouveau-Brunswick, le besoin en places accessibles est criant. En 2025-2026, EDPE fournira du financement en capital pour les projets admissibles visant à adapter les établissements

désignés existants en vue d'améliorer leur accessibilité pour les enfants, parents et membres du personnel en situation de handicap. Dans le cadre de cette initiative, les responsables des établissements existants désignés pourront demander du financement pour des projets ou des équipements comme des rampes d'accès, des toilettes accessibles, des lits spécialisés, des systèmes d'éclairage à intensité variable et des équipements de jeux extérieurs accessibles.

Garderies éducatives et intervention pour améliorer les résultats

En 2022-2023, EDPE a lancé un projet pilote de financement pluriannuel destiné aux parents d'enfants de quatre ans qui, autrement, n'auraient pas accès à des services de garde d'enfants. Le projet élimine les obstacles en fournissant des fonds pour payer les frais quotidiens, le transport et l'ajout de personnel supplémentaire pour améliorer l'inclusion, le cas échéant. En 2022-2023, le programme a permis à 79 enfants d'accéder à des services de garde d'enfants avant la maternelle. Les données préliminaires de cette première année indiquent des résultats prometteurs dans des domaines qui favorisent une transition scolaire réussie, notamment les compétences linguistiques et de communication et le développement social, émotionnel et cognitif. Le ministère poursuit ses efforts en s'appuyant sur le succès du projet et continuera de financer des garderies éducatives à temps plein pour 100 enfants de quatre ans chaque année entre 2023 et 2026.

Annexe D – Logement

Que fait-on pour répondre au besoin en matière de logements abordables au Nouveau-Brunswick?

En 2023, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (SHNB) a été rétablie. Depuis, elle a lancé une stratégie de logement appelée *Un logement pour tous*. La stratégie repose sur les piliers suivants :

- Un marché du logement sain et compétitif
 - Stabilité du prix des maisons et des logements locatifs (pas de flambée des coûts);
 - Satisfaction des besoins des ménages à revenu moyen ou élevé.
- Des logements abordables pour les personnes à revenu faible ou moyen.
 - Coût du logement représentant 30 % ou moins du revenu total;
 - Satisfaction des besoins des ménages dont les membres travaillent à revenu faible ou moyen.
- Un foyer sûr pour les personnes vulnérables
 - Logements subventionnés par un palier quelconque de gouvernement (y compris les subventions fournies directement aux personnes);
 - Satisfaction des besoins des ménages vulnérables à faible revenu.
- Des bases solides pour notre système de logement
 - Favorisation de l'efficacité de la stratégie de logement en supprimant les obstacles, en encourageant le développement, en mesurant le succès et en poursuivant la collaboration et la concertation avec les parties prenantes.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 reconnaissent qu'un logement adéquat fait partie du droit à un niveau de vie suffisant. Plus récemment, à la fin de 2017, le gouvernement a lancé la *Stratégie nationale sur le logement* (SNL). Dans le cadre de la SNL, on s'est engagé à présenter et à adopter une loi fondée sur les droits, connue aujourd'hui sous le nom de *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, qui a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. L'adoption de ces mesures législatives témoignait d'un fort engagement à l'égard des lois internationales en matière de droits de la personne, reconnaissant que chaque personne a le droit de vivre dans la sécurité, la paix et la dignité, selon les principes énoncés par les Nations Unies. La SNL est un plan décennal de 82 milliards de dollars.

Le gouvernement du Canada adhère à l'objectif de développement durable (ODD 11) visant à créer des villes et des collectivités durables et s'est fixé pour objectif de réduire le nombre de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement et l'itinérance chronique d'au moins 50 % d'ici 2027 à 2028. Il existe un cadre à l'échelle fédérale pour mesurer les progrès accomplis dans l'atteinte de cet objectif. Même si on évoque expressément l'ODD 11, le logement est au cœur de 13 des 17 ODD.

Durant le processus d'engagement public, des milliers de personnes ont mentionné et demandé le plafonnement des loyers pour contrôler l'augmentation des coûts des logements locatifs. Un nouveau gouvernement a été élu au Nouveau-Brunswick après la fin du processus d'engagement public. Un projet de loi a rapidement été présenté à l'Assemblée législative et a reçu la sanction royale immédiatement. En conséquence, un plafond sur la hausse des loyers a été instauré. Cette mesure touchera un grand nombre de gens ayant subi d'importantes augmentations de loyer menant à l'insécurité en matière de logement et, dans de trop nombreux cas, à l'itinérance.

Collaborer à l'examen des seuils d'admissibilité des programmes

La SHNB s'est engagée à collaborer avec la SIES au cours des cinq prochaines années afin de revoir les critères d'admissibilité de la majorité des quinze programmes qui relèvent de sa compétence. Cet examen visera à :

- étudier la possibilité d'utiliser les mêmes seuils de revenu des ménages pour tous les programmes;

- envisager l'arrêt progressif des prestations plutôt que l'établissement de seuils rigides;
- déterminer si les seuils du programme sont suffisants pour répondre aux besoins de la population.

Il s'agit d'un projet très important qui servira de modèle à d'autres ministères et organismes du Nouveau-Brunswick pour simplifier l'accès aux programmes et aux services pour les gens qui en ont besoin.

Soutenir les initiatives d'entreprises sociales novatrices qui augmentent le nombre de logements sociaux

Consciente du rôle essentiel que jouent les organismes sans but lucratif dans le domaine du logement abordable, la SIES apportera son soutien en allouant une partie de son financement destiné aux entreprises sociales à des organismes sans but lucratif qui cherchent à augmenter le nombre de logements abordables au Nouveau-Brunswick.

Annexe E – Revenu d'emploi

Le renouvellement du plan EVP tombe à un moment intéressant pour le Nouveau-Brunswick. Après la pandémie, la population et l'économie de la province ont atteint des sommets sans précédent. Une pénurie de main-d'œuvre qualifiée a contribué à faire baisser les taux de chômage. Pour les personnes qui analysent la province d'un point de vue économique, il y avait de nombreuses raisons de se réjouir. Pourtant, lorsque nous avons rencontré les gens pour parler du renouvellement du plan, de la pauvreté et de l'inclusion économique et sociale, ils ne se réjouissaient pas de la croissance économique et démographique. Au contraire, nous avons vu des personnes affligées, qui avaient perdu espoir et qui cherchaient désespérément une voie pour aller de l'avant. Pour beaucoup d'entre elles, les indicateurs économiques ne reflétaient pas leur expérience vécue. Ces personnes souffraient d'un ensemble de pressions, comme les taux d'intérêt élevés et la flambée des coûts du logement ainsi que les prix astronomiques de la nourriture, des services de transport et des vêtements. Le seul contrôle qu'une personne peut réellement exercer sur ses dépenses provient de sa capacité à augmenter son revenu.

Pour simplifier, il y a deux façons d'augmenter son revenu au Nouveau-Brunswick. Une personne peut recevoir plus de paiements de transfert en étant admissible aux mesures provinciales et fédérales de soutien du revenu, comme l'aide sociale, l'assurance-emploi, les allocations familiales, le Régime de pensions du Canada ou la sécurité de la vieillesse, pour n'en citer que quelques-unes.

L'autre façon d'augmenter son revenu est l'emploi. À première vue, la solution semble facile. En fait, nous entendons quotidiennement le mythe selon lequel il suffit de trouver un emploi et de faire des efforts pour sortir de la pauvreté.

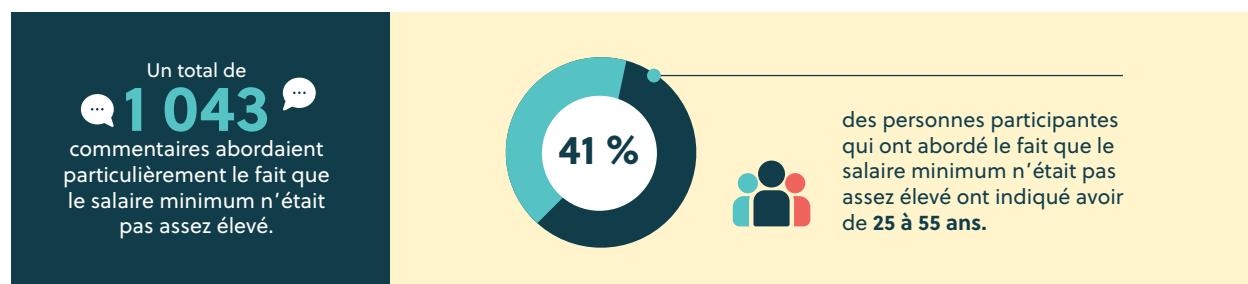
Dans un groupe de discussion d'une petite ville, nous avons rencontré un groupe d'adultes qui travaillaient tous à temps plein, mais étaient en situation de pauvreté. C'est là que notre équipe a pu réellement ressentir la frustration qu'engendrait ce type de commentaires. Bien que nous l'ayons perçue dans le questionnaire en ligne et dans les mémoires, c'est dans le groupe de discussion que nous avons ressenti l'émotion brute. Nicholas (nom fictif) s'est exprimé en premier. Sa voix calme s'amplifiait à mesure qu'il parlait : [TRADUCTION] « *Si on me dit une fois de plus qu'il me suffit de travailler pour acheter ce dont j'ai besoin, je risque de perdre mon sang-froid. J'ai deux emplois, je travaille plus de soixante heures presque toutes les semaines, je n'ai aucun avantage social au travail, je n'ai pas droit aux heures supplémentaires, je ne gagne pas un salaire décent et, la plupart du temps, je n'ai pas les moyens de payer mon loyer et ma nourriture. Mais du même coup, je gagne trop pour être admissible aux mesures de soutien disponibles. Et vous savez quoi? Je suis tombé malade il y a un mois, j'ai manqué cinq jours de travail, et mon patron était contrarié. Je ne pouvais pas me permettre de manquer d'autres journées. J'ai donc repris le travail alors que j'étais encore malade. Devinez ce qui s'est passé? Je me suis retrouvé à l'hôpital pendant deux semaines, puis j'ai dû emprunter de l'argent à un taux d'intérêt de 30 % pour couvrir mon loyer et acheter mes médicaments. On dit qu'il suffit de trouver un emploi pour ne pas être pauvre. C'est loin d'être le cas dans le monde réel; en tout cas, ce n'est pas le cas pour moi.* »

Les sentiments de Nicholas étaient empreints de frustration. De nombreux membres du groupe ont exprimé des pensées semblables, jusqu'à ce qu'Emma (nom fictif) prenne la parole à voix basse en versant quelques larmes : [TRADUCTION] « *J'aimerais juste que les gens voient à quel point je travaille dur pour garder la tête hors de l'eau et* »

payer mes dépenses. Je suis tellement fatiguée, mais les gens ne me voient que comme une personne qui occupe un emploi peu valorisé. Si par miracle j'ai droit à un petit avantage social, les gens se plaignent qu'ils paient trop d'impôts pour des gens comme moi. Je suis tellement fatiguée d'essayer, tellement fatiguée de travailler, tellement fatiguée de travailler dur et de ne jamais en avoir assez. Je n'en vois pas l'intérêt. » C'est en entendant Emma avouer son épuisement et sa perte d'espérance que les personnes participantes ont orienté la conversation vers les solutions possibles.

L'emploi est important pour vaincre la pauvreté et renforcer l'inclusion économique et sociale. Travailler dans un domaine où l'on peut gagner un salaire décent est un élément clé du bien-être.

Qu'a-t-on appris au sujet de la sécurité d'emploi, de la fiabilité et de l'utilité d'un travail, et des taux de rémunération?



1. Les gens nous ont dit que le salaire minimum était trop bas.
2. Ils ont lancé de nombreux appels en faveur d'un salaire de subsistance plutôt que d'un salaire minimum. Le Human Development Council, établi au Nouveau-Brunswick, publie un rapport annuel sur le salaire de subsistance au Nouveau-Brunswick. Selon le rapport de 2024, le salaire de subsistance pour la province est de 24,62 \$ l'heure⁴.



⁴<https://sjhdc.ca/wp-content/uploads/2024/10/Les-revenus-de-subsistance-au-Nouveau-Brunswick-2024.pdf>

3. Roger (nom fictif), comme d'autres personnes, nous a expliqué ce que la sécurité d'emploi signifiait pour lui : [TRADUCTION] « *J'aimerais simplement qu'une entreprise prenne le risque de m'embaucher au bas de l'échelle. Je peux faire n'importe quelles tâches, mais j'aimerais que l'entreprise me forme et me laisse progresser. Je veux travailler pour cette entreprise toute ma vie. Je veux être loyal et être traité tous les jours comme un membre important de l'équipe.* »

4. Sara (nom fictif), une nouvelle arrivante qui vient de Syrie, s'est exprimée sur l'emploi du point de vue des personnes nouvelles arrivantes : [TRADUCTION] « *Dans mon pays, j'avais beaucoup de compétences et un haut niveau d'éducation, et j'ai travaillé longtemps dans mon domaine. Je suis arrivée au Canada, et on ne reconnaît aucune de ces expériences. Je suis prête à suivre une formation ou à passer des examens supplémentaires pour travailler dans mon domaine, mais j'ai besoin qu'un employeur voie au-delà de mes difficultés de langage et considère ma vie pour le bien que j'ai fait. Mais depuis quatre ans, je travaille à préparer des repas, plutôt que de travailler dans le domaine de la santé.* »
5. Des personnes participantes ont expliqué qu'elles souhaitaient travailler, mais qu'elles avaient du mal à trouver un emploi. Par exemple, un participant au questionnaire en ligne a fait le commentaire suivant : « *Les emplois bien rémunérés sont peu nombreux. Une personne qui possède un haut niveau d'éducation n'a pas accès à un large éventail d'emplois si l'on compare la région Chaleur, par exemple, à Québec ou Montréal.* »

6. Les personnes participantes qui occupent des postes à bas salaire nous ont dit que l'achat d'uniformes était un obstacle à l'obtention d'un emploi.
7. Celles qui travaillent dans des secteurs où les pourboires sont courants ont déploré le fait que les entreprises et les gestionnaires ne respectent pas tous la loi en la matière. Elles ont exprimé le besoin de renforcer l'application de la loi et de mettre en place un suivi plus rigoureux pour certaines entreprises ainsi que de mieux comptabiliser les pourboires reçus.
8. Des personnes participantes ont demandé une réduction du seuil de paiement d'heures supplémentaires de 44 à 40 heures par semaine.

Tout au long du processus d'engagement public, nous avons reçu des commentaires de la part de personnes qui veulent travailler. Elles veulent occuper un emploi significatif avec un taux de rémunération qui leur permet de participer pleinement à leur collectivité tout en répondant à leurs besoins de base. Aucune demande d'amélioration de l'assurance-emploi n'a été formulée, et personne n'a affirmé ne pas vouloir travailler. Des centaines de personnes ont plaidé en faveur d'un meilleur accès à la formation, à l'emploi ainsi qu'à des salaires et à des avantages sociaux équitables.

C'est avec des membres de la communauté des personnes en situation de handicap que se sont déroulées certaines des discussions les plus intenses sur l'emploi. Cet échantillon de commentaires en est la preuve :

[TRADUCTION] « *J'ai deux diplômes universitaires, mon cerveau fonctionne parfaitement, mais je n'arrive pas à trouver du travail. Un employeur m'a récemment dit qu'il aimerait bien m'embaucher, mais qu'il devrait alors apporter des modifications coûteuses à son établissement et qu'il n'en avait pas les moyens. J'y suis retourné trois semaines plus tard, et on avait embauché une personne sans handicap.* »

- Personne participant à un groupe de discussion

« *Je crois que toute grande corporation ou entreprise qui peut se le permettre devrait avoir une politique d'inclusion pour les personnes avec un handicap, des besoins spéciaux, les minorités, etc. On est en 2024, je crois que la société devrait être rendue là.* »

- Personne participant au questionnaire en ligne

[TRADUCTION] « *J'ai des limitations, c'est évident. Je ne peux pas travailler à temps plein, mais je peux travailler. Je veux travailler* »

- Personne participant à un groupe de discussion

[TRADUCTION] « *Le travail, c'est bien plus qu'un revenu. C'est un sentiment d'appartenance. Lorsqu'on est différent, mais qu'on a un travail et des collègues, on a enfin quelque chose qui nous met au même niveau que nos pairs.* »

- Personne participant au questionnaire en ligne

« *Les employeurs devraient inclure les personnes ayant un handicap en éliminant les barrières et adapter l'emploi à leur capacité.* »

- Personne participant au questionnaire en ligne

[TRADUCTION] « *Chacun veut se sentir à sa place et contribuer au monde qui l'entoure. Les personnes en situation de handicap font partie de la population; nous avons les mêmes désirs, mais les obstacles sont énormes.* »

- Personne participant à un groupe de discussion

[TRADUCTION] « *Avoir un emploi me rendrait moins invisible aux yeux de la société. L'invisibilité n'est un superpouvoir que dans les films.* »

- Personne participant à un groupe de discussion

[TRADUCTION] « *Avoir une personne sourde dans son équipe de travail, c'est génial. Nous savons qu'apprendre une deuxième ou une troisième langue présente des avantages. La langue des signes est une langue, et nous serions heureux de vous l'enseigner. Nos oreilles ne fonctionnent pas, mais le reste de notre corps est tout à fait fonctionnel.* »

- Personne participant à un groupe de discussion

Quelles mesures d'EVP4 traiteront les enjeux soulevés en matière d'emploi?

Au cours des cinq prochaines années, la SIES a l'intention de collaborer avec les quatre secteurs pour :

1. améliorer les conditions des personnes travaillant à bas salaire grâce à une collaboration continue avec EPFT;

Annexe F – Mesure des progrès

2. étudier des solutions possibles novatrices pour la question des congés de maladie rémunérés par le biais d'un comité consultatif sur la sécurité du revenu;
3. aider les entreprises, les gouvernements et les organismes sans but lucratif à établir des liens avec les gens à la recherche d'un emploi;
4. collaborer avec EDPF pour réduire les obstacles à l'emploi auxquels font face les personnes en situation de handicap;
5. collaborer avec des organismes sans but lucratif qui aident les gens à acquérir des compétences transférables au milieu de travail par le biais du bénévolat;
6. mieux faire connaître la langue des signes et multiplier les possibilités de formation afin que davantage de personnes parlent couramment cette langue.

EPFT dispose d'un certain nombre de programmes et de services destinés à aider les gens à la recherche d'un emploi ou d'une formation ou qui souhaitent obtenir plus de renseignements sur leurs droits en tant que personne salariée ou leurs obligations en tant que personne employeuse. En outre, EPFT est responsable de la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur l'accessibilité* au Nouveau-Brunswick.

En plus de mesurer les taux de pauvreté au moyen de la MPC et de les publier, nous mesurerons et publierons un certain nombre d'autres indicateurs en faveur de l'inclusion économique et sociale. En voici des exemples :

1. Satisfaction des besoins impérieux en matière de logement;
2. Nombre de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation;
3. Taux d'entrée et de sortie de la pauvreté;
4. Taux d'alphabétisation et de numérité;
5. Nombre de dossiers d'aide sociale;
6. Sentiment d'appartenance à une communauté;
7. Taux de sécurité alimentaire;
8. Nombre d'enfants sur la liste d'attente pour les services de garde;
9. Nombre de personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté;
10. Nombre de personnes admissibles bénéficiant de prestations.

Besoins impérieux en matière de logement

Les personnes qui vivent dans un logement trop cher, trop petit, qui n'est pas adapté ou qui nécessite des réparations importantes et qui n'ont pas les moyens de vivre ailleurs dans leur collectivité sont considérées comme ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Le taux de besoins impérieux en matière de logement est un indicateur mesuré et publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Bien qu'il y ait un décalage dans la réception des données, il est important que le besoin de logement fasse l'objet d'un suivi et d'une publication transparente. D'autres mesures peuvent être combinées avec le taux des besoins impérieux en matière de logement pour déterminer les progrès réalisés en vue de faire en sorte que chaque personne au Nouveau-Brunswick soit logée convenablement à un coût abordable.

En 2022, 31 600 ménages (9,2 %) avaient des besoins impérieux en matière de logement au Nouveau-Brunswick. Tout au long de la période couverte par EVP4, la SHNB et ses partenaires s'efforceront de réduire considérablement ce nombre.

Un autre indicateur récemment proposé dans un rapport de l'Université de Calgary⁵, le Homelessness Income Cut-Off (HICO) ou le seuil de revenu minimal pour éviter l'itinérance, sera étudié en vue de son utilisation au Nouveau-Brunswick pour évaluer le risque d'itinérance et élaborer des stratégies de prévention.

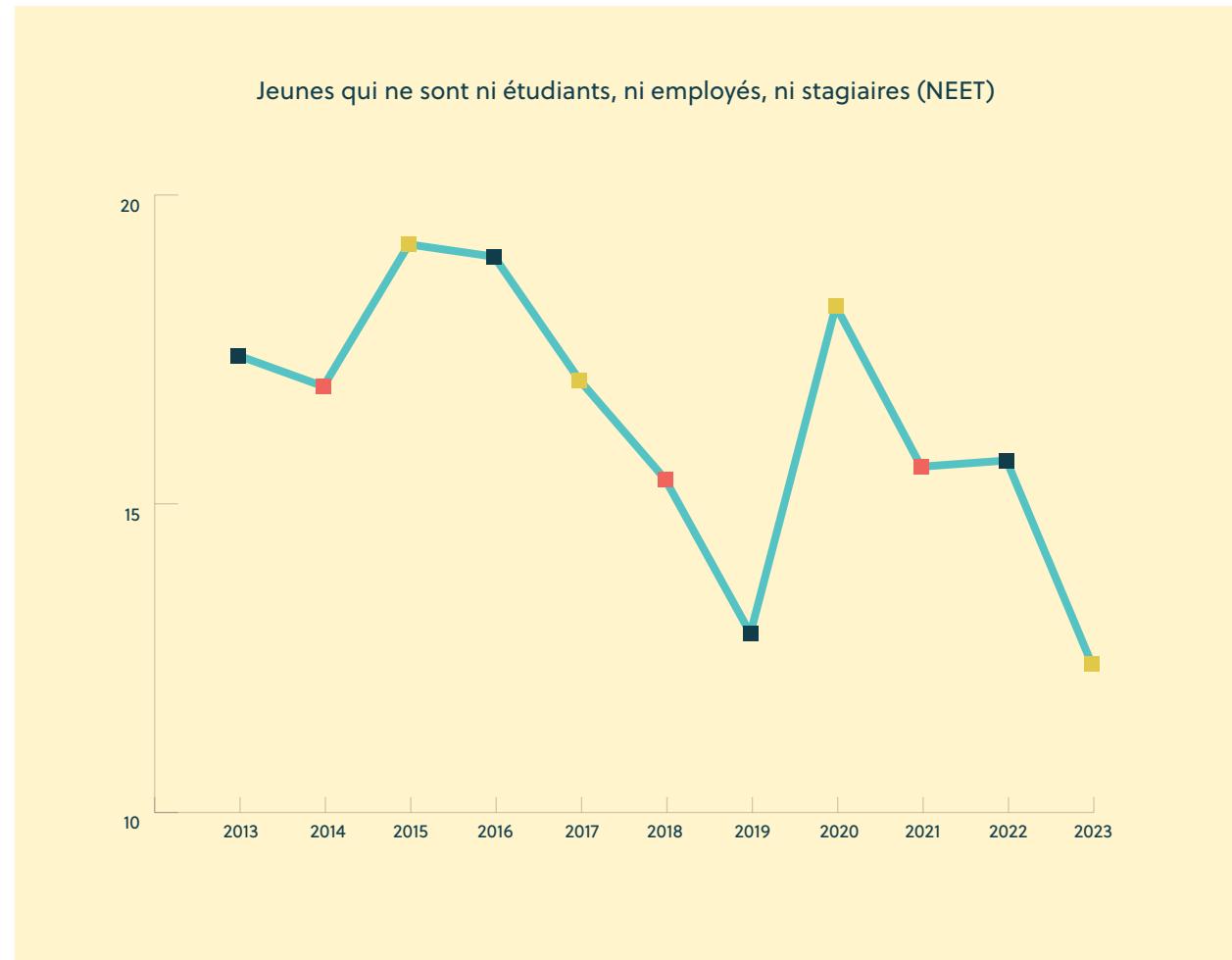
⁵https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2024/12/HSP126-HomeIncomeCutoff-Final.pdf?mkt_tok=MTYxLU9MTi05OTAAAGXLG-7mBsugqqWzbZCyehRV6Qv6euIb3DnQNKyoyI3eC1sDaO9z6r2oHZJaxsOlvSc7rGRCGAcqCdhfYtIgtwdjKIfK0EeH_-fYkNuLuw7Ph8kTfw (anglais seulement)

Nombre de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation

Nous mesurons la proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (not in employment, education, or training [NEET]), car ils pourraient avoir des difficultés à passer de l'école au marché du travail, ce qui augmente leur risque d'avoir un faible revenu et d'être exclus socialement. Cet indicateur est utilisé au Canada depuis 2009, mais l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) l'utilise depuis la fin des années 1990.

De nombreux cadres importants utilisent cet indicateur, notamment :

1. le Cadre d'indicateurs canadien (CIC) pour les objectifs de développement durable (indicateur 8.3.1 du CIC);
2. l'objectif de développement durable (ODD) 8 – Travail décent et croissance économique (indicateur 8.6.1 des ODD);
3. les indicateurs d'inclusion sociale des groupes ethnoculturels du Canada;
4. la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (Implication des jeunes).



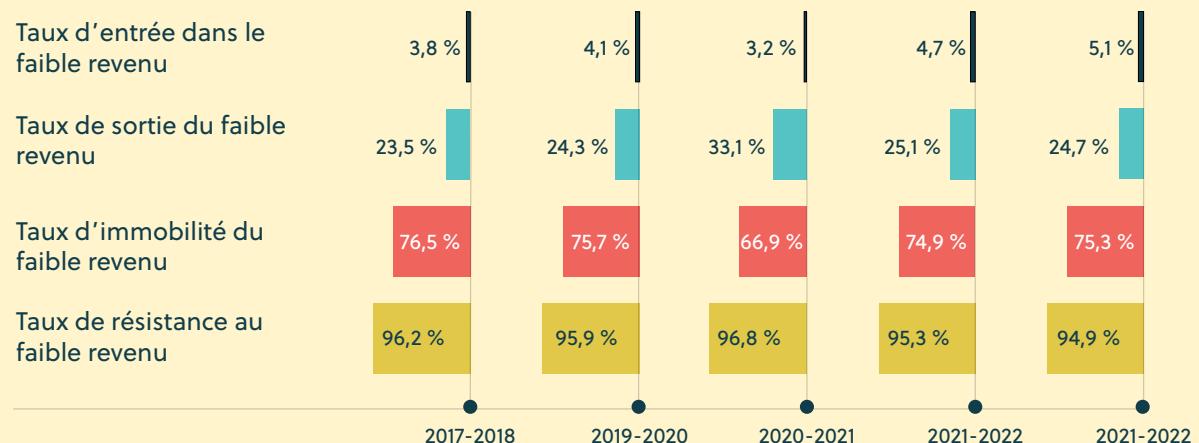
Taux d'entrée et de sortie de la pauvreté

Chaque année, des gens entrent dans la catégorie des personnes à faible revenu, tandis que d'autres en sortent. Il est important d'utiliser les données disponibles pour observer et suivre l'évolution du revenu d'une année à l'autre. Ainsi, le milieu politique peut intervenir rapidement pour prévenir l'entrée dans la pauvreté. Il faut aussi surveiller ces taux afin que les responsables puissent soutenir davantage les programmes qui visent à sortir les gens de la pauvreté.

Les mesures sont simples : une personne fait partie du taux de sortie du faible revenu si son revenu actuel est supérieur au seuil de faible revenu, alors qu'il était inférieur l'année précédente. Une personne fait partie du taux d'entrée dans le faible revenu si, au fil des ans, son revenu a diminué et se retrouve maintenant sous le seuil du faible revenu.

La recherche indique que de nombreuses raisons expliquent les variations dans les taux d'entrée et de sortie, mais ce sont les changements liés à l'emploi qui ont la plus grande influence. Si l'emploi est la principale cause des variations des taux d'entrée et de sortie de la pauvreté, d'autres facteurs entrent également en ligne de compte, notamment l'évolution du statut d'invalidité et les changements dans la composition de la famille.

Taux d'entrée et de sortie de la pauvreté pour les deux sexes au Nouveau-Brunswick exprimés en pourcentage



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0024-01 Les taux d'entrée et de sortie du faible revenu des déclarants au Canada

Entre 2014 et 2019, les taux d'entrée et de sortie de la pauvreté au Nouveau-Brunswick sont demeurés relativement stables. Toutefois, les taux d'entrée ont commencé à augmenter pendant la pandémie et jusqu'en 2022 (dernière année pour laquelle des données ont été publiées)⁶. La pandémie a provoqué quelques aberrations dans les données en raison de l'ajout de mesures de soutien au revenu et de leur effet sur les taux de sortie de la pauvreté. Tout au long de la période couverte par EVP4, ces données constitueront un indicateur important des progrès réalisés.

⁶https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110002401&request_locale=fr

Taux d'alphabétisation et de numératie

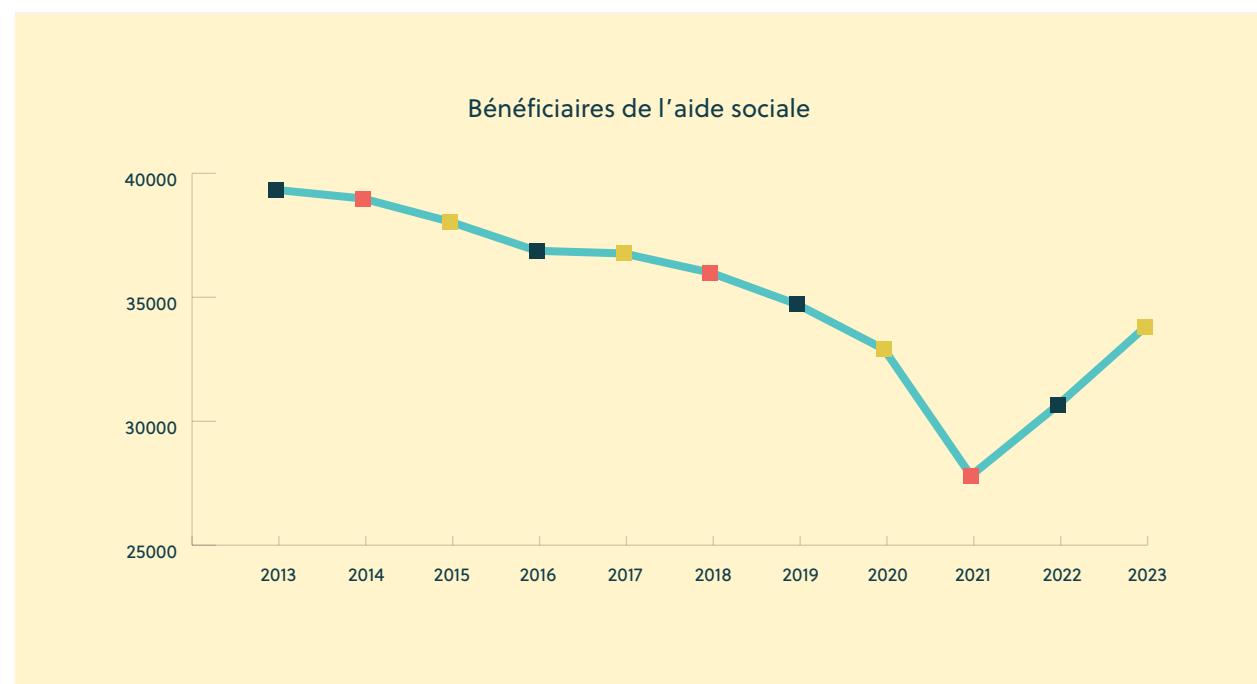
La littératie et la numératie étaient des thèmes centraux lors du processus d'engagement public d'EVP. Des taux d'alphabétisation et de numératie élevés sont d'importants remparts contre la pauvreté. Le suivi des progrès et la recherche de solutions pour améliorer les taux d'alphabétisation et de numératie constitueront une composante importante d'EVP. La SIES cherchera à collaborer avec ses partenaires pour augmenter le nombre d'outils disponibles pour favoriser l'alphabétisation des adultes et promouvoir une approche multisectorielle pour soutenir les initiatives et les projets qui font progresser les compétences en littératie et en numératie à tous les âges.

Une section relative aux niveaux de littératie et de numératie ainsi que des projets liés à ces domaines seront inclus dans un tableau de bord remanié dans le cadre du plan opérationnel de la SIES pour EVP4.

Nombre de dossiers d'aide sociale

L'aide sociale au Nouveau-Brunswick est fournie aux personnes qui n'ont pas d'autre revenu pour répondre à leurs besoins de base en matière de nourriture, de vêtements et de logement. Depuis 2013, le nombre de dossiers d'aide sociale a eu tendance à diminuer et a connu une baisse importante pendant la pandémie de COVID-19, lorsque des mesures fédérales de soutien au revenu ont été accordées. Après la fin de ces mesures, le nombre de dossiers a eu tendance à augmenter et se rapproche des niveaux d'avant la pandémie.

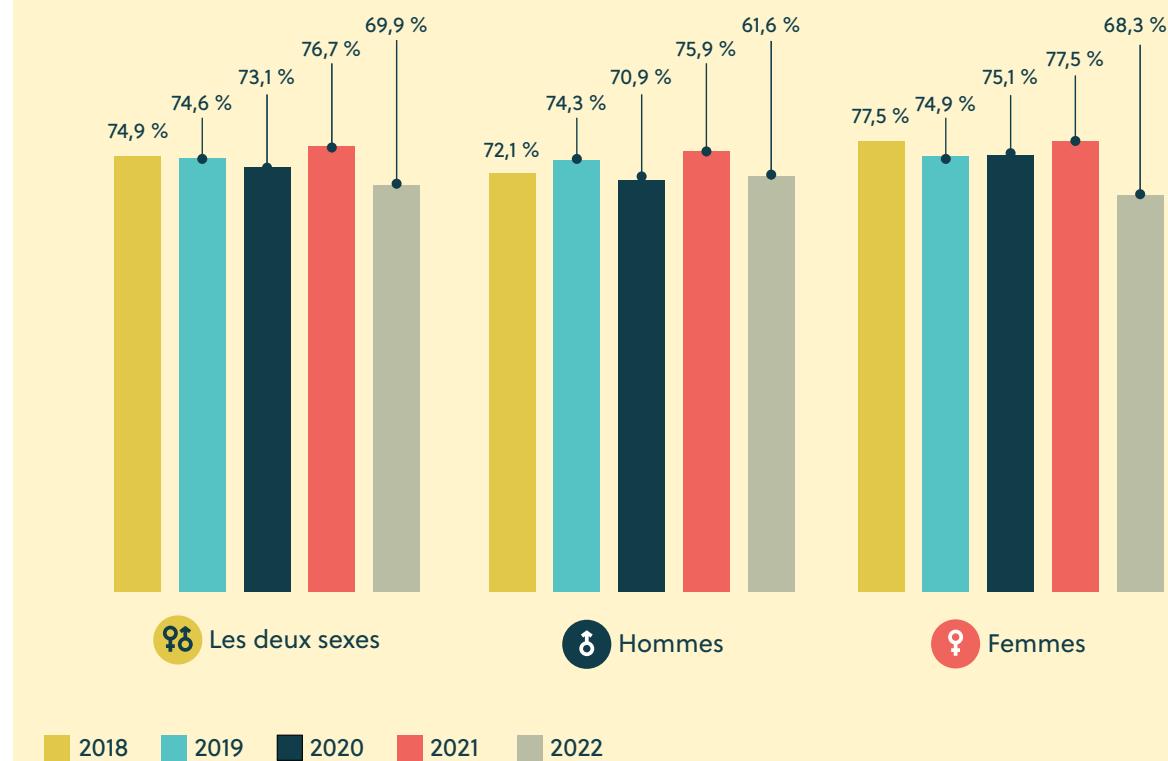
Les données sur le nombre de dossiers sont une mesure importante, car toute personne qui bénéficie de l'aide sociale est en situation de pauvreté. Soutenir adéquatement les personnes qui peuvent passer de l'aide sociale au marché du travail est un volet très important de la réduction de la pauvreté. Le fait d'aider les personnes qui ont besoin d'une assistance temporaire avant qu'elles ne deviennent bénéficiaires de l'aide sociale est également un élément important de la prévention de la pauvreté.



Sentiment d'appartenance à une communauté

Le sentiment d'appartenance à une communauté locale est un paramètre important du bien-être. L'objectif de développement durable 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », met l'accent sur la signification du sentiment d'appartenance à une communauté. Ce sentiment est essentiel pour favoriser la collaboration entre les personnes citoyennes, les gouvernements, les entreprises et les organismes sans but lucratif. Il contribue à la création de communautés résilientes, moins sujettes au racisme et à la haine et plus axées sur l'harmonie et l'unité. Le sentiment d'appartenance est profondément ancré dans les expériences individuelles et collectives. Il s'agit d'un élément important du tissu social du Nouveau-Brunswick. L'appartenance à une communauté est un bouclier contre la pauvreté. Des liens plus étroits se traduisent souvent par un meilleur accès à des mesures de soutien, à l'éducation et à l'emploi ainsi que par de plus grandes possibilités de mentorat et de collaboration. À l'instar des autres provinces de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick a un fort sentiment d'appartenance. Cependant, au cours du processus d'engagement public d'EVP4, de nombreuses personnes habitant la province ont clairement indiqué qu'elles ne ressentaient pas ce sentiment. Cet indicateur existe et sera suivi de près pour mesurer les progrès réalisés en matière d'inclusion sociale.

Données sur le sentiment d'appartenance à la communauté



Taux de sécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire continue d'augmenter au Nouveau-Brunswick. Les progrès dans la réduction de la prévalence de l'insécurité alimentaire seront mesurés par :

1. la mise en œuvre réussie d'un programme de déjeuners et de dîners à l'école;
2. la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'un programme de glanage au Nouveau-Brunswick;
3. une réduction d'au moins 50 % du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée à grave;
4. une réduction du nombre d'enfants déclarant aller au lit ou à l'école le ventre vide dans l'enquête annuelle du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick;
5. une réduction du nombre de personnes ayant recours aux banques alimentaires au Nouveau-Brunswick.

Ces indicateurs seront inclus dans le tableau de bord qui sera élaboré dans le cadre d'EVP4.

Nombre d'enfants sur la liste d'attente pour les services de garde

Il y a actuellement 4 000 enfants sur la liste d'attente pour les services de garde au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement s'est engagé à éliminer cette liste d'attente. Le manque de services de garde d'enfants abordables est un obstacle à l'éducation, à la formation et à l'emploi. Le suivi de l'évolution de la liste d'attente et son inclusion dans le tableau de bord de la SIES permettront de rendre compte de manière transparente des progrès accomplis dans la réduction de cet obstacle à l'inclusion économique et sociale.

Nombre de personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté

Les personnes en situation de handicap sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté. Des annonces récentes des gouvernements fédéral et provincial témoignent d'un engagement à réduire les taux de pauvreté de ce groupe. Pour pouvoir fixer des objectifs de réduction de la pauvreté propres aux personnes en situation de handicap, il est important de voir l'effet des changements qui sont encore à l'étude au moment de la rédaction de ce plan.

Pour l'instant, quatre indicateurs clés feront l'objet d'un suivi et d'un rapport transparent :

1. Les progrès de la restructuration du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap du ministère du Développement social;
2. Le cheminement du projet de loi distinct reconnaissant les circonstances économiques et les besoins uniques des personnes en situation de handicap;
3. Le nombre de personnes en situation de handicap qui bénéficient d'un REEI;
4. Le nombre de personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté.

En collaboration avec des partenaires et des porte-paroles, des efforts ciblés seront entrepris pour réduire les obstacles à l'obtention d'un Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à la mise en place d'un REEI. Des travaux seront entrepris pour simplifier le processus et augmenter le nombre de personnes bénéficiant de ce programme.

Nombre de personnes admissibles bénéficiant de prestations

De nombreux programmes et prestations provinciales et fédérales peuvent améliorer la situation financière des personnes résidant au Nouveau-Brunswick. L'accès aux prestations est une priorité d'EVP4 et sera mesuré ainsi :

1. Augmentation du nombre de personnes admissibles ayant déclaré un faible revenu d'une année à l'autre au Nouveau-Brunswick grâce à un partenariat avec l'ARC, les ministères provinciaux, les gouvernements locaux, les entreprises et les partenaires sans but lucratif :
 - a. Augmentation du nombre de comptoirs d'impôt,
 - b. Augmentation du nombre de bénévoles qui aident à remplir les déclarations d'impôts,
 - c. Augmentation de la valeur pécuniaire des prestations reçues par les contribuables à faible revenu;
2. Augmentation du nombre d'enfants bénéficiant d'un REEE et des BEC qui y sont associés.

Annexe G – Le processus de renouvellement

Le renouvellement d'EVP a été officiellement lancé le 25 janvier 2024 avec une annonce publique et un communiqué de presse. Un questionnaire en ligne a été publié ainsi qu'un appel de mémoires officiel, tous deux ouverts jusqu'au 30 avril 2024.

En février et en mars, 47 dialogues communautaires ont été organisés par les CSR et les RIC de la province. La population a été invitée à participer aux séances pour répondre aux trois questions qui ont servi de base de recherche au renouvellement.

Au cours des mois de février, de mars et d'avril, la SIES a organisé 49 groupes de discussion qui ont été animés par des gens, des organismes sans but lucratif et des groupes communautaires de la province. Ces séances de discussion privées ont été organisées avec des groupes démographiques précis pour s'assurer que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale disposaient d'un espace très sécuritaire et privé pour exprimer leurs pensées, leurs sentiments, leurs idées et leurs espoirs. Ces groupes démographiques comprenaient :

- des personnes en situation d'itinérance ou qui étaient logées de façon précaire;
- des personnes qui occupaient un emploi à temps plein au salaire minimum;
- des personnes qui ont été victimes de violence familiale;
- des personnes ayant un handicap;
- des personnes qui ont éprouvé des problèmes de santé mentale ou de dépendance;
- des personnes âgées en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale;

- des personnes ayant un casier judiciaire;
- des membres de la communauté LGBTQIA2S+;
- des personnes nouvelles arrivantes et des personnes immigrantes.

En avril, la SIES a organisé huit dialogues sectoriels dans diverses régions de la province. Ces dialogues visaient essentiellement à réunir des personnes participantes issues du gouvernement, du milieu des affaires et d'organismes sans but lucratif pour leur donner l'occasion de présenter leur point de vue sur la question de la pauvreté et de l'inclusion économique et sociale. Elles ont également été chargées de proposer des solutions possibles sur lesquelles chaque secteur exerce un contrôle et qui pourraient engendrer des changements significatifs pour la population.

La SIES a aussi organisé, au cours du mois d'avril, un dialogue virtuel. Elle a vivement encouragé toute personne qui n'avait pas encore participé au processus à profiter de cette dernière chance de présenter des commentaires et des idées.

Tout au long du processus, la SIES, de concert avec divers CSR, RIC et partenaires communautaires, a créé d'autres occasions de mobilisation. En voici quelques exemples :

- Deux forums jeunesse pour renseigner les jeunes sur le processus et leur droit d'être consultés et informés des décisions stratégiques qui peuvent les toucher;
- Six mini-dialogues animés par des personnes ou des groupes communautaires intéressés;
- Un dialogue communautaire jeunesse conçu de la même manière que le dialogue

public plus vaste, permettant ainsi à un groupe de jeunes de participer au processus d'engagement public;

- Sept séances d'information destinées aux classes et aux groupes de jeunes qui voulaient utiliser le processus d'engagement public comme activité d'enseignement.

Outre les groupes de discussion, des efforts considérables ont été réalisés afin de faire participer les jeunes au processus dans le but d'obtenir leur point de vue et d'honorer leur droit d'être consultés quant aux politiques publiques qui les concernent. Nous avons mobilisé les établissements postsecondaires et les systèmes d'éducation anglophone et francophone. Pour la toute première fois, nous avons offert la possibilité de soumettre des mémoires thématiques outre des mémoires de nature plus générale; cela a permis de fournir aux personnes éducatrices, ainsi qu'à toute autre personne désirant mobiliser les jeunes de sa collectivité, des ressources d'information.

Le fruit de nos efforts de consultation des jeunes est inspirant et ouvre la voie vers une mobilisation continue tout au long d'EVP4. Par exemple, nous étions ravis de constater que le personnel enseignant de l'École Sainte-Anne (ESA) de Fredericton ont créé, avec leurs élèves, leur propre séance de dialogue public; celui-ci, qui suivait le modèle du processus mené à l'échelle provinciale quant aux dialogues publics, a fait ressortir bon nombre d'idées et de possibilités. Le respect du processus et la sincérité avec laquelle celui-ci a été abordé font preuve de véritable leadership chez les jeunes.

Annexe H – Mesures prioritaires

À la Fredericton High School (FHS), un événement mené par le conseil des élèves a mobilisé environ 300 élèves dans le cadre d'une séance de consultation sur la pauvreté. Le conseil, composé de leaders étudiants et soutenu par le personnel enseignant, a pour but d'offrir à toute la population étudiante des possibilités de participation au sein de leur communauté scolaire. Celui-ci encourage aussi l'inclusion et la diversité. Ces jeunes ont écouté attentivement et ont participé de façon significative en répondant ensuite au questionnaire ou en soumettant un mémoire thématique.

Nous avons appris que, par suite de cette consultation menée par le conseil et soutenue par la direction de l'école, plusieurs membres du personnel enseignant ont organisé des séances de discussion en classe. Dans différentes régions de la province, des leaders jeunesse ont mis des jeunes adultes au défi de soumettre des mémoires thématiques et de répondre au questionnaire en ligne afin de veiller à ce que leurs idées et leurs préoccupations fassent partie intégrante du processus.

Pilier I : Besoins fondamentaux et bien-être

1. Collaborer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que d'autres ministères gouvernementaux, partenaires communautaires et parties prenantes pour accroître le niveau de sécurité alimentaire.
2. Améliorer l'accès à des services de transport abordables, accessibles et disponibles.
3. Collaborer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les partenaires afin de veiller à ce que les personnes néo-brunswickoises aient accès à des services de garde d'enfants abordables et de grande qualité.
4. Soutenir la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick dans la mise en œuvre de sa stratégie *Un logement pour tous*.
5. Étudier la possibilité et fournir des recommandations quant à un programme à coûts partagés entre le gouvernement, les entreprises et les personnes employées pour offrir des congés de maladie payés.
6. Accroître la sensibilisation aux différents programmes de médicaments sur ordonnance au Nouveau-Brunswick.

Pilier II : Sécurité du revenu

7. Accroître la sensibilisation et l'accès aux prestations fédérales et provinciales qui amélioreront la sécurité du revenu.
8. Collaborer avec les partenaires communautaires afin d'améliorer la littératie financière.
9. Collaborer avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail afin d'améliorer les conditions de travail de la main d'œuvre à faible revenu.
10. Reconnaître les défis uniques auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap et mettre en œuvre des changements qui amélioreront leur accès au revenu et aux ressources.
11. Effectuer un examen des seuils d'exemption des actifs pour les programmes et services offerts par le ministère du Développement social.
12. Explorer d'autres possibilités pour améliorer la sécurité du revenu des personnes néo-brunswickoises grâce à la création d'un comité consultatif sur la sécurité du revenu.

Références

Pilier III : Amélioration de la prestation de services axés sur les gens

13. Explorer des moyens novateurs pour mieux communiquer avec les personnes qui sont confrontées à des obstacles au moment d'accéder à des renseignements, des programmes et des prestations du gouvernement.
14. Effectuer un examen des possibilités de formation à la sensibilisation et les améliorer afin de veiller à ce qu'il existe des ressources de formation qui réduisent le risque de stigmatiser ou de traumatiser à nouveau les gens qui cherchent à obtenir des services gouvernementaux.
15. Continuer de renforcer le soutien aux jeunes ayant atteint l'âge de quitter la tutelle du ministère afin de veiller à ce qu'ils aient accès au logement ainsi qu'à l'éducation et la formation postsecondaires.
16. Mettre sur pied un modèle de groupe de travail adapté aux besoins du secteur sans but lucratif au Nouveau-Brunswick et le diriger tout en misant sur le renforcement du secteur.

Banques alimentaires Canada. (2023). Bilan-Faim 2023. Extrait de <https://foodbankscanada.ca/fr/hungercount/>

CanADon. (17 avril 2024). Rapport sur les dons 2024 : De la déconnexion à l'action collective. Extrait de <https://www.canadahelps.org/fr/le-rapport-sur-les-dons/>

Commission canadienne des droits de la personne. (7 février 2023). Rapport de ce que nous avons entendu – Se réapproprier la Stratégie nationale sur le logement. Extrait de <https://www.ccdp-chrc.gc.ca/publications/rapport-de-ce-que-nous-avons-entendu-se-reapproprier-la-strategie-nationale-sur-le>

Connolly, Marie, Haeck, Catherine et Lapierre, David. (2021). Tendances de la mobilité intergénérationnelle du revenu et de l'inégalité du revenu au Canada. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2021001-fra.htm>

Conseil consultatif national sur la pauvreté. (2024). Il est temps d'agir : Le rapport de 2024 du Conseil consultatif national sur la pauvreté. Extrait de https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/poverty-reduction/national-advisory-council/reports/2024-annual/4877-NACP_2024-Report-FR-Final.pdf

Corak, Miles. (2017). Divided Landscapes of Economic Opportunity: The Canadian Geography of Intergenerational Income Mobility and Income Inequality in Canada (anglais seulement). Extrait de https://humcap.uchicago.edu/RePEc/hka/wpaper/Corak_2017_Divided_Landscapes.pdf

Emploi et Développement social Canada. (2018). Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de pauvreté. Extrait de <https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/poverty-reduction/reports/poverty-reduction-strategy-report-FR.pdf>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2021). Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables – Livre vert. Extrait de <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/Promo/localgovreform/livre-vert21.pdf>

Hugues, S. (2 février 2022). Building stronger social systems post-pandemic (anglais seulement). John F. Kennedy School of Government, Harvard. Extrait de <https://www.hks.harvard.edu/faculty-research/policy-topics/health/building-stronger-social-systems-post-pandemic>

International Plain Language Federation. (2024). Defining Plain Language (anglais seulement). Extrait de <https://www.iplfederation.org/plain-language/>

Remerciements

Li T, Fafard St-Germain AA, Tarasuk V. (2023). Household food insecurity in Canada, 2022 (anglais seulement). Toronto : Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). Extrait de <https://proof.utoronto.ca/>

Macdonald, David, Friendly, Martha. (2023). Not Done Yet: \$10 a day childcare requires addressing Canada's child care deserts (anglais seulement). Centre canadien de politiques alternatives. Extrait de <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2023/05/not-done-yet%20%281%29.pdf>

Smith, Kira (2023) Plain Language Perspectives on Intergenerational Poverty Paper. Soumission directe.

Statistique Canada. Tableau 11-10-0190-01 : Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôts sur le revenu et revenu après impôt selon le type de famille économique

Statistique Canada. Tableau 11-10-0093-01 : Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon certaines caractéristiques démographiques

Statistique Canada. Tableau 13-10-0834-01 : Insécurité alimentaire selon le type de famille économique

Le conseil administratif de la SIES :

- Jean Allain, coprésident (sans but lucratif)
- Shelley Clayton, coprésidente (personnes citoyennes)
- Michel Guitard, coprésident (entreprises)
- L'hon. Cindy Miles, coprésidente (gouvernement)
- Juliette Breau (personnes citoyennes)
- Kevin Darling (entreprises)
- Melissa Gillis (personnes citoyennes)
- Germaine Guimond (sans but lucratif)
- L'hon. David Hickey (gouvernement)
- L'hon. Aaron Kennedy (gouvernement)
- Ashley King (entreprises)
- Margaret Johnson (opposition officielle)
- Mark Leblanc (personnes citoyennes)
- Mary Lesage (personnes citoyennes)
- Paul Levesque (personnes citoyennes)
- Jim Mehan, président

Le personnel des RIC et des CSR

Le personnel de la SIES :

- Catherine Evans
- Marc Gosselin
- Hélène Hébert
- Stéphane Leclair
- Vanessa Levesque
- Edith Morin
- David Porter
- Michelle Smith
- Anciennes personnes membres du personnel

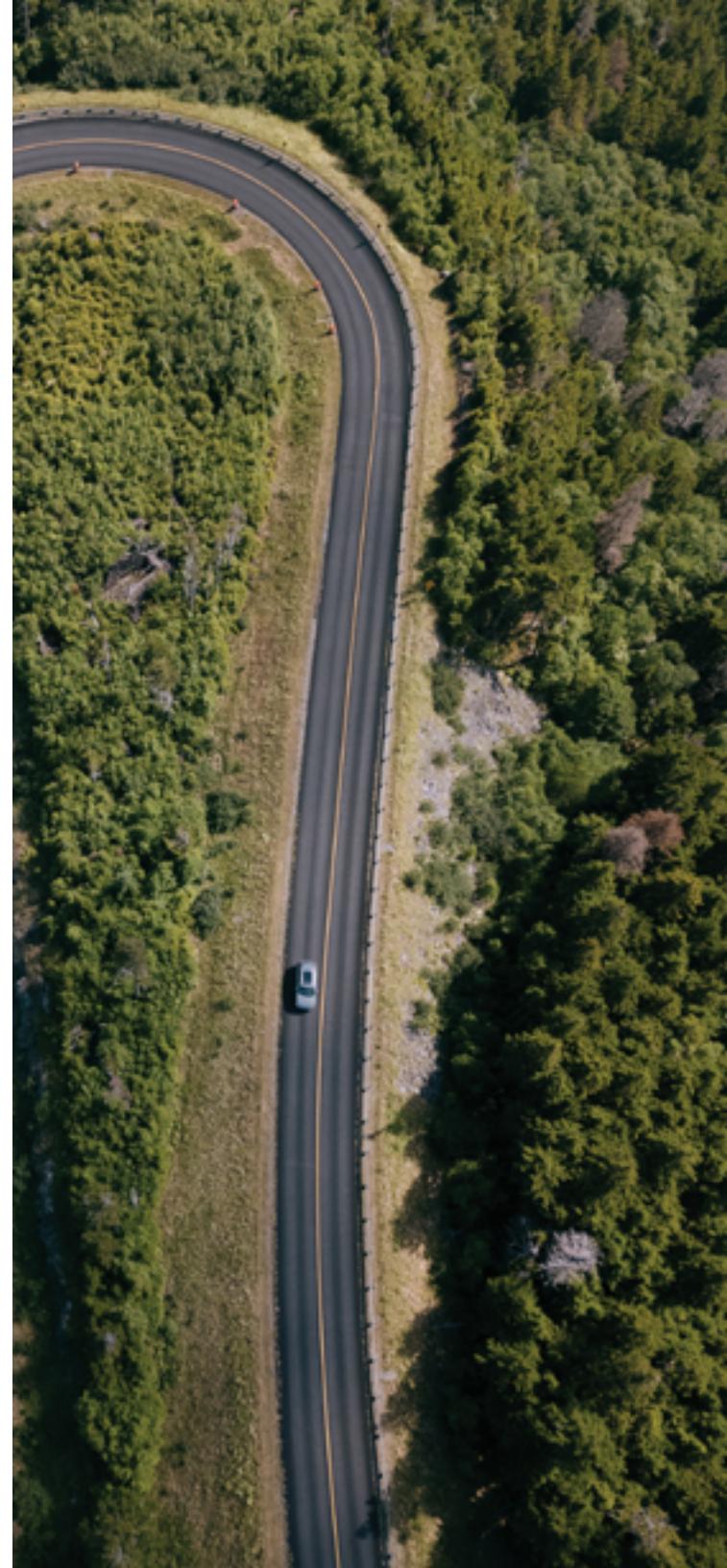
Remerciements

Cette initiative n'aurait pas été possible sans la soumission de mémoires généraux de la part des personnes et organismes qui suivent :

- R. Fry, personne citoyenne du N.-B.
- Coalition pour l'équité salariale
- Centre Pond-Deshpande de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB)
- Institut national canadien pour les aveugles (INCA)
- M. Hamilton, personne citoyenne du N.-B.
- Caisses populaires du N.-B.
- River Stone Recovery Centre
- Réseau de santé Horizon
- France Landry, personne citoyenne du N.-B.
- Réseau de santé Vitalité
- Réseau N.-B. des dirigeants des organismes pour les personnes atteintes de défis
- Conseil des femmes du N.-B.
- Angus, personne citoyenne du N.-B.
- Santé publique N.-B.
- Aliments pour tous N.-B.
- Union des municipalités du N.-B.
- YMCA
- Association francophone des municipalités du N.-B.
- Charlotte County Housing Council Inc.
- Front commun pour la justice sociale du N.-B.

Merci aux jeunes suivants, qui ont soumis des mémoires thématiques afin de faire entendre leur voix et d'exprimer leurs points de vue :

- L. J.
- B. S.
- J. D.
- C. L.
- S. R.
- K. T.
- A. M.
- A. L.
- T. L.
- N. C.
- B. N.
- S. R. J.
- M. et A.
- C. et E.
- J. et C.
- C. K.
- J. R.
- E. A.
- D. L.



Nous remercions

tous nos partenaires communautaires qui ont organisé des dialogues et des groupes de discussions, et qui ont fait part aux gens de renseignements au sujet du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté*. Une liste énumérant tout votre travail s'étalerait sur une douzaine de page, mais sachez que nous sommes très reconnaissants de vos efforts. Ceux-ci ont permis aux personnes vulnérables de faire entendre leur voix de façon claire. Merci d'offrir un espace sûr, d'être des partenaires actifs et de jouer un rôle important dans la création d'un meilleur avenir.



Ensemble pour vaincre la pauvreté 4

Le plan d'inclusion économique
et sociale du Nouveau-Brunswick

Enseable**** Pour vaincre
Overcoming la pauvreté
Poverty **T**gether****